

Economie+ Gabon

& BUSINESS FINANCES

bs gabon
Des hommes, des solutions

Nos Partenaires



PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION

Mensuel gratuit, ne peut être vendu

L'ESSENTIEL

VIE ECONOMIQUE

FEMME DIRIGEANTE : ABY TOURE,
DIRECTEUR GÉNÉRALE DE LA SO-
CIÉTÉ «GOLD TOUCH»

« L'offre des banques de développement doit être plus percutante et plus innovante pour soutenir l'entrepreneuriat, le moteur de l'emploi » Lire p.4



FOCUS



L'ambassadeur
AHMAD ALLAM-MI,
S.G. de la CEEAC
« Le processus de démocratisation accompagné et les bases des objectifs sur la libre circulation des personnes et des biens posées »

Lire p.26

EMPLOI ET FORMATION



PARTENARIAT UNIVERSITÉ/COLLECTIVITÉ LOCALE

L'AUM et ses étudiants en immersion à Lambaréné

Lire p.31

CONSO & SANTÉ



- Entrepreneurs, enfin un outil pour mesurer votre stress
- Conseil de Pro pour plaire en 2015

Lire p.32

DOSSIER

Forêt et Eau

L'Or vert, Richesse et Emploi



La participation de l'Etat dans le capital de PFM crédibilise davantage notre action

Gaspard Abitsi, directeur de Wildlife Conservation Society (WCS)

La certification, un enjeu économique, environnemental et social

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux au cœur de la stratégie de la gestion durable de la forêt gabonaise

Eaux et forêts, industrie du bois Ecowood, le spécialiste des maisons en bois durable au Gabon

Lire p.1325





Moov et Total Marketing signent un partenariat pour le développement de leurs activités au Gabon



Poignée de mains entre Abdoulaye CISSE (g) et Félix BONI(d), respectivement Directeur Général de Moov Gabon et Directeur Général de Total Marketing Gabon.



Photo de famille entre les agents de Moov et Gabon et ceux de Total Marketing Gabon.



Vue partielle des invités.



Grâce aux évolutions technologiques et aux nouvelles opportunités qu'offre la téléphonie mobile, notamment avec le développement du mobile money, les achats effectués dans les stations-service via le téléphone mobile sont en plein essor.

La vision stratégique de Total Marketing Gabon à travers les objectifs de croissance de son ambitieux Programme « Visons le AAA » est de faire bénéficier pleinement à sa clientèle ces nouveaux services et de se positionner comme numéro 1 dans le domaine.

MOOV Gabon, opérateur de téléphonie mobile s'associe à Total Marketing Gabon pour l'accompagner dans ce programme en mettant à disposition sa plate-forme très avancée de solution de paiement mobile « Flooz ».

Un partenariat logique : les stations-service Total, véritables lieux de vie au sein d'un large réseau de distribution.

Selon M. Felix BONI, Directeur Général de TOTAL MARKETING GABON, « Les stations-service Total, véritables lieux de vie en raison de l'intégration réussie des boutiques dans la chaîne de distribution de biens et services, permettent à nos clients de « dépasser » le simple besoin en carburant et d'accéder aux produits de consommation courante (Confiseries, Boissons chaudes & froides, Hygiène Santé, Viennoiserie et prestations diverses...) ».

L'enjeu est d'arriver à faire passer l'essentiel de ces achats via Flooz, le service de paiement mobile de Moov Gabon ».

Avec ses 47 stations-service, Total Marketing Gabon a su construire un réseau de distribution qui couvre toutes les provinces du Gabon.

Flooz, une plate-forme de solutions de paiement très avancée : 25% de la valeur de tout achat remboursé aux clients, sous forme de crédit téléphonique.

MOOV Gabon dispose d'une des plate-formes de solutions de paiement mobile les plus avancées avec notamment :

- I) le paiement automatisé des commissions aux partenaires,
- II) une interface web dédiée à chaque partenaire pour suivre en temps réel les transactions,
- III) la possibilité d'envoyer de l'argent non seulement aux abonnés Moov mais aussi à l'ensemble des abonnés des autres réseaux téléphoniques du Gabon.

Selon M. Abdoulaye CISSE, Directeur Général de MOOV Gabon « l'intérêt d'utiliser Flooz pour les clients des stations-service TOTAL c'est d'être récompensés automatiquement en crédit de communication. Aujourd'hui Moov est en effet le seul opérateur offrant 25% de la valeur de tout achat en crédit téléphonique.

Grâce à la signature de ce partenariat, ce n'est pas seulement l'abonné de Libreville ou de Port-Gentil qui va bénéficier de tous ces avantages mais l'ensemble des populations du Gabon que dessert le réseau de Distribution Total Marketing Gabon.

Le transfert d'argent directement dans les stations-services TOTAL Une évolution majeure et une réussite de MOOV Gabon.

Au-delà des transactions traditionnelles d'achat via la solution Flooz, MOOV Gabon ouvre une nouvelle voie en offrant la possibilité de faire du transfert d'argent dans toutes les stations-service Total.

« Imaginez aujourd'hui le gain de temps lié à la proximité ainsi que les économies sur les frais de transfert ! Tout abonné MOOV peut transférer de l'argent à un proche à Libreville ou en province, en utilisant le réseau de stations-service TOTAL à la fois pour faire son dépôt (cash-in) ou un retrait d'argent (cash-out). Par exemple, pour transférer 100 000 F, l'expéditeur ne paiera que 385 F de commissions. C'est une avancée majeure pour les populations » explique M. Abdoulaye CISSE, Directeur Général de MOOV Gabon »

Les services de MOOV disponibles dans les stations-service TOTAL

Aujourd'hui, il est possible dans les stations TOTAL :

- d'acheter des produits TOTAL par Flooz y compris le carburant. L'abonné, en fonction de son achat, peut gagner automatiquement jusqu'à 10 000 F de bonus en crédit téléphonique.
- d'acheter du crédit et des cartes sim MOOV.
- de se faire identifier selon les règles fixées par l'ARCEP.
- de se faire enregistrer comme abonné Flooz.

MOOV, la meilleure alternative économique du marché.

Moov souhaite être la meilleure alternative économique du marché pour tous les abonnés tout en maintenant un niveau de qualité supérieur en termes de service. En témoignent les récentes promotions mise sur le marché : 500% de bonus offert vers tous les réseaux et 1 000% de bonus offert vers le réseau Moov, ainsi que l'offre Moov Ma Sim, le nouveau kit MOOV qui offre à l'achat 3 H de communication gratuites et un double crédit permanent pendant 3 mois.

La Direction Générale

Sommaire N°36

VIE ECONOMIQUE

4-18

3EME CONFERENCE SUR LA FINANCE EN AFRIQUE

Le capital-investissement en fort développement en Afrique

ECONOMIE GABON

Les perspectives économiques 2015 sont positives et l'espoir permis

BANQUES ASSURANCES

Le groupe UAG-vie devient SUNU Assurances

DOSSIER FORÊT ET EAU

19-21



FOCUS

22

CEEAC :

Le processus de démocratisation accompagné et les bases des objectifs sur la libre circulation des personnes et des biens posées

DEVELOPPEMENT DURABLE

24-25

SARL SOURCE

Au cœur des questions d'adduction d'eau et de développement durable

SOCIAL & SOLIDAIRE

26

Canal+ rend heureux des orphelins

EMPLOI ET FORMATION

27

PARTENARIAT UNIVERSITÉ/COLLECTIVITÉ LOCALE

L'AUM et ses étudiants en immersion à Lambaréné

LE CARNET

28-30

Conseil de Pro pour plaire en 2015

Édito

Par Dr Neltoh

La forêt, bassin de richesses et d'emplois

Les forêts du Bassin du Congo représentent le second massif forestier tropical contigu après l'Amazonie et constituent un réservoir important de diversité biologique animale et végétale. La faune et la flore dont elles regorgent sont essentielles à l'alimentation, aux médicaments, servent également de matière première dans l'artisanat et jouent un rôle important dans l'économie des pays de la sous-région. En outre, selon les estimations, environ 70 millions de personnes dépendent de ces ressources pour assurer leurs moyens de subsistance. C'est pourquoi dans ce magazine N° 36 dont le dossier principal porte sur l'économie verte, une valeur économique, sociale et scientifique sûre, nous faisons toute la lumière là-dessus car, par méconnaissance ou par manque d'intérêt, les produits et services issus de la forêt sont peu exploités et peu valorisés.

Pourtant, la contribution de l'économie forestière au PIB du Gabon est essentiellement basée sur le bois. Par ailleurs, la forêt regorge de produits pouvant même servir de sources additionnelles de revenus. Dans la majorité des pays de la sous-région, les produits forestiers non ligneux (feuilles, fruits, tubercules, noix, etc.) constituent une source alimentaire essentielle. Ils procurent aussi, par leur vente, des revenus substantiels aux populations rurales.

Les PFNL comme l'odika (*Irvingia gabonensis*), le nkumu (*Gnetum africanum*), l'atanga (*Dacryode edulis*), le palmier raphia (*Raphia laurentii*) se trouvent en grande quantité dans la forêt gabonaise. Néanmoins, malgré leur important potentiel dans la lutte contre la sécurité alimentaire et la pauvreté, les produits forestiers non ligneux sont peu mentionnés dans les statistiques de l'économie gabonaise.

Dans l'optique de réduction de la pauvreté et de gestion durable des forêts, depuis février 2014 la FAO exécute un projet financé à hauteur de 3, 589,587 d'euros par la BAD, à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), dans cinq pays de l'Afrique Centrale (Burundi, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé Tomé-et-Principe, Tchad).

Face au réchauffement climatique et aux enjeux de la protection de l'environnement, le marché du carbone forestier, qui représente un fort potentiel de revenus, est encore sous-exploité. Pour trouver des solutions à la dégradation environnementale, des mécanismes de suivi doivent être créés à l'aide de données fiables et quantifiables. Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD), les pays du Bassin du Congo ont entamé le processus de mise en œuvre d'une stratégie nationale reposant, entre autres, sur la définition d'un système national de surveillance des forêts et un système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV). A cet effet, en 2014, le Gabon a procédé à la signature d'une convention liant l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) à la FAO.

Véritable réserve en matière de faune et de flore, la forêt gabonaise regorge d'essences pouvant contribuer au développement des industries pharmaceutiques et cosmétiques des pays du Sud, mais également des pays occidentaux. Depuis octobre 2014, le Gabon est signataire du Protocole de Nagoya, portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Compte tenu de la forte biodiversité présente dans le pays, la contribution de la forêt gabonaise peut donc être très importante.

La valorisation des produits issus de la forêt gabonaise à travers l'économie verte, le tourisme durable, la transformation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux sont des moyens de développer et de diversifier l'économie nationale. Au regard de ce qui précède, le Gabon a une ambition, une vision claire qui sous-tend sa stratégie actuelle en matière de politique et d'économie forestière : faire du Gabon un leader mondial pour le bois tropical certifié, porté par une industrie valorisant pleinement la ressource et exploité à partir d'une forêt sous aménagement durable, jouant pleinement son rôle de puits de carbone et sanctuaire de biodiversité, au service de l'humanité.

SUR NOTRE SITE



www.economie-gabon.com



3e Conférence sur la finance en Afrique »

Retrouvez-nous aussi sur Facebook et Twitter



GESTION ET ADMINISTRATION :

Gérant : Philippe Chandezon
pchandezon@economie-gabon.com

Directeur de la publication :

Philippe Chandezon
pchandezon@economie-gabon.com

Comité de rédaction :

Neltoh NARGO
PAMBO MOUSSOUNGOU
Annie-Laure CORDIER
laredaction@economie-gabon.com
contact@economie-gabon.com

Correspondant Royaume-Uni :

Blanche Matchanga
laredaction@economie-gabon.com

Correcteur / Rewriter : Rodrigue NDONG

contact@economie-gabon.com

Responsable Multimédia :

Annie-Laure CORDIER
Tél. : +241 01 44 11 62
Cell. : +241 04 79 49 05
contact@economie-gabon.com

Responsable Réseau de distribution

Louis Georges AGONDJO
servicecommercial@economie-gabon.com

Rédacteur en chef éditorial :

Neltoh NARGO
laredaction@economie-gabon.com

Publicité & Marketing :

Bruno FRETTE : +241 04 18 07 67
Sentiment NGWA : +241 07 25 85 38
Paul ESSONO BEKALE
contact@economie-gabon.com
servicecommercial@economie-gabon.com

Directeur artistique : Thomas Ouédraogo

Infographie & montage : ©Studio Araignée Sarl

Impression : Multipress Gabon 5280/13

Tirage : 10 000 exemplaires

Informations Légales :

MOBILITY MEDIA AFRICA Société éditrice de : Economie Gabon+ Sarl au capital de 85.000.000 FCFA - RCM N°2010B09428
Numéro statistique : 771 619 H
Récépissé de déclaration de constitution d'un organe de presse : N°0165/MCPEN/SG/DCOM du 3 juin 2010

Siège social : immeuble BICP, BP 4562 Libreville-Gabon

Tél. +241 01 44 11 62

Site Internet : www.economie-gabon.com

Facebook : facebook.com/economiegabon.plus

Twitter : twitter.com/EconomieGabon

FEMME DIRIGEANTE : ABY TOURÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE GOLD TOUCH

« L'offre des banques de développement doit être plus percutante et plus innovante pour soutenir l'entrepreneuriat, le moteur de l'emploi »

Aby Touré, une femme chef d'entreprise qui a choisi l'entrepreneuriat pour exprimer son savoir-faire dans le domaine du marketing. C'est une femme entrepreneure-créatrice africaine, ouverte sur le monde et dont la volonté est de transformer ses rêves en réalité : le développement de Gold Touch à travers toute l'Afrique. La mission de son agence intégrée, dans la gestion du marketing et de la communication, est d'offrir à toute organisation gabonaise et africaine, qu'elle soit publique, privée ou de type ONG, ses services. Pour asseoir et consolider l'ensemble des compétences du département marketing et communication, elle compte sur une équipe jeune, dynamique et orientée vers l'excellence du service et de l'innovation. Mieux, Gold Touch Gabon en 2015 mise sur la formation des métiers d'accueil et de services à la clientèle afin de disposer de ressources humaines qualifiées et performantes.

Propos recueillis par le Dr Nelto Nargo

Economie Gabon + : Mme la directrice générale, le Comité de rédaction du mensuel « Economie Gabon + » vous sollicite dans le cadre du dossier sur la « Femme et l'entreprise » pour répondre à quelques questions relatives à la place de la femme dans notre société, étant entendu qu'elle constitue la majorité de la population sénégalaise, si je ne me trompe sur les statistiques de la population du Sénégal. Pour commencer, quelle est la place accordée à la femme au sein des entreprises du Sénégal et particulièrement dans l'entreprise dont vous avez la charge ?

Effectivement, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population sénégalaise. Au dernier recensement de 2013, sur une population totale de plus de 13.5 millions d'habitants, elles représentaient environ 52% de la population.

La femme sénégalaise est essentielle au fonctionnement de la société. Les femmes sont au cœur de tout, sans elles rien ne marcherait. Elles occupent donc une place dominante du fait de leur nombre mais aussi par leur courage et la force de leur travail.

Au sein des entreprises sénégalaises, les femmes sont particulièrement actives dans le secteur des services, à savoir les télécommunications, les banques, les assurances, la santé, l'éducation, le tourisme, l'hôtellerie, mais également dans le commerce, l'artisanat, la couture, les industries, la pêche et l'agriculture.

Leur place au sein de la structure familiale s'est nettement accrue dans les dernières décennies du fait de l'accroissement de leur contribution à la vie économique du ménage, qu'elles soient rurales ou citadines. Malgré ce dynamisme observé dans le marché du travail, les femmes sont encore largement sous-représentées au niveau stratégique de décision.

Au sein de Gold Touch, elles constituent 66% des ressources humaines de l'entreprise du fait de leurs compétences, et je dois dire que nous accordons une importance toute particulière à favoriser l'employabilité des femmes et des jeunes quand les circonstances le permettent. Par ailleurs, nous appliquons également une culture d'entreprise égalitaire en termes de droits et de promotions internes.

Eco Gabon + : Les femmes ont souvent du courage et de l'opiniâtreté, mais moins de confiance en elles pour aller dire qu'elles sont les meilleures. Quelle est votre appréciation là-dessus ?

Votre question nous interpelle sur un des aspects de la problématique du genre : que l'on soit garçon ou fille, notre identité sexuelle nous suggère un rôle social. Je m'explique : pour de jeunes enfants, la socialisation, que ce se soit à la maison ou à l'école, ne se fera pas de la même manière.

Pour les filles, elles sont davantage orientées vers des activités de protection, de conciliation, d'entretien de la maison à travers les jeux par exemple. Certains comportements lui sont également inculqués à savoir la retenue, la modération, la mesure dans la prise de parole. Déroger à ces principes serait « *mal élevé* ». La culture dans ce cas joue un rôle de censure, qui valorise un certain attentisme de la femme face à la reconnaissance.

Chez les garçons, la socialisation passe davantage par les jeux d'action, de découverte, d'expérimentation, de construction. Ce type de formatage nous suit et fait de nous les adultes que nous sommes, empreints par un rôle social à jouer selon le genre. Il faut en être conscient et s'en défaire au besoin.

Pour répondre à votre question je dirais donc que ce n'est pas un manque de confiance. Les femmes sont davantage formatées à la retenue, à la prudence, ce qui est moins le cas des hommes.

Eco Gabon + : Etre une femme et entreprendre, un parcours de combattante ? Est-ce vrai ?

Effectivement, c'est un parcours du combattant pour tout entrepreneur. Les difficultés sont principalement de deux ordres. Tout d'abord, l'accès au financement. Ensuite, la qualité des ressources humaines. Concernant le financement, les banques nationales de développement, tout comme les banques dites classiques, ont un rôle crucial à jouer. L'offre n'est pas adaptée aux besoins du marché, et les critères d'admission restent peu accessibles aux micro-entreprises et aux TPE. Au Sénégal, des milliers de femmes se sont tournées vers la micro-finance, avec un risque de surendettement très élevé. L'offre des banques de développement doit être plus percutante et plus innovante pour soutenir l'entrepreneuriat, le moteur de l'emploi.

Concernant les ressources humaines, il y a au Gabon une inadéquation entre la formation dispensée et les besoins opérationnels des entreprises. A ce titre, nous avons cette année un projet phare : l'accès à la formation des métiers d'accueil et de services à la clientèle. Ce projet phare aura, je l'espère, un impact positif sur l'employabilité des femmes et des jeunes.

Eco Gabon + : L'on observe, dans le milieu des affaires ou dans tout autre secteur d'activité, que les femmes gardent une tendance à la gestion en bonne mère de famille. Pourquoi, à diplôme égal, ne leur confie-t-on pas la direction des entreprises ou des postes de responsabilité aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé ? Leur reconnaît-on cette compétence ?

Les causes à ce problème sont multiples. Premièrement, le déterminisme social. Pour bon nombre d'entre elles, à diplôme égal, elles préfèrent, par choix, se stabiliser pour mieux

organiser leur vie familiale, au détriment de leur propre réussite professionnelle. Ce phénomène est en partie explicable par le poids des traditions, de la religion ou plutôt un consensus national qui fait passer l'épanouissement des femmes après celui de leurs maris et de leurs enfants. Il existe donc un conditionnement très fort qui explique qu'elles soient dominantes mais sous-représentées dans les hautes sphères hiérarchiques.

La deuxième cause à mon avis est le plafond de verre installé dans un système de type patriarcal dans sa grande majorité, et qui agit dans l'organisation des entreprises. Dans ce cas de figure, les femmes subissent une réelle discrimination. Beaucoup d'entre elles se battent à l'interne et d'autres créent leurs propres structures, associations ou regroupements féminins.

« Bon nombre d'entreprises hésitent à embaucher des femmes à des postes stratégiques sous le prétexte des nombreuses demandes de congés de maternité ou de « l'absentéisme parental »

L'Apix a joué un rôle d'intégrateur social en plus du rôle économique que tout le monde lui reconnaît. En effet, créé dans les années 2000, bon nombre de Sénégalais et de Sénégalaises ont pu mettre en avant leurs talents d'entrepreneurs et créer leurs entreprises en 24 h ! Je suis un exemple concret de cette volonté politique incarnée à l'époque par l'ancien président Abdoulaye Wade et dirigée par une femme de grande valeur, Mme Aminata Niane. Le président actuel, M. Macky Sall, a su maintenir l'héritage et même le développer.

Eco Gabon + : Les femmes dirigent-elles vraiment mieux que les hommes ? Est-ce votre cas ou celui de certaines de vos collègues du milieu des affaires ?

Je ne suis pas d'avis que l'excellence dans ce domaine appartienne plus aux femmes qu'aux hommes. A ce niveau, c'est l'égalité parfaite. Pour être un bon leader, les qualités humaines sont essentielles autant qu'une solide expertise. Concernant mes capacités de direction, je dirais simplement que l'expérience contribue au perfectionnement.

Eco Gabon + : Selon une étude britannique, la tendance à s'excuser pour tout et surtout dans leur volonté de concilier vie professionnelle et vie privée, la tendance à attendre passivement que leur travail soit remarqué, plutôt que de faire connaître leurs succès, la peur du risque et le syndrome de la bonne élève constituent les obstacles culturels qui freinent encore l'accès des femmes aux postes de responsabilités. Est-ce le cas des femmes africaines en général et de la femme sénégalaise en particulier ?

« Difficulté à conjuguer vie familiale et vie professionnelle, mais aussi les inégalités rencontrées au travail »



Je pense que ce qui freine essentiellement les femmes dans leur ascension vers des postes de responsabilités est la difficulté qu'elles ont à conjuguer vie familiale et vie professionnelle, mais aussi les inégalités rencontrées au travail. Les enjeux sont énormes pour ces dernières et nombreuses sont celles qui doivent sacrifier leur carrière pour maintenir une certaine cohésion familiale et sociale.

Je tiens à saluer le travail exceptionnel réalisé par les mouvements de femmes au Sénégal, la Fédération des associations de femmes sénégalaises, FAFS, l'Association pour la promotion de la femme, le Conseil sénégalais des femmes, COSEF, l'AJS, l'Association des femmes juristes du Sénégal et tant d'autres...qui aident les femmes, non pas à réduire la place des hommes, mais à aider les femmes à exercer et à prendre des décisions concernant des sujets qui les touchent.

Eco Gabon + : Hommes et femmes ne sont toujours pas égaux au travail, même si certaines entreprises changent la donne. Pourquoi la femme n'est-elle toujours pas dans la société sénégalaise l'égale de l'homme au bureau ? Est-ce le cas à Gold Touch ? Quelles sont les activités de Gold Touch ?

Même si le Sénégal, de par sa constitution, inclut des principes d'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes devant l'emploi, le salaire et l'impôt, la réalité sur le terrain est tout autre. Bon nombre d'entreprises hésitent à embaucher des femmes à des postes stratégiques sous le prétexte des nombreuses demandes de congés de maternité, ou de « l'absentéisme parental » remarqué chez ces dernières. Il faut savoir qu'en 2013, le taux de fécondité était de 152 /1000. Soit en moyenne 5.7 enfants/femme, et que la durée des congés de maternité est de 3 mois. Seules les femmes en bénéficient. Les hommes ne sont pas demandeurs. Le chemin est donc encore loin vers l'égalité dans ce domaine.

Par conséquent, les patrons favorisent davantage la carrière des hommes uniquement orientée vers leur réussite professionnelle, tandis que les femmes se battent sur plusieurs fronts (bureau, maison, marché, école des enfants) avec un risque de dispersion, il faut le reconnaître.

Enfin, pour terminer, les activités de Gold Touch tournent autour de 4 pôles de compétences que sont : la stratégie, le marketing opérationnel, la communication et le marketing direct. Nous sommes une équipe jeune, dynamique et orientée vers l'excellence du service et l'innovation.

Le fait d'être femme forcément renforce la compréhension des problématiques soulevées précédemment. A cet effet, nos solutions sont innovantes pour fidéliser les meilleurs profils, qu'il s'agisse de télétravail, de flexibilité des horaires, le temps du travail est respecté et les résultats au rendez-vous.

Eco Gabon + : La parité homme/femme est-elle aujourd'hui possible dans la société africaine moderne et particulièrement en entreprise ou dans l'administration publique de votre pays ?

Oui, la parité homme/femme est possible au Sénégal depuis mai 2010. Récemment, Mme Fatou Sarr Sow, sociologue et directrice du Laboratoire Genre de l'Institut Fondamental de l'Afrique Noire (Ifan), s'est distinguée dans la lutte pour les droits des femmes au Sénégal et plus particulièrement pour une loi sur la parité.

A l'heure actuelle, à l'assemblée nationale, 45% des élus sont des femmes. Précédemment nous avons connu deux gouvernements dirigés par des femmes : Mame Madior Mbodji et Aminata Touré. L'actuel ambassadeur du Sénégal au Gabon est une femme, SE Saoudatou Ndiaye Seck, et les exemples dans ce sens sont nombreux. Par contre la loi seule ne suffit pas. Il faut que les élues soient accompagnées, il faut continuer à lutter pour l'amélioration des conditions de la femme, le

renforcement de leurs capacités et pour l'éducation des jeunes filles pour favoriser le changement nécessaire à un Sénégal Emergent.

Eco Gabon + : Selon l'OCDE, lutter contre les inégalités hommes/femmes permettrait de stimuler la croissance. Des femmes dans des métiers d'hommes, c'est bon pour la croissance. Quel est votre commentaire ?

Très certainement. Tant que les femmes seront discriminées sous le prétexte de leur identité sexuelle, nos pays n'avanceront pas. Au contraire, quand les femmes génèrent des revenus, il est prouvé que leur autonomie financière profite à toute la famille : les enfants sont mieux soignés, vont à l'école, mangent à leur faim. Soutenir la promotion de la femme, c'est donc soutenir le développement.

Eco Gabon + : Quelles sont les réformes qu'il faudrait nécessairement engager pour que les femmes prennent une part active dans la création d'entreprise afin de contribuer à la création de la richesse et de l'emploi ? Créer une classe de femmes entrepreneuses ?

Nos pays, pour se développer, ont besoin de miser sur l'éducation de la femme, la réduction

des inégalités et l'accessibilité au financement et à la terre, notamment en milieu rural. Les institutions financières doivent s'adapter aux réalités, nos universités doivent intégrer la demande des jeunes et des femmes en offrant des formations courtes, plus opérationnelles et adaptées aux besoins. La décentralisation d'une structure comme l'Apix est souhaitable.

Eco Gabon+ : Pour finir, quelle est votre vision pour une pleine contribution de la femme à la croissance de Gold Touch ?

Gold Touch Gabon en 2015 mise sur la formation des métiers d'accueil et de services à la clientèle. Nous avons donc besoin de ressources humaines qualifiées et performantes pour relever ce défi de recrutement et de formation pour plus d'employabilité des femmes et des jeunes au Gabon. Notre vision est d'explorer la sous-région bien sûr !

Eco Gabon+ : Mme la directrice, ne dit-on pas que tout est bien qui finit bien. Assurément nous concluons en beauté cette interview très enrichissante en vous posant cette dernière question d'ordre personnel. Si l'on vous demandait de rédiger votre profil, comment le présenteriez-vous ?

Je suis une femme chef d'entreprise. L'entrepreneuriat est la voie que j'ai choisie pour ex-

« L'autonomie financière des femmes profite à toute la famille »

primer un savoir-faire dans le domaine du marketing. Dans ce domaine, les qualités humaines sont indispensables pour réussir. Je me présenterais donc comme une femme entrepreneure-créatrice africaine, ouverte sur le monde et dont la volonté est de transformer ses rêves en réalité : le développement de Gold Touch à travers toute l'Afrique. Notre mission en tant qu'Agence intégrée, dans la gestion du marketing et de la communication, est d'offrir à toutes organisations gabonaises et africaines, quelle soient publiques, privées ou de type ONG, l'ensemble des compétences d'un département marketing et de communication. Notre atout est d'offrir, au sein d'une structure intégrale, les solutions de marketing et de communication les plus performantes et utiles au développement et au dépassement des objectifs de nos clients. Nous travaillons avec une équipe de professionnels, pluridisciplinaire dans chaque secteur d'activité, totalisant pour certains plus de 15 ans d'expérience dans leur domaine de compétence (conseil en stratégie, marketing opérationnel, formation du personnel, communication, digital et mobile marketing).

ECONOMIE GABON

Les perspectives économiques 2015 sont positives et l'espoir permis

En novembre 2014, une mission du Fonds Monétaire International (FMI) au Gabon félicitait les autorités « de s'être attaquées aux tensions budgétaires et de s'être penchées sur la question des arriérés ». Quelque deux mois après, le pays maintient sa crédibilité financière.



Dans sa dernière cartographie trimestrielle, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), spécialisée dans l'assurance-crédit et l'exportation, a classé le Gabon, pour le compte de l'année 2014, dans le Top 10 des économies les moins risquées d'Afrique en termes de crédibilité financière. Mieux, il est numéro 1 en Afrique subsaharienne, avec un niveau risque-pays évalué à «B». Le pays figure également en tête des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et avoisine les performances des pays comme le Bénin, le Sénégal, le Kenya ou encore le Cap-Vert. Cette analyse s'appuie sur des données macroéconomiques, financières et politiques et prend en compte les paiements enregistrés sur les entreprises et l'appréhension de l'environnement des affaires.

Perspectives de croissance robuste

Les perspectives de croissance restent toutefois robustes à moyen terme. La croissance sera tirée par l'investissement public, dans le cadre de la poursuite du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et par les secteurs des ressources naturelles (agro-industrie, mines d'or et de manganèse, traitement du bois) et celui des services. En raison de la conjoncture actuelle du marché du pétrole et de la diminution à venir au niveau national des recettes pétrolières, les comptes extérieurs et les comptes publics devraient se détériorer en 2015. Le recul des exportations de

brut entraînera une contraction de l'excédent de la balance commerciale et en dépit de leur situation stable, la progression attendue des ventes de manganèse et de bois ne pourraient pas, en 2017, compenser ce recul. Conformément à l'issue du séminaire gouvernemental tenu le week-end dernier à la Pointe-Denis, et prenant en compte les recommandations du FMI pour relancer la croissance et viabiliser les finances publiques, le Gabon procédera en 2015 à des ajustements budgétaires.

Une lueur d'espoir pour attirer les investisseurs lors du sommet franco-africain

La crédibilité financière du Gabon vient d'être reconnue. Le pays figure parmi les économies africaines à disposer d'un tel cadre financier. De plus, à moyen terme, les perspectives de croissance sont estimées robustes. Aussi, dans le cadre du forum franco-africain pour la croissance partagée qui se tiendra en février prochain, ces atouts significatifs pourraient encore servir à valoriser l'économie nationale et attirer de nouveaux investisseurs tant de nouveaux secteurs d'activités sont à explorer.

Le **Forum franco-africain pour une croissance partagée** se tiendra le **vendredi 6 février 2015**, à Bercy. Son organisation a été confiée au ministère de l'Economie et des Finances et à MEDEF International. Le président de la République française a convié des chefs d'Etat africains à intervenir à ses côtés. 90 ministres économiques africains ont été

invités, ainsi que des dirigeants de banques centrales et de développement. La participation de nombreuses organisations patronales

et de dirigeants d'entreprises publiques et privées est attendue.

Source : Coface

www.bs-gabon.com

Nos Partenaires

Siege Social et Agence Centrale Tél : 01 77 86 46 ou 47 ou 48
 Direction Technique Tél : 01 77 48 22 ou 23 / 01 72 20 65 ou 66 / Konica Minolta Tél : 01 77 59 52 ou 01 77 59 53
 Agence de Port Gentil Tél : 01 56 47 91
 e-mail : contact@bs-gabon.com

Solutions et Services Informatiques, Réseaux & Télécoms

3^E CONFERENCE SUR LA FINANCE EN AFRIQUE

Le capital-investissement en fort développement en Afrique

Mais sa présence et sa croissance couvrent essentiellement les régions les plus dynamiques en matière d'entrepreneuriat privé, à savoir les pays du Maghreb, les pays anglophones d'Afrique et l'Éthiopie. Sur près de 200 équipes qui gèrent actuellement des fonds de capital-investissement, seule une dizaine opère dans les pays d'Afrique francophone. Cette 3^e conférence sur le financement en Afrique, qui s'ouvre ce 12 février 2015 à Paris, voudrait orienter également ce capital-investissement vers les pays francophones d'Afrique. D'où le libellé du thème qui porte essentiellement sur les « impacts et retours sur investissement responsable d'entreprises en Afrique ». L'Association « KUSUNTU-Club », présidée par Jean-Luc Koffi Vovor, organisatrice du 12 au 13 février 2015 de cette rencontre des dirigeants d'entreprises et des bailleurs de fonds internationaux, voudrait insuffler une dynamique de rattrapage pour les pays africains francophones. C'est dans ce contexte que la journée du 13 février sera consacrée à la structuration et à la levée de capitaux en vue de la gestion de fonds d'impacts pour l'Afrique.

Cette conférence, organisée du 12 au 13 février prochain à Paris, est le lieu privilégié des rencontres professionnelles sur la France entre les investisseurs professionnels internationaux et les entreprises « Bâtitteur » de l'économie africaine. Les entreprises et les sociétés à capitaux privés ont comme défis de mutualiser leurs efforts, leurs intelligences, leurs capitaux pour contribuer à l'économie d'une Afrique qui connaît ces deux dernières décennies une forte croissance. Ces acteurs internationaux sont nombreux et s'inscrivent sur des segments d'entreprises de taille plus importante, couvrant une ou plusieurs zones géographiques ou linguistiques. Ils ont une approche panafricaine de gestion et viennent le plus souvent en accompagnement d'entreprises à vocation régionale ou panafricaine à forte intensité capitalistique.

La société française Investisseurs & Partenaires (I&P) se distingue

Il s'agit, pour les plus connus, du fonds américain ECP, du fonds Abraaj qui a repris les activités de l'acteur britannique Aureos, ou encore du britannique Actis. Il nous faut mentionner des acteurs franco-africains, comme le fonds Advans, spécialisé dans l'investissement dans des institutions de la microfinance, la société d'investissement Amethis Finance, le fonds Adenia Partners basé à Maurice, qui intervient dans les pays francophones de l'océan Indien et ceux de la façade Atlantique du continent. Un fonds se distingue : la société française Investisseurs & Partenaires (I&P), précurseur dans l'accompagnement financier et technique des entrepreneurs africains. Elle développe un modèle intéressant de coopération, ayant pour objectif d'accroître l'offre domestique et ainsi permettre l'accès à un plus grand nombre d'entreprises. Il convient de créer l'offre permettant aux candidats potentiels issus du secteur informel de se structurer et accéder aux capitaux, mais aussi à l'accompagnement technique opérationnel apporté par les fonds d'investissement.

L'Afrique a été pendant une décennie comme la dernière frontière économique du monde. Aujourd'hui, elle connaît une forte croissance économique adossée à une forte croissance démographique avec une prévision démographique de plus du milliard d'habitants à l'horizon 2050. Actuellement des études et des recherches effectuées sur le continent révèlent qu'il ya près de 300 millions de personnes avec un pouvoir d'achat en Afrique, classées en fonction du coût de la vie locale, et dans la catégorie de la classe moyenne. L'Afrique présente une réelle opportunité pour les entreprises pour faire des affaires qui permettront de soutenir la croissance mondiale. C'est dans ce cadre qu'est organisée cette rencontre de Paris sur la finance en Afrique.

Deux approches de l'investissement

Une des caractéristiques du capital-investissement dans les pays d'Afrique francophone est la prééminence de fonds d'investissement déployant des capitaux dans un nombre limité de transactions de taille significative, dans des entreprises de taille grande ou intermédiaire. Dans les pays anglophones, les transactions sont plus importantes en nombre,

dans des entreprises de taille modeste à moyenne.

Le capital-investissement en Afrique se décline selon deux approches principales : l'investissement de mission ou impact investing d'une part, et l'investissement financier plus classique, d'autre part. Par rapport aux opérations dans les pays développés et mieux équipés financièrement en Afrique, on trouve peu d'opérations de contrôle total, avec recours au levier de l'endettement. Ceci s'explique par la faiblesse des marchés financiers qui n'offrent pas des opportunités de sortie par les introductions en bourse.

L'investissement de mission consiste à identifier et accompagner les entreprises les plus susceptibles de créer un impact social et sociétal durable, tels que la création d'emploi pour les moins qualifiés et donc un plus grand développement des acteurs de base, l'inclusion financière de ces acteurs, l'accès aux besoins de base, la préservation de l'environnement, la promotion des pratiques de meilleure gouvernance.

En ce sens, l'investissement de mission vise des entreprises en création, l'accompagnement d'entrepreneurs du secteur informel vers le secteur formel, ou encore l'accompagnement de jeunes entreprises vers un cadre opérationnel leur permettant un développement pérenne. Par son approche même, l'in-

Ces fonds s'inscrivent dans une dynamique vertueuse de respect de l'environnement, de bonne gouvernance économique et de développement social

vestissement de mission va viser une rentabilité moindre du capital investi au profit de l'éclosion d'un écosystème dynamique et bénéfique pour les acteurs qui auraient pu être exclus des effets de la croissance économique. Cette approche est encore trop faible en Afrique, elle se distingue fortement des opérations de philanthropie ou d'aide ciblée. À la différence de ces dernières, l'exigence d'une rentabilité économique et financière minimale est la seule qui va permettre la durabilité de la création d'activité économique.

Les acteurs financiers plus classiques s'inscrivent aussi dans cette mission d'impact social et sociétal. À la différence des acteurs dits d'investissements de mission, ils poursuivent une logique de développement, de croissance économique et de rentabilité financière plus forte, mais attachent un intérêt particulier à ce que les opérations et activités des entreprises qu'ils accompagnent s'inscrivent dans une dynamique vertueuse de respect de l'environnement, de bonne gouvernance économique, ainsi que de développement social. La croissance économique et la création d'emplois en Afrique francophone passent par le développement d'un tissu de PME en capital-investissement : les déterminants du développement.



Une partie de l'excédent des réserves des États consigné auprès du Trésor français, une source de financement

Avec le dynamisme entrepreneurial, se développera l'industrie africaine du Private Equity. Il s'agit là d'un premier facteur qui va appeler un nombre plus important d'initiatives dans le sens d'une offre domestique plus importante de capital-investissement. C'est dans cet axe que s'inscrivent les initiatives des sociétés I&P et d'Amethis, avec la promotion d'équipes locales.

Un second facteur pourrait être, à l'instar du dispositif français FSI France Investissement, d'organiser une coopération entre les banques de développement et d'investissement régionales d'un côté, et les banques et compagnies d'assurance africaines de l'autre. Cette coopération prendrait la forme d'un programme d'incubation de nouvelles équipes de capital-investissement, à l'instar

du projet ayant conduit à la création de Cauris en Afrique de l'Ouest et de Cenainvest en Afrique Centrale. Ce mécanisme permettrait à son tour d'attirer des investisseurs institutionnels internationaux, dont beaucoup hésitent aujourd'hui à investir à cause de l'offre limitée de fonds de capital-investissement.

Pour ce faire, une source de financement initiale existe : une partie de l'excédent des réserves des États consigné dans le compte d'opération auprès du Trésor français, en garantie de la parité entre l'euro et le franc CFA. Le taux de couverture statutaire requis pour assurer la parité est de 20 % des réserves des changes, alors que celui-ci est de 100 % aujourd'hui, en légère baisse par rapport au niveau de 112 % atteint en 2011.

L'accès au capital-investissement requiert diverses conditions au rang desquelles la sortie de l'activité du système informel. Les politiques d'amélioration du climat des affaires, les évolutions et incitations de nature juridique, réglementaire et fiscale permettent de construire et développer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et au développement du capital-investissement. Beaucoup reste donc à faire.

La Rédaction

PROFIL

Jean-Luc Koffi Vovor, le chasseur des investisseurs pour l'Afrique

D'origine togolaise, Jean-Luc Koffi Vovor exerce dans la finance depuis

plus de 25 ans, d'abord au sein d'un cabinet de conseil anglo-saxon, puis au sein de sociétés financières internationales. En 2008, il lance l'initiative Kusuntu, qui a pour objectif de promouvoir l'émergence et le développement de champions économiques africains grâce à l'investissement de capitaux privés internationaux et africains.

Ce programme, institutionnalisé au travers de la formalisation en 2010 de Kusuntu-le-Club, un action-tank composé de dirigeants, d'entrepreneurs et d'investisseurs, œuvre pour un contexte favorable à davantage d'entrepreneurs et de capitaux privés dans les entreprises africaines et ainsi attirer les capitaux en direction de projets à forte valeur de développement économique, mais aussi d'impact social, environnemental et de bonne gouvernance.

Jean-Luc Koffi Vovor participe en 2013 avec cinq associés, à la création de Kusuntu Partners, société de conseil spécialisée dans l'accompagnement d'investisseurs institutionnels et privés dans la sélection de fonds d'investissement spécialisés sur l'Afrique ainsi que le suivi de ces investissements, mais aussi l'assistance aux fonds africains souhaitant lever des capitaux auprès des investisseurs non issus de gouvernements ou d'organisations d'aide au développement.



BILAN BARCAMP

Quelle économie numérique pour un Gabon 3.0

Le premier « Barcamp Libreville » organisé par La Team Barcamp et soutenu par l'Agence Nationale des Infrastructures et des Fréquences (ANINF), s'est tenu le 31 janvier écoulé, dans la salle de formation du Dorian Hôtel. Le Barcamp est une « non conférence » sur l'usage des nouvelles technologies internet pour l'entrepreneuriat dont le principe est « pas de spectateurs, tous participants ».



La rencontre à laquelle assistaient 50 jeunes Gabonaises et Gabonais, entrepreneurs et passionnés des nouvelles technologies, a porté principalement sur une

suite de présentations de solutions et applications basées sur les technologies internet. Les conversations ont commencé avec la présentation de la jeune entreprise Slentech, qui

a développé Frismart, une application de géolocalisation, suivie d'Adziik, une plateforme gabonaise de vente de contenus culturels.

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (Aninf) a quant à elle présenté trois projets : un système de classe numérique, les opportunités d'entrepreneuriat liées à la mise en place prochaine de la Télévision Numérique Terrestre et les outils collaboratifs au sein de l'administration publique gabonaise.

Ces présentations ont mis en relief le rôle central de l'ANINF dans la politique numérique du gouvernement. Parmi les autres entreprises présentées : Tvfric.com, une plateforme de vidéo à la demande développée par un jeune Gabonais, Kedy Alex.

Le fondateur du premier espace de co-working, « Ogooue labs », de Sylvère Bous-samba, est quant à lui revenu lors d'un brillant exposé sur les opportunités pour la jeunesse gabonaise d'entreprendre sur le numérique pour résoudre les problèmes de la communauté.

Ces différentes présentations en présentielle et par vidéoconférence qui se sont déroulées jusqu'en début de soirée montrent le formidable engouement pour les jeunes Gabonais de créer du contenu local sur internet, et d'en faire un réel outil de développement. Reste au gouvernement et aux investisseurs privés d'accompagner ces jeunes entreprises dans la facilité d'accès au crédit et la réduction des procédures administratives. Le Barcamp Libreville a été suivi en direct sur internet par plus de 100 personnes à travers le monde, une première au Gabon qui a permis aux compatriotes de la diaspora d'interagir avec les différents intervenants.

Les promoteurs du Barcamp Libreville ont donné rendez-vous aux participants et à la communauté web au deuxième trimestre 2015 pour le Social media Week. L'événement sera basé sur la recherche de financements pour les startup gabonaises et la mise en place de projets communautaires gratuits.

Source : Communiqué Barcamp Libreville

BGFIBank s'installe au Sénégal

La Banque gabonaise et française internationale (BGFIBank), déjà présente en Afrique centrale, poursuit son expansion transfrontalière et renforce sa présence sur le continent avec la création de BGFIBank Sénégal, la nouvelle filiale établie à Dakar.



En procédant à cette ouverture, le président-directeur général du groupe BGFIBank, Henri-Claude Oyima, a indiqué que « le développement transfrontalier

est un élément essentiel de la stratégie de croissance du groupe. L'obtention de cet agrément nous conforte dans notre dynamique de renforcer la présence du groupe sur

les marchés à fort potentiel du continent et de mettre notre expertise sur le financement des investissements structurants pour le développement de l'Afrique ».

Le groupe pèse plus de 3000 milliards de francs CFA en 2014

« L'ouverture de BGFIBank Sénégal porte à 11 le nombre de filiales bancaires du groupe BGFIBank qui entend poursuivre activement et sereinement son maillage en Afrique auprès des autres métiers du groupe (la banque d'investissement, l'assurance et les services financiers spécialisés) », a déclaré Henri-Claude Oyima. Opérationnelle à la fin du 1er

semestre 2015, BGFIBank Sénégal constituera un centre de relais stratégique supplémentaire pour le groupe dans la zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). Premier groupe bancaire de l'Afrique centrale, BGFIBank revendique, au terme de l'exercice qui vient de s'écouler, un total bilan de plus de 3000 milliards de francs CFA.

Fidèle à ses valeurs de travail, d'intégrité, de transparence, de responsabilité et d'esprit d'équipe, le groupe place la qualité de service au cœur de son métier.

Une toile d'araignée sur 11 pays africains et sur la France

BGFIBank est un groupe financier international multi-métiers qui allie solidité financière, stratégie de croissance durable et maîtrise des risques, avec l'ambition d'être la banque de référence sur ses marchés en termes de qualité de service. Fidèle à ses valeurs de travail, d'intégrité, de transparence, de responsabilité et d'esprit d'équipe, le groupe place la qualité de service au cœur de son métier. Il accompagne ses clients particuliers, entreprises et institutionnels dans une relation durable, avec une gamme de produits et services élargie.

Le groupe BGFIBank enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de ses partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. Plus de 1800 collaborateurs présents dans 10 pays accompagnent au quotidien une clientèle diversifiée au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, en France, au Gabon, en Guinée Equatoriale, à Madagascar, en République Démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe.

Source : Groupe BGFIBank (bgfi.com)

L'CABINET RID-APDI-B.A
RESEAUX SOCIAUX PROFESSIONNELS

FORMATION PROFESSIONNELLE « RESEAUX SOCIAUX »

Développer votre communauté dédiée
Et de nouveaux business avec :

26 AU 27 Février 2015

Linkedin Twitter Pro, Facebook Pro, You tube Pro

Tarif exceptionnel 350 000 F CFA HT
Nombre places limité

Réserver aux Professionnels

Réservation

Tel : + 241 02 08 28 71
Mail : deux.mm@live.fr
Siège : Bureau mont de cristal centre ville

Prérequis

Pour les participants : Ordinateur portable ou une tablette

PUBLIC concerné

DG, DGA, DRH, Consultant, animateur de communautés, Responsables communication, Services commerciaux ou SAV, Responsable Marketing, etc.

Equipe de formateurs RSP

JEAN-FRANÇOIS MYE-MONTRE
DEUX MM & PARTNERS DO

JEAN-PHILIPPE DERENLOT
EFFICACITIC DO

LIONEL MYSKA
WEB PATRON DO

MATTHIEU LLOAGA BENG
MANAGER CGI INTERACTIVE

Partners

IGAD

Le SIM, un outil d'appui à la structuration des professions agricoles

L'IGAD a présenté les résultats de son outil de Système d'Information sur les Marchés (SIM) le jeudi 5 février dans la salle de conférence du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles.

Par Siméon Pambo

L'IGAD a convié ses partenaires dans la mise en œuvre du Projet de Développement et d'Investissement Agricole au Gabon (PRODIAG) à une restitution des informations collectées ces dix dernières années par son outil SIM. La présentation, placée sous le haut patronage du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire, était conduite par le Responsable des aspects de structuration professionnelle au sein de l'IGAD.

Ce dernier a tout d'abord présenté le dispositif. Le SIM est un outil qui vise à appuyer la structuration des professions agricoles à travers la mise à disposition de plusieurs informations de marché telles que le prix des produits agricoles, leur provenance, et les

flux. Une fois collectées, les données sont mises en forme et diffusées auprès de différents types d'acteurs (producteurs agricoles, commerçants grossistes et commerçants détaillants, transporteurs, porteurs de projets agricoles, consommateurs, décideurs politiques,) du secteur pour permettre une meilleure compréhension des chaînes de valeur et donc une meilleure maîtrise de leurs activités. Par exemple, le SIM peut constituer un outil de mesure d'impact des projets ou encore orienter les décideurs dans la conception de programmes de développement des filières

agricoles.

Les enseignements à tirer des données collectées par l'outil ont ensuite été présentés. Nous retiendrons, en particulier, que depuis 2005, comme le montre le graphique ci-dessous, on observe une augmentation des prix des produits à la consommation et une relative stagnation des prix de gros. Cependant, depuis 2013, et c'est une bonne nouvelle pour les consommateurs, on note une certaine inflexion des courbes.

En conclusion de sa présentation, le Responsable des aspects de

Structuration Professionnelle au sein de l'Institut, a expliqué en quoi l'intérêt de l'outil, au regard des objectifs poursuivis, s'étend au-delà des seuls projets de l'IGAD. C'est tout le secteur agricole qui bénéficie du travail effectué sous réserve que ces résultats soient vulgarisés et diffusés.



De gauche à droite, le ministre de l'agriculture et de l'élevage Luc Oyoubi et le DG de l'IGAD Pascal Pommarel

Deux questions aux DG de l'IGAD Pascal Pommarel, sur le Système d'information des marchés (SIM)



Economie Gabon+ : Pouvez-vous en quelques mots, nous présenter le SIM et son système de diffusion ?

Pascal Pommarel : Le Système

d'Information des Marchés (SIM) a un double objectif, le premier c'est de comprendre quelle est la part des appuis de l'Etat par l'intermédiaire de l'IGAD dans la diminution de la dépendance nationale. Il s'agissait donc de voir quelle sont les flux de produits qui se trouvent sur le marché. Est ce qu'ils proviennent de l'intérieur du pays ou de l'extérieur ? Et on a pu constater que progressivement sur les marchés de Libreville dans le domaine du maraîchage la part des produits maraîchers qui était de plus de 90% il y a 20 ans s'est considérablement réduite et aujourd'hui on est à un niveau d'autosuffisance de 45 % il y a donc eu une très forte avancée dans le domaine du maraîchage. Pour ce qui concerne les produits vivriers il ya encore des efforts à faire les choses sont en train de se faire mais l'impact est beaucoup plus faible. Le deuxième objectif est de donner aux agriculteurs un outil qui leur permet de mieux négocier les prix avec les revendeurs par ce qu'ils n'avaient plus à les négocier individuellement mais à se baser sur ceux pratiqués sur le marché. C'est donc un instrument de sécurisation du producteur.

Economie Gabon+ : Quel est le système de diffusion du SIM ?

Pascal Pommarel : L'IGAD, procède par des enquêtes qui ont lieu deux fois par mois sur tous les grands marchés de Libreville et des chefs lieux provinciaux et pour se faire il ya une vingtaine de commerçants qui sont enquêtés chaque quinzaine et les produits sont pesés et ont voit les prix qui sont pratiqués et il en sort un prix moyen. Le prix moyen fait ensuite l'objet d'un affichage. Pour la ville de Libreville l'affichage se situe dans une vingtaine de sites différents à commencer par l'ensemble des marchés, ensuite le ministère de l'Agriculture troisièmement les mairies les mairies. L'ensemble de ces affichages permet aux gens de voir le prix à un moment donné. Par ailleurs ces affichages sont renforcés par une diffusion sur le site de l'IGAD et aussi le journal Economie Gabon + depuis peu.



Orabank

Une équipe réactive à votre service,
pour la réalisation de vos projets.



De la formulation à la réalisation de vos projets, plus de 1 400 hommes et femmes répartis dans 12 pays d'Afrique de l'ouest et du centre s'impliquent au quotidien pour faire de vos attentes une réalité, dans des délais de traitement les plus courts.

www.orabank.net

Groupe Orabank : Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

Un partenaire à votre écoute

BICP vend en exclusivité les villas construites par Olam dans la Zone Economique Spéciale de NKOK !

C'est le Bureau International de conseil et de Promotion (BICP) qui a la charge exclusive de la vente de ces villas situées à l'intérieur de la zone Economique spéciale de Nkok (GSEZ) à une vingtaine de kilomètres de Libreville. Ces villas bénéficient d'un accès direct au PK22.

Par Siméon Pambo

La demande en logements dans la Zone Economique Spéciale (Z.E.S.) de Nkok est en hausse constante, compte tenu du nombre sans cesse croissant des entreprises qui s'y implantent. La première tranche de commercialisation comporte 42 villas 3 chambres de 135m² déjà construites sur des terrains de 300m² avec titres fonciers, réparties en deux zones. Toutes les infrastructures sont prêtes pour accueillir les locataires, notamment l'adduction d'eau et l'électrification. Les voies d'accès sont bitumées avec toutes les commodités d'une cité moderne.

Ces maisons d'habitations peuvent ainsi servir de logement pour les cadres et les employés des entreprises déjà installées où en cours d'installation où pour celles qui vont s'implanter à moyen et long terme.

Pour cette première tranche de commercialisation, BICP a pu négocier avec la GSEZ des conditions d'acquisition particulièrement intéressantes pour les acquéreurs : un versement mensuels de 1 million de francs CFA pendant 8 ans avec un apport initial inférieur à 10 millions de francs CFA, frais de notaire compris.



Toutes les personnes ou sociétés intéressées peuvent s'adresser dès maintenant à l'agence immobilière BICP qui a le mandat exclusif de la vente de ces villas. En effet, pour ces villas situées à l'intérieur de la Z.E.S. de Nkok, les acquéreurs bénéficieront des avantages fiscaux exceptionnels de la zone comme par exemple l'exonération des droits d'enregistrement et des taxes de transcription foncière sur leur achat. Les villas peuvent donc être vendues pour une utilisation directe ou à des investisseurs qui pourront les mettre en location afin d'avoir un

retour d'investissement sur leur placement immobilier dans la ZES. Pour une meilleure rentabilité, une location en meublé peut même être envisagée pour les entreprises et les experts de passage dans la Z.E.S. pour la réalisation et le suivi des travaux d'implantation des nouvelles usines. Les locataires bénéficieront d'un cadre de vie agréable dans une zone sécurisée à moins de cinq minutes de leur lieu de travail. Ils éviteront ainsi les bouchons de la route nationale 1 encore en travaux ce qui leur permettra un gain appréciable en termes de temps et d'énergie.

ZONE EURO

La baisse des prix s'accroît

Ils baissent de 0,6% sur un an en janvier 2015. Un mouvement dû au recul de la facture énergétique.

Conséquence de la chute accélérée des cours du pétrole, le recul des prix s'accroît en zone euro. Négatif pour le deuxième mois consécutif, le taux annuel d'inflation est ressorti à -0,6% en janvier, nouveau record à la baisse. La facture énergétique a fondu de près de 9%, celle consacrée à l'alimentation n'augmente plus. Seuls les prix des services (44% de l'indice) manquent encore une hausse.

Leur rythme annuel de progression est resté proche de 1% en janvier 2015. Il était déjà du même ordre début 2014 (1,2%). Les salaires horaires suivent grosso modo la même tendance. Les dernières disponibilités indiquent une hausse de 1,3% sur un an au troisième trimestre 2014. C'est peu, mais cela dénote tout de même une forme d'inertie dans le contexte actuel. Les prix baissent, les revenus progressent en termes réels. L'épargne étant mal rémunérée, cela devrait surtout profiter à la consommation. En Allemagne, celle-ci est supposée avoir fortement contribué à la croissance de l'activité durant l'hiver.

Source : economic-research.bnpparibas.com



MAG EN PDF

www.economie-gabon.com



MAGAZINES en PDF

Retrouvez tous nos magazines en version numérique - format PDF

ZONE ECONOMIQUE SPÉCIALE DE NKOK



DES VILLAS

À DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

MAINTENANT DISPONIBLES

N'HÉSITEZ PLUS,
CONTACTEZ VOTRE
AGENCE IMMOBILIÈRE



B.P : 4562 LIBREVILLE - GABON Immeuble BICP, bord de mer

1474, avenue Georges Pompidou - Tél.: +241 01 73 18 80 / 01 73 17 55

+33 6 60 53 13 13

@ pchandezon@gmail.com

www.bicpconseil.ga

BANQUES ASSURANCES

Le groupe UAG-vie devient SUNU Assurances

La cérémonie officielle de présentation de la nouvelle identité de UAG-Vie a eu lieu le vendredi 06 juin au milieu d'un parterre d'invités parmi lesquelles, le ministre délégué du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Philippe MVE NKOGHE, le directeur général d'UAG-vie devenu SUNU assurances M. Eva Essingone Apollinaire, le Directeur Adjoint du groupe SUNU M. Joël Amoussou.

Par Siméon Pambo



De gauche à droite, le ministre délégué du travail Philippe Mve Nkoghe et le DG de Sunu Assurances

Le directeur général EVA ESSIGONE Apollinaire a présenté la nouvelle identité de UAG-Vie devenue SUNU Assurances. Le groupe SUNU est un groupe panafricain d'assurances, crée en 1999 par M. Pathé Dione, Ancien Directeur Afrique de l'UAP ET D'AXA, avec des anciens collaborateurs. Le siège social est basé en France à Saint-Maur-Des-Fossés, mais l'activité intégrale est exercée en Afrique. Le groupe SUNU est composé de trois principales branches. Il ya d'abord, SUNU Finance SAS qui est une société par actions simplifiées de droit français au capital de 10 500 000 Euros, ensuite SUNU Assurances SA, devenue depuis le 19 septembre 2014, SUNU Participations Holding S.A au capital de 22 000 000 Euros (soit 14,4 milliards de francs CFA).

La troisième branches est SUNU assurances qui est détenue à 100% par SUNU Participations, et regroupe les fonctions centrales du groupe Basées à Abidjan et Dakar. le Groupe SUNU détient donc 19 filiales et sociétés affiliées, le 11 en Assurances Vie et 8 non vie, dans 11 pays de la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance). En 2013, les filiales du Groupe SUNU ont réalisé un chiffre d'affaire totale de 86 300 000 000 FCFA, en hausse de 7% par rapport à 2012. Il est important de souligner que l'activité a été portée par l'Assurance vie. UAG-vie, avec plus de 21 milliards de FCFA de chiffre d'affaire est leader en assurance vie sur toute la zone CIMA.

Le maintien des couleurs principales de la marque, un gage de garantie pour la clientèle

Le groupe SUNU a donc décidé de mettre en avant une seule et unique marque à compter de 2015. Les 11 pays dans lesquels SUNU est présent sont le Benin, le Burkina Faso le Cameroun, la Centrafrique, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et le Niger prennent donc toutes, la même dénomination et la même identité visuelle de SUNU Assurances. Par conséquent, UAG-Vie est devenue une filiale de SUNU depuis 2004. A cette solennelle occasion, le Directeur Général de SUNU Gabon a annoncé le changement officiel de dénomination d'UAG-VIE en SUNU Assurances. Le Directeur général de « SUNU Assurances », a passé la parole à M. Joël Amoussou, directeur Adjoint du Groupe SUNU qui a rappelé que le nouveau logo a pris les principaux attributs du précédent en particulier la couleur qui marque une continuité de la marque. Les couleurs principales de la marque restent donc le



Des invités ravis d'être présents

rouge et le gris. Le maintien de ces deux couleurs constitue une garantie de la marque pour les clients. Les valeurs de la marque a-t-il dit, reste la qualité, la proximité et l'innovation ce en quoi l'entreprise a toujours cru. La soirée, agrémentée par quelques chants et pas de danse de l'artiste Vikoss Ekondo, s'est

poursuivi par une photo de famille des dirigeants du groupe SUNU, le Secrétaire Générale de la Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA), un représentant de la CIMA et le ministre délégué du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.



De gauche à droite Mme Kpessokro chef département technique, M Eva Apollinaire DG SUNU Assurances Gabon et Joel Amoussou DGA SUNU Assurances

SUR NOTRE
SITE

www.economie-gabon.com

3e Conférence sur la finance
en Afrique »Retrouvez-nous aussi sur
Facebook et Twitter



AVS International

Votre satisfaction...
notre priorité

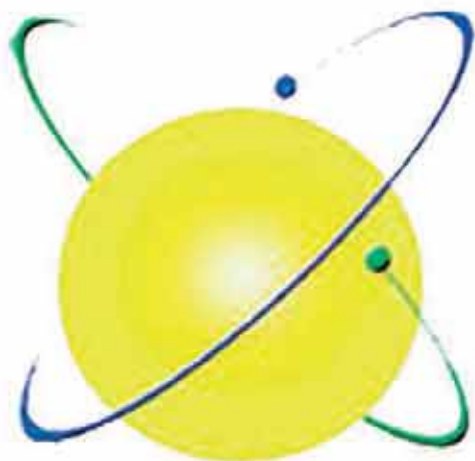
Bureaux Libreville

- Quartier Glass, à côté du Lokua, face à Ethiopian Airlines, face à Ethiopian Airlines - Tél/Fax : 01 76 35 30
Cell. 05 30 75 43 - 06 27 54 46
- Likouala, en face du Collège Cours Ambourouet - Tél : 01 74 73 67
- Franceville : 06 59 59 78
- Oyem : 06 76 09 45
- Port-Gentil : 01 56 48 66
- Lambaréné : ouverture prochaine



TRANSPORT & LIVRAISON
à l'International et dans tout le Gabon





LA GABONAISE d'Energies



**Fabrication, Réparation et Maintenance des transformateurs HT/BT/MVA,
Energies et Services (gestion des centrales électriques)**

**BP 98 Libreville GABON • Tél. : +241 07 57 07 72 / 02 02 05 05
E-mail : gabontransformateurs@yahoo.fr**

M. MOMBO NZATSI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ACCOPA

« Commercialiser les produits agricoles à des prix acceptables et améliorer les revenus des producteurs gabonais »

C'est la mission confiée par l'Etat gabonais à cette Agence qui sert ainsi de pont entre les zones rurales et les centres urbains. L'ACCOPA collectera la production des 3304 villages et groupements de villages du Gabon pour ce faire. L'objectif visé étant de réduire le coût d'importation des denrées alimentaires qui se chiffre annuellement à environ 300 milliards de nos francs.

Propos recueillis par Dr Neltoth



EG+ : M. le directeur général de l'Agence de Collecte et de Commercialisation des Produits Agricoles, pouvez-vous nous dire un mot sur la structure que vous dirigez ? Quelles sont ses prerogatives ?

Mombo Nzatsi, directeur général : Je vous remercie d'abord pour cette marque d'intérêt que vous offrez à l'Agence de Collecte et de Commercialisation des Produits Agricoles par ma voie. L'ACCOPA est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) né de la volonté du président de la République, chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, de résorber les problèmes des paysans confrontés à l'épineux souci de l'écoulement de leurs productions vers les grands centres urbains. La rareté de ces produits créant de fait leur cherté sur les marchés, avec pour effet pervers le détournement des consommateurs qui leur préfèrent les produits importés. Le Gabon importe pour près de 300 milliards de francs CFA de denrées alimentaires de base. Il y a des économies à faire sur ce plan avec la production nationale.

EG+ : L'Agence de Collecte et de Commercialisation des Produits Agricoles a été créée le 6 décembre 2011 et ses activités administratives n'ont démarré que le 27 décembre 2012. Quelles sont les causes de ce retard et quelles sont les missions qui lui ont été confiées ? Où en êtes-vous aujourd'hui par rapport à ses missions quand on sait que notre pays est importateur à plus de 85% de ses denrées alimentaires ?

Le gouvernement de la République a, en effet, donné son accord au décret portant création et organisation de l'ACCOPA en décembre 2011, mais le directoire de l'Agence n'a été installé qu'en décembre 2012. C'est à partir de cette date que les activités administratives de l'Agence ont réellement démarré. Le gouvernement de la République a peut-être attendu qu'une autre Agence en création, à savoir l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), ayant pour objectif d'assurer la sécurité sanitaire des aliments, soit réellement en marche pour en lancer une autre. L'ACCOPA a donc pour missions essentielles : la collecte et la commercialisation des produits agricoles à l'effet, d'une part, d'améliorer les revenus des producteurs et, d'autre part, d'amener sur les étals des marchés des grands centres urbains, les productions nationales à des prix acceptables. Car il fallait penser judicieusement à la sécurité des stocks nécessaires à un approvisionnement optimal des grands centres urbains. Il y a en effet une double perte de la production dans les bassins de production au niveau paysan : une perte sur champs pour non récolte et une perte post-récolte, due aux aléas du transport et des achats hors champ. Les deux pertes étant liées au passage aléatoire des commerçants et aux "exigences" de ceux-ci qui se retrouvent souvent en position de force face aux producteurs démunis.

L'ACCOPA a donc pour mission d'instaurer un système de collecte efficient de la production paysanne. La collecte ainsi organisée réduira ostensiblement les pertes et augmentera les quantités et la qualité des produits agricoles à proposer sur les marchés. Elle permettra également d'apporter de la richesse près des centres de production et d'encourager les travailleurs de la terre en réduisant, par la même occasion, les importations des den-

rées alimentaires. Cette opération permettra d'organiser la collecte, d'implanter un marché de gros, de définir les circuits de stockage et de fluidifier les circuits de distribution et de commercialisation, à travers les 9 centres provinciaux et les 47 centres départementaux pour le maillage de tout le pays.

EG+ : Peut-on avoir une idée de l'organisation qui sera mise en place pour la collecte et la commercialisation de nos produits agricoles ? Avez-vous déjà localisé les zones des productions et de la collecte de ces produits ?

L'organisation de la collecte est définie. L'ACCOPA collectera la production des 3304 villages et groupements de villages que compte le Gabon. Les produits agricoles seront rassemblés au niveau d'un centre de groupage où les camions de l'ACCOPA viendront les enlever. Un centre de groupage recueille la production d'une demi-dizaine de villages environ. D'un centre de groupage à un autre, les camions font la ronde pour prélever la production de tout le canton. Les produits prélevés dans le canton sont acheminés vers le hangar agricole départemental qui fait office de marché de gros. Une partie de la collecte est débarquée dans ce hangar (départemental) et l'autre partie est acheminée vers le chef-lieu de province où est érigé un hangar agricole provincial.

De ce hangar provincial qui sert aussi de marché de gros, les produits agricoles ont deux destinations : une partie restera sur place et l'autre sera envoyée en ravitaillement interprovincial. C'est ainsi que Port-Gentil, par exemple, sera ravitaillé avec les produits collectés sur le continent. Le Gabon compte 9 chefs-lieux de province et 47 départements qui seront tous pourvus d'un hangar agricole.

Ce sont donc 56 hangars qui seront érigés à travers le Gabon. Dans les provinces, ce seront des hangars de 1800 m2. A Nkoltang par exemple, au lieu-dit Plaine-Ayeme, sera érigé le plus grand hangar, avec 3200 m2. Ce sont des hangars à structures modulaires, donc modulables à souhait qui seront équipés d'un système réfrigérant à chambres positive et négative, pour permettre une longue conservation des produits car, comme vous le savez, les produits agricoles sont des produits très périssables. A titre d'exemple, à des niveaux de températures minimalisées de l'ordre de 15° à 18°, le processus de mûrissement de la banane est ralenti et permet une meilleure conservation des produits en minimisant les pertes des denrées alimentaires par le pourrissement.

Les bassins de production sont connus, mais il nous faut une mission d'état des lieux pour conforter nos hypothèses. A l'issue de cette mission, nous établirons une carte géo-localisée qui recensera tous les producteurs à travers le Gabon.

EG+ : Quels sont les produits et les marchés ciblés en priorité ? Y aura-t-il aussi des produits à l'exportation tels que le café et le cacao ? Aurez-vous la logistique et les ressources humaines nécessaires pour remplir vos missions de collecte et de commercialisation ?

Toutes les productions agricoles seront collectées et donc achetées auprès des producteurs car, comme vous le savez, l'une des missions de l'ACCOPA est d'assurer un revenu, le fruit de leur travail, aux producteurs. Nous organiserons les filières par spéculation par la suite. La production paysanne est dans l'organisation actuelle atomisée, aléatoire et dispersée en raison des circuits de commercialisation qui ne sont pas organisés.

En raison de cette difficulté, nous prélèverons en premier deux spéculations : le manioc, dans toutes ses déclinaisons, et la banane. Ce sont des spéculations communes à toutes les provinces du Gabon et pour lesquelles nous pouvons espérer avoir des quantités suffisantes pour les premières campagnes de collecte.

La cible, ce sont les marchés des grands centres urbains où les produits agricoles arrivent bon an mal an, au gré des passages des commerçants qui sont, dans l'organisation actuelle, en même temps collecteurs, transporteurs, commerçants de gros. A ce titre, les marges s'envolent et les produits agricoles, à l'arrivée, sont chers. En conséquence

de quoi les habitudes alimentaires ont changé. Les populations se sont détournées des féculents locaux pour des céréales importées des pays d'Asie et principalement le riz vendu bon marché rapporté au kilo.

Dans les missions de l'ACCOPA, il faut englober quatre grands ensembles : la collecte, le conditionnement, la labellisation et, enfin, la commercialisation. Le centre de conditionnement et de labellisation sera basé à Nkoltang. C'est de là que sortiront les produits labellisés "Produits du Gabon". Ce sont ces productions qui seront sujettes à exportation.

La logistique en hangars de stockage et en camions est là aussi définie. En plus des hangars, ce sont cinq camions de type Mercedes 10t dont l'ACCOPA devra équiper chaque province pour ses missions.

En ressources humaines, l'ACCOPA établira dans chaque province une délégation animée par un coordonnateur provincial (niveau USTM) assisté de cinq chefs de division (niveau ENDR). Ces personnels seront de deux origines : le personnel détaché du ministère de tutelle et le personnel régi par le Code du travail.

EG+ : Dans ce contexte, l'ACCOPA est perçue comme un véritable instrument de promotion des produits agricoles locaux. Quelle est la stratégie que vous mettrez en place pour atteindre vos objectifs ?

Je retiens le mot promotion dans votre question. Des campagnes de promotion des produits agricoles seront organisées à travers les localités gabonaises. Dans ce sens, des dégustations des produits seront faites, de sorte que le manioc d'Anizock produit dans le Nord soit connu et, peut-être, aussi apprécié des populations de Port-Gentil. Nous sortirons les produits de leur localité pour les faire connaître dans d'autres localités : c'est en cela que les livraisons interprovinciales auront tout leur sens.

EG+ : Par rapport à l'Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire (AGASA), quel sera le cadre de vos relations pour assurer la sécurité alimentaire des Gabonais et par conséquent réduire les importations des denrées alimentaires ? Les deux Agences sont-elles complémentaires ?

Le sommet mondial de l'alimentation de 1996 définit quatre dimensions pour la sécurité alimentaire : (i) la disponibilité physique des aliments, (ii) l'accès économique et physique des aliments, (iii) l'utilisation des aliments et (iv) la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.

Dans cette définition, l'AGASA s'occupe de l'utilisation des aliments, donc de la sécurité sanitaire des aliments, et l'ACCOPA de la disponibilité des aliments, et donc des stocks alimentaires. C'est ce que j'avais édicté dans les termes de référence de l'AGASA dont j'ai été le premier directeur général. Et c'est en cela que les deux Agences sont

complémentaires : l'une intervient dans les différents segments de la chaîne de valeur des produits agricoles, de la fourche à avant la fourchette (l'ACCOPA), et l'autre s'assurant du caractère propre à la consommation de ces aliments (l'AGASA).

EG+ : Quels sont alors les grands défis que vous aurez à relever surtout dans le cadre de l'environnement commercial des produits agricoles dans des établissements ou espaces commerciaux comme CECA GADIS, Mbolo, Prix Import, etc., qui détiennent des exclusivités ?

Les produits agricoles intégreront les rayons de ces super et hypermarchés. Des partenariats seront établis. C'est ici que l'effort de conditionnement, c'est-à-dire la présentation du produit au consommateur, aussi appelé packaging, est à faire. Le centre de conditionnement et de labellisation devra remplir toutes ses missions, à savoir :

- protéger le produit contre les agressions externes auxquelles il sera sensible selon sa nature ;
- assurer la conservation du produit agricole en parfait état ;
- assurer les stockages simplifiés pour le grossiste ;
- assurer une mise en rayon rapide pour le détaillant ;
- assurer une manipulation facile pour le client ;

C'est dans ces conditions, et des efforts que nous aurons faits, que le manioc d'Okondja côtoiera, dans les rayons, le cassoulet de Carcassonne.

EG+ : Quelles retombées doivent concrètement en attendre l'Etat et les consommateurs gabonais ?

Les retombées que l'Etat et les consommateurs gabonais attendent concrètement des missions de l'ACCOPA sont :

- 1- L'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales, de manière à freiner l'exode rural et favoriser, dans la mesure du possible, le retour des jeunes à la terre.
- 2- La couverture maximale des besoins alimentaires nationaux par la production locale ;
- 3- Et donc la réduction ostensible des importations des produits alimentaires de base.

EG+ : Quels sont vos projets actuels pour la mise à exécution des missions de l'ACCOPA ?

L'ACCOPA a des missions qui se déclinent en programmes qui, eux-mêmes, s'exécutent en actions pour atteindre des objectifs spécifiques. Ces objectifs se déploient dans un triptyque : objectifs-actions-moyens. Les actions à mener ont été définies dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec le ministère de tutelle, le ministère de l'Agriculture. Nous n'attendons plus que les moyens pour nous déployer.

TAUX DE CHANGE EN FCFA	
EUR	655.9570
CHF	622.7046
GBP	877.7693
CAD	460.4500
JPY	4.8850
CNY	91.6974
USD	573.0384
ZAR	50.6585
Date de Valeur : 06 février 2015. Source: Banque Centrale Européenne.	
TAUX D'INTÉRÊT	
Taux d'intérêt des appels d'offres :	2,95% / 2,95%
Taux d'intérêt des prises en pension :	4,70% / 4,70%
Taux d'intérêt sur placements:	0,00% / 0,00%
Taux créditeur minimum :	2,45% / 2,45%
Source : www.beac.int	



Forêt et Eau

“La participation de l'Etat dans le capital de PFM crédibilise davantage notre action”

La politique forestière du Gabon vise à concilier le besoin de développement sur la base des revenus d'exploitation et le besoin de préservation des milieux naturels à travers la promotion d'une exploitation durable de nos forêts. Et l'aménagement est aujourd'hui incontournable. C'est dans ce contexte que nous mettons un accent particulier, dans ce dossier consacré à l'économie verte, sur l'industrie du bois, l'aménagement et la gestion durable de la forêt et la préservation de l'écosystème gabonais. A cette occasion, nos interlocuteurs ont été le Dr Bernard Cassagne, directeur général des Plantations Forestières de la Mvoum (PFM) et Richard Garrigue, directeur des études qui, dans les colonnes qui suivent, nous éclairent sur l'aménagement durable qui permet d'exploiter les ressources forestières d'une manière qui ne porte pas atteinte aux équilibres écologiques et garantisse sa régénération au profit des générations futures.

Propos recueillis par Dr Neltoth



Economie Gabon+ : PFM (Plantations Forestières de la Mvoum) est une filiale de LIGNAFRICA, une joint-venture entre les sociétés françaises Rougier et FRM qui opèrent au Gabon depuis des dizaines d'années dans l'exploitation forestière et la gestion raisonnable et durable des écosystèmes forestiers. Pouvez-vous nous parler de LIGNAFRICA et de cette

joint-venture entre les sociétés françaises Rougier et FRM ?

DG FRM, Dr Bernard CASSAGNE : Le ministère des Eaux et Forêts, à travers la Direction Générale des Forêts, a initié en 2010 une réflexion sur la relance de son programme de reboisement au Gabon, dans l'optique de soutenir la politique d'industrialisation mise en place par le chef de l'Etat de se doter d'une forte capacité de production en bois d'industrie à partir de plantations forestières intensives.

C'est dans ce cadre qu'un opérateur privé a décidé de s'associer à l'Etat, à travers la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui est entré dans le capital de PFM à hauteur de 15%, afin de réhabiliter et de valoriser d'anciennes plantations forestières d'Okoumés soumises à l'exploitation illégale et en mauvais état d'entretien.

La société gabonaise **PLANTATIONS FORESTIÈRES DE LA MVOUM (PFM)**, créée en 2012, est en charge de la **gestion** et du développement du **PÉRIMÈTRE DE REBOISEMENT DE LA MVOUM (PRM)** d'une surface de **39 739 ha** dont **environ 17 700 ha de plantations d'Okoumés âgées en moyenne de 45 ans** à exploiter sur les 20 prochaines années. **Toutes les surfaces exploitées seront replantées par des essences de bois d'œuvre demandées sur les marchés et à d'autres dites à croissance rapide à courte rotation,**

coupées chaque 5 à 8 années. Une **extension d'environ 8 000 ha de nouvelles plantations** sera faite sur des surfaces dégradées du PRM.

Un **bail emphytéotique** a été signé le 23 janvier 2013 avec le gouvernement gabonais ; il permet ainsi d'assurer durablement le développement du **projet de plantations** sur l'ensemble du périmètre de reboisement.

Passer de plus de 200 ha à 700 ha par an dès 2015

EG+ : Le programme PFM est structuré autour de plusieurs volets dont la **gestion du périmètre de reboisement de la Mvoum, l'exploitation des anciennes plantations d'Okoumé, le programme de plantation.** Quelles sont les actions menées sur ces volets et quels sont les résultats obtenus à ce jour ?

Rappelons les objectifs qui ont présidé à la création du projet, il s'agissait de :

- **Protéger et entretenir** les anciennes plantations d'Okoumés jusqu'à leur exploitation finale.
- **Exploiter sur 20 ans** environ les anciennes plantations d'Okoumés au fur et à mesure de leur maturité industrielle.
- **Replanter** les surfaces libérées par l'exploitation des anciennes plantations d'Okoumés.
- **Étendre** les surfaces de plantations sur des surfaces de forêts secondaires dégradées dédiées à de nouveaux projets industriels approvisionnées à partir de bois d'industrie de plantations..
- **Protéger** l'état forestier du périmètre de reboisement afin de **lutter** contre l'érosion des sols et de **préserv**er la ressource en eau dans une zone de puisage de l'eau pour Libreville.

A ce jour, après un peu plus d'une année et demi d'activité, déjà beaucoup de résultats ont été obtenus :

- Réalisation de l'ensemble des études préparatoires au plan d'aménagement de ce 1^{er}

périmètre de reboisement au Gabon avec la participation du secteur privé ; les documents d'aménagement sont en cours d'approbation ;

- Mise en place des conditions d'acceptation sur le marché local principalement, mais aussi pour une partie au moins, à l'exportation, des produits transformés d'Okoumé de plantation ;
- Installation sur le périmètre de reboisement de plusieurs petits transformateurs locaux spécialisés dans les bois de plantation ;
- Réhabilitation d'une bonne partie du réseau routier ancien à l'intérieur du périmètre,
- Préparation des terrains pour près de 40 hectares de plantation, en tout près de 200 ha de Teck sélectionnés seront plantés d'ici à la fin 2015 ;
- Réhabilitation d'une pépinière moderne sous mix system dans le cadre d'un partenariat avec ORIAM, dans laquelle nous avons plus de 100 000 jeunes plants de Teck, ce qui représente plus de 130 hectares, plus une collection d'essences de reboisement qui seront plantées en 2015 au titre de la recherche et développement en vue de préparer nos futurs programmes de plantation.

Il faut souligner que cette première année de fonctionnement a permis de valider un certain nombre d'itinéraires techniques permettant de fiabiliser :

- les techniques en pépinière de production de plants forestiers sélectionnés à très haute productivité ;
- les techniques de préparation des sols à la plantation ;
- les techniques de plantation ;
- le cycle cultural sur l'année marqué par des périodes de fortes pluies et une période de sécheresse marquée.

Après cette phase de tests et de validation des différentes techniques, le rythme annuel de plantation sera de l'ordre de 150 à 250 hectares dès 2015 pour monter en puissance et atteindre 500 à 700 hectares par an dans les années qui viennent.

Programme de vulgarisation au développement de petites plantations privées



EG+ : Lorsque l'on parle du développement de petites plantations privées autour du FRM avec les 5 populations riveraines, l'on touche à la communauté villageoise autochtone ou non de votre champ d'opération. Quels sont les secteurs d'activités économiques, forestières et industrielles dans la filière bois auxquels sont intégrées les populations autochtones locales ? Quel profit cette communauté villageoise tire-t-elle de votre gestion durable des ressources naturelles et forestières du périmètre de Mvoum ?

Des plantations forestières seront développées avec les populations riveraines en périphérie du PRM avec l'appui de PFM et d'autres partenaires mobilisés à cet effet. Un **Programme de vulgarisation au développement de petites plantations privées, principalement de Teck sélectionné** sera mis en place dans les années qui viennent et bénéficiera d'un soutien de Programme pour disposer de **plants forestiers de qualité** et la **fourniture d'un appui technique** aux planteurs. Il est prévu d'associer diverses sources de financement au côté de PFM pour avoir l'ambition de développer de grandes surfaces de plantations forestières privées dans l'Estuaire sur des surfaces aujourd'hui le plus souvent en état de jachère ou ayant fait l'objet d'une surexploitation forestière.

Obtenir les meilleurs rendements industriels en déroulage et sciage

EG+ : Enfin qu'entendez-vous par valorisation poussée des bois d'Okoumé de plantation ? Quelles sont les autres essences nobles qui font l'objet de plantation et quelle est leur destination finale ? Pour quel marché à l'international ?

La valorisation poussée des bois d'Okoumé de plantations est un objectif fort du projet. Déjà, PFM a pu montrer que la qualité technologique de ces bois était proche de ceux de forêts naturelles, et qu'ils pouvaient viser les mêmes marchés. Par contre, la dimension moindre de ces bois oblige à adapter les outils industriels, à s'équiper dans des installations industrielles conçues pour les « petits bois » de plantation. Il s'agit en fait d'**obtenir les meilleurs rendements industriels en déroulage et sciage** avec des grumes de plus petites dimensions et des bois de qualité technologique différente des Okoumés de forêt naturelle.

EG+ : Votre engagement pour le reboisement, la préservation et l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles et forestières impose des efforts financiers importants. Avez-vous les moyens de votre mission ? Quels sont vos partenaires dans les actions que vous menez en faveur de nos écosystèmes ?

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les partenaires du projet, que ce soit la Caisse des dépôts et Consignations, Lignafrique, au travers du groupe Rougier ou de Forêt Ressources Management, disposent des ressources nécessaires sur les plans financier, humain, commercial ou industriel pour mener à bien ce projet.

Nous travaillons également avec d'autres partenaires, particulièrement en matière de recherche et développement, qui ont permis la création d'une pépinière centrale de production qui accueillera, à terme, plus de 250 000 plants hors sol ou qui travaillent à la mise en place d'une Station R&D avec installation à terme d'un laboratoire in-vitro et plus de

100 ha de parcelles de démonstration en essences indigènes et exotiques dont les résultats permettront de déployer le Programme national de reboisement prévu à travers le pays.

Encourager les petits scieurs par des mesures fiscales incitatives

EG+ : Pouvez-vous, M. le directeur, éclairer nos lecteurs sur l'activité de transformation industrielle des bois d'Okoumé de plantation sur votre périmètre de Mvoum ? Quels sont les enseignements que vous pouvez tirer des résultats obtenus ces dernières années et votre projection sur les perspectives pour ces opérations de reboisement, de gestion durable, de transformation industrielle, de gestion d'un important stock de carbone et de la valorisation des déchets ?

Il est certain que l'introduction de grumes d'Okoumé de petits diamètres sur le marché a rencontré des réticences de la part d'industriels habitués à bénéficier de grumes issues de forêt naturelle de plus gros diamètre.

Nous avons toutefois réussi à fiabiliser les débouchés de ces produits selon deux grands axes :

- De nouveaux industriels, indiens, dotés d'unités de transformation adaptées, installées sur la ZES de Nkok et qui absorbent des grumes d'Okoumé de plantations de déroulage et de sciage.
- Des petits scieurs, qui auparavant travaillaient dans le secteur informel, et qui, ayant la garantie d'un approvisionnement fiable et à qui nous avons permis de s'installer à l'intérieur même du périmètre, transformant à peu près 20% de la production de grumes d'Okoumé de plantation. Les produits, issus de cette transformation, sont principalement destinés au marché de la construction à Libreville.

Cette expérience avec les petits scieurs est extrêmement intéressante, car elle permet le passage de l'informel, voire de l'illégalité, au secteur formel et à la légalité. Il est certain que cette voie constitue l'une des solutions pour structurer la filière locale et permettre à de petits transformateurs de rentrer dans la légalité.

Il faudrait toutefois encourager cette démarche par des mesures fiscales incitatives telle que l'application d'une TVA à taux bonifié pour les bois issus de plantation. En effet, achetant légalement leurs grumes, ces transformateurs payent sur leur approvisionnement une TVA à 18% alors qu'à la vente de leurs produits finis, concurrencés par le secteur informel, ils ne peuvent pas répercuter cette TVA. « Les bons élèves » sont ainsi pénalisés par rapport à leurs concurrents.

En ce qui concerne l'impact au niveau climatique, la réalisation de ces plantations forestières permettra la constitution d'un important stock de carbone. En effet un arbre est essentiellement composé de carbone et, lors de sa croissance, est extrêmement consommateur du carbone contenu dans l'atmosphère, donc tout programme de plantation a un bilan positif en matière de carbone. De plus, tout volume issu de ces plantations diminue d'autant le volume prélevé en forêt naturelle. Ces plantations contribuent ainsi à préserver la forêt naturelle et à améliorer le bilan carbone du pays.

Pour ce qui est de la gestion des déchets les opérations de broyage des sous-produits d'exploitation permettent l'enrichissement du sol et nous étudions actuellement des débouchés dans les filières bois énergie et compost.

Valoriser le « pétrole vert »

EG+ : Quels sont les enseignements que vous pouvez tirer de vos différents partenariats avec l'Etat gabonais et les autres partenaires ?

Il est peut-être prématuré de tirer des enseignements après seulement moins de deux années de fonctionnement. Nous pouvons toutefois souligner tout l'intérêt et l'appui que nous apporte l'Etat gabonais, au travers du ministère de tutelle, le ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Préserva-

tion des ressources naturelles, dans ce difficile challenge.

Le participation de l'Etat dans le capital de PFM crédibilise davantage notre action et va nous aider au moment de d'accroître notre programme d'investissement dans les plantations qui mobilisent des financements importants sur le long terme, qui est la spécificité de l'investissement forestier.

EG+ : Quelles sont les perspectives pour l'économie verte et sa contribution à la création de la richesse et de l'emploi au Gabon ?

Ce projet s'inscrit totalement dans la vision globale du chef de l'Etat, le président Ali Bongo Ondimba, synthétisée par le pilier Gabon vert qui devra s'appuyer sur la valo-

risation du « pétrole vert » dont les plantations constituent l'un des éléments.

Fortement créatrice d'emplois (ratio moyen de 10 emplois pour 100 ha plantés), cette activité contribuera à la lutte contre la pauvreté et permettra aux populations riveraines de créer des activités génératrices de revenus.

Cette expérience acquise sur le Périmètre de Reboisement de la Mvoum va aider à déployer une programme national plus ambitieux de réalisation de plantations forestières intensives à travers le pays, complémentaire à celui de gestion durable des surfaces de forêts naturelles. Et nous sommes convaincus que c'est là le seul moyen pour le Gabon de préserver à terme cette place de grand pays forestier et industriel, grand producteur de bois.



GASPARD ABITSI, DIRECTEUR DE WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY (WCS)

« Saviez-vous que la 1ère description scientifique du gorille a été faite au Gabon et c'est cette description qui a servi pour alimenter le script du film « King Kong » ? »

Gaspard Abitsi, directeur de Wildlife Conservation Society (WCS), rappelle dans cette interview les missions de sa structure et le travail de conseil aux Etats sur la base des études scientifiques en matière de conservation de la biodiversité.

Propos recueillis par Siméon Minka Pambo



Economie Gabon+ : Pouvez-vous nous présenter votre organisation très connue du monde des conservateurs mais peu du grand public ?

Gaspard Abitsi : La WCS a été fondée en 1895 aux Etats-Unis et son siège est jusqu'à présent à New York. La création de l'organisation a été liée aux pressions qui ont été exercées sur la nature lors de la conquête de l'Ouest-américain, notamment avec la quasi extinction du bison. Cette organisation avait donc été créée pour la conservation du bison et grâce à ses efforts elle a réussi à restaurer la population des bisons. L'organisation se compose de deux pans : un pan qui s'occupe de la gestion des zoos et notamment les cinq zoos de New York, dont le plus grand zoo du monde. Le 2^e pan se consacre à la conservation de la biodiversité du monde sauvage. Et dans ce cadre, elle a un programme qui contient 500 projets répartis sur 65 pays dont une vingtaine en Afrique. Elle a, à travers le monde, plus de 4000 employés dont un peu plus de 200 scientifiques. Elle se charge dans ces différents projets d'assurer la conservation des espèces et de leur biodiversité et se charge également d'assurer la conservation de leur habitat sauvage.

EG+ : L'aventure de WCS au Gabon démarre quand ?

L'aventure de la WCS commence au début des années 1980, avec le recensement des populations d'éléphants en 1985. Lors de cet inventaire, nous avions recensé 65 000 éléphants. On peut constater que cette population a nettement diminué à ce jour. A partir des années 1990 les activités se sont

focalisées autour de la réserve de la Lopé. En 1999, le projet d'évaluation des aires protégées a été lancé notamment avec le Pr Lee White et le Dr Mike Fay avec le méga transept (qui est un tracé de la route forêt). Ce sont ces projets d'évaluation de la biodiversité qui ont entraîné la création des parcs nationaux en 2002 par l'ancien président de la République, feu Omar Bongo Ondimba. C'est ainsi qu'en 2003, la WCS signe avec l'Etat gabonais un accord de siège. Les études de la biodiversité se font à travers les espèces prioritaires telles que les éléphants, les grands singes (tels que les gorilles et les chimpanzés) et les mandrills. Au niveau marin la conservation se fait à travers les espèces telles que les tortues marines, les baleines et les requins.

Une synergie avérée entre les organisations de conservation de la biodiversité.

EG+ : Pouvez-vous nous peindre le tableau des activités de la WCS au Gabon ?

Nous avons des activités dans le parc national d'Ivindo. Dans les parcs de Mayumba et de Loango, nous étudions les ressources halieutiques, notamment les requins à Mayumba. A Port-Gentil nous étudions les baleines tandis que dans le parc d'Akanda, c'est davantage l'étude des oiseaux qui est mise en avant. Il est important de préciser que dans la réserve de la Lopé, nous avons un centre de formation en conservation. Les activités sont donc diverses et variées comme vous pouvez le constater.

EG+ : Nous avons constaté qu'il y a plusieurs organisations qui travaillent dans la conservation de la biodiversité. Est-ce que vos actions sont coordonnées ou vous faites du double emploi ? Il y a une certaine synergie avec les autres organisations de conservation de la biodiversité. En ce qui concerne la WWF par exemple, ses travaux sont principalement répartis dans le parc de Minkébé, Moukalaba Doudou, bref ils sont là où nous ne sommes pas. Il n'y a donc pas de travail en doublon mais plutôt en complémentarité.

La 1re grume est sortie du Gabon en 1902 par une société allemande

EG+ : L'exploitation forestière est souvent accusée à tort ou à raison d'être

GESTION DURABLE DES FORÊTS

Chiffres et indicateurs du secteur forêt/bois

Ils concernent essentiellement l'aménagement des forêts, l'industrialisation de la filière forêt/bois, la protection des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. Parallèlement, il existe dans le secteur de l'industrialisation de la filière bois, une rude concurrence sur le marché international des bois tropicaux, où les échanges portent plus sur des produits transformés que sur les grumes. Le pré-requis attendu : mise à disposition de la matière première, des capitaux, de la technologie et du savoir-faire.

La couverture forestière gabonaise s'établit sur une superficie de 22 millions d'ha (+80% du territoire national). Quant à l'aménagement forestier et à l'exploitation forestière, la superficie forestière totale concédée et engagée dans le processus d'aménagement durable est de l'ordre de 14

268 806 ha comprenant 40 CFAD de 8 495 054 ha (soit 59,5%), dont 1 875 289 ha de forêts certifiées (près 50% des forêts certifiées dans le Bassin du Congo); 43 CPAET de 5 773 752 ha (soit 40,5%). Production forestière : environ 3 000 000 m³ (2009) et 1 600 000 m³ (2010).



responsable de la destruction de la forêt. Quel est votre commentaire sur cette activité ?

L'exploitation forestière, par son mode qui se veut sélectif, ne peut donc pas détruire la forêt. Sur 1 ha l'exploitant forestier ne coupera qu'un pied, le reste n'étant pas commercialisable ou économiquement rentable. Les exploitants forestiers ont des concessions et suivent des plans d'aménagement forestier qui leur permettent de couper du bois dans toutes les règles de l'art. De même, il est très intéressant que beaucoup de forestiers cherchent à se certifier afin d'avoir une meilleure réputation pour leur bois. Notez cependant que l'exploitation forestière est une activité qui peut avoir un impact négatif sur les forêts. Parmi les conséquences négatives, on peut citer la perturbation du milieu et la facilitation d'accès à des blocs inaccessibles auparavant, à des braconniers. Il est donc important de respecter les lois et les plans d'aménagement qui sont établis. On peut même dire que l'exploitation forestière peut être une source de conservation de la nature. C'est donc une alliance objective qu'il faut avoir avec les exploitants. La 1^{re} grume est sortie du Gabon en 1902 par une société allemande.

Le Gabon, détenteur du plus grand patrimoine d'éléphants de forêts, soit environ 60% de sa population mondiale.

EG+ : Nous avons l'impression que le travail de la WCS est plus tourné vers la recherche scientifique que vers une activité de terrain. Est-ce vrai ou faux ?
Le travail peut être effectué sur le terrain tout en étant scientifique. Mais il est vrai que nous avons un travail en amont qui se base sur des études scientifiques et après nous pouvons faire des propositions aux décideurs. Nous effectuons également des missions de sensibilisation à travers l'éveil et nous développons également une éducation à l'environnement. C'est important d'inculquer ces notions non seulement aux adultes mais également aux enfants. Rappelons que le domaine maritime est méconnu du grand public et aussi de certaines de nos autorités. Pouvez-vous vous imaginer que le domaine maritime, qui est sous la souveraineté du Gabon, représente

l'équivalent de la superficie du Gabon, soit 230 000 km² ? Le Gabon est par exemple le détenteur du plus grand patrimoine d'éléphants de forêts, qui représente environ 60% de sa population mondiale. Saviez-vous que la 1^{re} description scientifique du gorille a été faite au Gabon et c'est cette description qui a servi pour alimenter le script du film « King Kong » ?

EG+ : Pouvons-nous affirmer que la consommation de la viande de brousse est une menace pour les espèces animales protégées de nos forêts ?

La consommation de la viande de brousse est une question de survie pour les populations villageoises, étant donné qu'elle est leur première source de protéines. En réalité cette consommation ne représente pas de danger. Cependant, ce qui est un réel danger, c'est la chasse commerciale qui pose même souvent un problème de santé publique, car pour conserver les bêtes chassées, certains chasseurs ont recours au formol, ce qui est très nuisible et toxique. Ceux qui sont en ville n'ont pas au vrai besoin de viande de brousse pour se nourrir. Cette chasse commerciale impacte aussi les villages qui ont de plus en plus de difficultés à trouver du gibier et doivent souvent aller très loin pour pouvoir se ravitailler en viande de brousse. La chasse commerciale est confrontée au problème du rythme de reproduction des animaux.

EG+ : Avez-vous un message à faire passer ?

Nous sommes en train d'arriver sur un grand carrefour où se joue tout l'avenir du Gabon entre une politique de développement économique et la conservation de la biodiversité. WCS va toujours accompagner le Gabon dans sa politique de conservation de la nature. Elle mettra toujours à la disposition des autorités les résultats de ses études afin de leur permettre de prendre les décisions idoines en matière de la préservation des écosystèmes gabonais.



Première transformation du bois

Capacités industrielles implantées : 2 618 440 m³ de capacités théoriques en 2013 (contre 2 400 000 m³ 2010) ; 79% intégrés et 72% des capacités appartiennent au segment sciage ; 1 642 575 m³ de capacités réelles en 2013. Soit un taux d'utilisation de 63% ; 844 635 m³ de production en produits dérivés en 2013 (contre 645 000 m³ en 2010), dont 10% de consommation locale et 90% sur le marché à l'export. Nombre d'unités : 111 en 2013 (88 en 2010) réparti comme suit par segment d'activités (dont les intérêts sont gabonais 31%, africains 9%, européens 20% et asiatiques 40%) : 94 unités du segment sciage (84,7%) ; 15 unités du segment déroulage (13,5%) ; 2 unités du segment tranchage (1,8%).

Deuxième et troisième transformation du bois

Nombre d'unités (menuiseries, ébénisteries & tapisseries) : 7 menuiseries industrielles ; 450 menuiseries artisanales détenues majoritairement par des expatriés ouest-africains et situées principalement dans les chefs-lieux de province (90%) ; 1300 emplois créés (dont 40% de Gabonais et 60% Expatriés);

Autres indicateurs du secteur forêt/bois

Il contribue au PIB à hauteur de 6% en 2010 (environ 4,5% en 2009) et sur le plan social, la forêt est à juste titre le réservoir « d'emplois verts » : premier employeur du secteur privé moderne (emplois directs et indirects). L'orientation actuelle porte plus sur la transformation locale avec l'émergence d'un tissu industriel en pleine expansion. Le seul hic dans cette filière est que la transformation du bois est moins flexible et surtout plus exigeante que l'exploitation forestière.

Par conséquent, l'industrialisation de la filière bois doit s'accompagner de la promotion des investissements directs étrangers ; de l'encouragement des délocalisations ; d'une revue du dispositif législatif, réglementaire et fiscal, notamment les Code Forestier, de l'Environnement, des Investissements, du Travail, des Impôts, des Douanes, etc. La mise en place d'un fonds de soutien à l'industrialisation pour financer les projets de développement des activités et/ou l'octroi des garanties auprès des institutions bancaires et financières (ex : l'AFD qui a financé le projet du Bureau Industrie du Bois) est aussi nécessaire.

Des atouts indéniables

Dans cette perspective, le gouvernement a créé, en partenariat (public/privé) avec le groupe Olam International, une Zone Économique Spéciale (ZES) et envisage par ailleurs la création d'autres zones (à Port-Gentil) ou des domaines industriels du bois (DIB). Ce sont des points francs dotés d'un régime fiscal de zone franche (exonération des intrants, période de franchise pour l'impôt sur le revenu, etc.).

Les atouts majeurs du Gabon dans la filière forêt/bois pour attirer des investisseurs sont bien évidemment la stabilité et la volonté politique, le cadre législatif, réglementaire et institutionnel, l'existence d'infrastructures de base et le niveau de scolarisation élevé, et des engagements pris aux niveaux national et international (conservation de la biodiversité et protection de l'environnement).

Opportunités du Gabon dans la transformation du bois pour certains types de produits

Sciages

Aboutir à la fabrication des produits haut de gamme à forte valeur ajoutée et cibler les marchés porteurs.

Placages

User de l'avantage comparatif naturel dont dispose le pays avec un potentiel naturel important et diversifié. Renforcer l'industrie de placages orientée en majorité vers le marché international et développer les échanges Sud-Sud.

Meubles en bois

Cibler certains produits haut de gamme, destinés aux marchés européens et américains basés sur les qualités esthétiques et durables des bois divers.

Charpenterie et moulures

Développer une industrie (moulures, charpenterie et parqueterie) basée sur la qualité, l'éco-certification et l'approvisionnement soutenu. Exploiter cette niche pour de potentiels investisseurs.

Produits de bois et d'ingénierie (PBI)

Possibilité pour la filière d'augmenter le taux de rendement matière avec la valorisation de certains déchets ; les maisons préfabriquées font partie des produits de grande valeur ajoutée.

La certification, un enjeu économique, environnemental et social

La mise en œuvre d'un système de certification repose sur la détermination de normes de Principes, Critères et Indicateurs (PCI). Lesquels Principes, Critères et Indicateurs dépendent de la définition de la notion de gestion durable des forêts via les permis accordés par l'Etat, du fait que la certification est ouverte. Par conséquent, chaque entreprise est libre de choisir la certification qui convient à ses activités. L'importance du rôle joué par la certification forestière dépend ainsi de la qualité retenue, des principes, critères et indicateurs de la gestion durable de la forêt et du système qui en découle. La certification forestière en vigueur actuellement au Gabon est la certification internationale basée sur les 10 principes et critères du FSC, les Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT du PAFC. Au-delà de la certification forestière, il existe aussi la certification des entreprises non forestières telles que la certification ISO 9001 (système de management de la qualité), la certification ISO 14 001 (système de management environnemental), la norme certifiable relative au management de la santé et de la sécurité au travail, l'OHSAS 18001.

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des exigences spécifiées. Mieux, la certification est un acte volontaire qui peut procurer aux entreprises un avantage concurrentiel. Comme nous l'ont confirmé le directeur général de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois, M. N'sitou Mabiala, et le chargé du Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF), M. David Ingueza, la certification est ouverte et n'est pas impossible aux entreprises forestières. Toutefois, il faut la promouvoir.

La certification atteste de la compétence des professionnels pour accomplir des tâches déterminées au regard des critères préétablis.

En effet, la certification est délivrée par des organismes certificateurs indépendants des entreprises certifiées ainsi que des pouvoirs publics. C'est le cas de la certification internationale basée sur les 10 principes et critères du FSC, les Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT du PAFC. Elle repose sur un contrôle (audit de certification) assumé par un organisme spécialisé indépendant (bureau d'audit) et est basée sur l'évaluation des aspects sociaux, environnementaux et économiques. Elle est décrite dans une norme qui est en réalité un accord établi, documenté, comprenant des spécifications techniques ou autres critères précis pour être utilisés en tant

que règles, lignes directrices ou caractéristiques afin d'assurer que les matériaux, les produits, les processus, les services correspondent aux objectifs et aux besoins demandés.

Les normes sont donc établies par un groupe de travail, ou un organisme de normalisation, qui doit avoir la compétence nécessaire et posséder une expertise technique avérée. Pour être crédible, un système de certification doit se fonder sur des normes objectives et scientifiques valides, issues d'une large participation de toutes les parties prenantes et non selon une approche globalisante par le haut « top to bottom », et se fonder sur une accréditation externe, fiable et indépendante. A cela doit s'ajouter la représentation équitable des différents intérêts composant l'organisme de certification. C'est dire que la certification atteste de la compétence des professionnels pour accomplir des tâches déterminées au regard des critères préétablis.

Elle vise donc à fournir aux clients une base d'appréciation plus objective sur la qualification professionnelle des individus qui composent l'entreprise. Objectivement, le but de la certification est de fournir au consommateur final des informations sur l'origine d'un produit afin de lui permettre d'acheter en connaissance de cause. Elle joue en fait le rôle de trait d'union entre les consommateurs, disposés à payer davantage pour des produits de qualité, et les producteurs, qui s'engagent à mettre sur le marché des produits ou des services répondant à une norme ou à un standard de qualité.

Rappelons qu'au sommet de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, des initiatives de certification forestière bien connues ont suscité de grands espoirs pour enrayer la déforestation et promouvoir une gestion durable des forêts sous l'impulsion du marché. C'est dire combien les enjeux de la certification forestière pour le Gabon sont énormes dans la mesure où le pays a d'importants investissements économiques, environnementaux et sociaux à défendre.

Compatibilité de la certification avec le droit et la réglementation du Gabon

Au plan économique, tous les produits forestiers non certifiés ou ne répondant pas aux critères de bonne gouvernance forestière, environnementale (FLEGT/AFLEG) ou de légalité douteuse, ne pourront pas être commercialisables. Ce qui pourrait entraîner une perte des marchés aussi importants que ceux d'Asie, d'Amérique et d'Europe. Au-delà de la perte des marchés, sur le plan local la certification renforcera le contrôle de l'Etat à travers des organismes de Contrôle de l'aménagement forestier (CAF), afin de réduire significativement le commerce illégal du bois transformé, et par conséquent d'optimiser le recouvrement des taxes.

Au plan social, une stagnation des produits forestiers du Gabon pourrait entraîner une baisse considérable des recettes de l'Etat et compromettre de facto le bien-être des populations. Et sur le plan environnemental, la certification renforcera la mise en œuvre des



principes de conservation et de gestion durable des ressources naturelles forestières.

Le premier défi à relever par le gouvernement est donc la capacité de l'Etat gabonais à assurer son rôle de régulateur attitré du secteur, en veillant à la compatibilité de la certification avec le droit et la réglementation que le pays se donne. Par conséquent et malgré son caractère commercial, la certification devra être compatible avec les politiques macro-économiques et sectorielles du Gabon. Le second défi est d'amener le marché, la société civile, les ONG environnementales internationales, les organismes internationaux, le système des Nations Unies, à donner des chances égales à toutes les logiques et formes de certification présentant des garanties comparables, au lieu de ne retenir qu'un seul système. Pourquoi ne pas envisager des normes gabonaises en conformité avec celles internationales existantes pour le marché mondial ?

Synthèse du Dr Neltoth



GEOTECH

GEOTECHNIC

Conseil-Assistance-Proximité



ASSISTANCE SISMIQUE

POUR VOS CAMPAGNES

SISMIQUES, GEOTECHNIC

VOUS PROPOSE

UNE ASSISTANCE

DE PROXIMITE.



Votre partenaire en exploration & production

GEOTECHNIC vous accompagnera dans votre mission, en mettant à votre disposition dans tous les domaines de l'étude (ouverture, forage, laboratoire...) des équipes chevronnées rompues aux conditions extrêmes liées à l'environnement naturel du bassin sédimentaire gabonais (forêt dense, mangrove, marécages, lagunes, lacs, nombreuses espèces d'animaux, d'insectes et de serpents...).

Siège Social : B.P. 2975 Port-Gentil en face « 25 Logements »

Tél. : +241 07 87 04 07/ 05 09 52 65 - Fax : +241 01 56 60 08

E-mail : geotechnic2pog@yahoo.com

DIRECTION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES : MME MARIE AYITO

“Le problème de l'eau, un enjeu stratégique pour le Gabon”

Le Gabon possède un patrimoine hydrique important, comprenant des eaux maritimes, des eaux continentales, des estuaires, des lagunes côtières et des mangroves. Les eaux maritimes sont constituées pour l'essentiel, d'un littoral qui s'étend sur 800 km, d'un plateau continental d'une surface de 40.600 kilomètres carrés et d'une zone économique exclusive (ZEE) estimée à 213.000 kilomètres carrés. Les eaux continentales, quant à elles, forment un réseau hydrographique très dense, comprenant notamment le complexe fluvio-lacustre de l'Ogooué (1.200km), les lagunes de Nkomi, Iguéla, Ndogo et Banio (2.700km) et une multitude de plaines inondées et de plans d'eau divers. L'eau et les milieux aquatiques : une préoccupation mondiale pour laquelle des journées annuelles ont été instaurées. 2 février : journée mondiale des zones humides ; 22 mars : journée mondiale de l'eau ; 12 mai : journée mondiale des oiseaux migrateurs ; 8 juin : journée mondiale des océans ; 25 septembre : journée mondiale des rivières. Mme Marie Ayito, directrice des écosystèmes aquatiques au ministère de la Forêt, de l'Environnement et des Ressources naturelles, nous en parle amplement dans cette interview.

Propos recueillis par Siméon Pambo



Economie Gabon+ : Qu'est-ce qu'un écosystème aquatique ?

Mme Marie Ayito : Un écosystème aquatique est un complexe formé par des communautés de plantes, d'animaux, de micro-organismes et leur environnement qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle créée par l'existence d'une eau de surface ou souterraine. Exemple : un fleuve, rivière, un lac.

E G+ : Quelles sont les différents types d'écosystèmes aquatiques ?

Il existe au Gabon une grande variété d'éco-

systèmes aquatiques : on distingue les écosystèmes continentaux, côtiers et marins.

-Les écosystèmes aquatiques continentaux

Les écosystèmes aquatiques continentaux peuvent être regroupés en trois grands types suivant que leurs eaux sont stagnantes, courantes ou souterraines.

Les milieux aquatiques aux eaux stagnantes sont les marais peu profonds et envahis par la végétation, les mares, les lacs, les étangs et réservoirs créés de toutes pièces par l'homme. On note aussi d'autres zones humides, lesquelles recouvrent différents types de milieux peu profonds à la végétation exubérante, comme les tourbières, les marécages, les bras morts des plaines inondables.

Les milieux aux eaux courantes sont les torrents, ruisseaux, rivières et fleuves dont les eaux sont manifestement en mouvement le long des pentes.

Quant aux milieux aquatiques souterrains, ce sont le plus souvent des nappes d'eaux imbibant le sous-sol. Ce sont aussi parfois de véritables cours d'eau disparaissant dans des galeries souterraines.

-Les écosystèmes aquatiques côtiers et marins

Les écosystèmes aquatiques côtiers et marins comprennent notamment les lagunes, les estuaires, les mangroves et le milieu marin. Au Gabon, on trouve, entre autres, les lagunes Banio, Ndogo, Iguéla et le Nkomi ; l'estuaire du Komo et l'Océan Atlantique. Les mangroves sont présentes dans la baie de la Mon-

dah à l'Estuaire, dans le delta de l'Ogooué à Port-Gentil et à l'embouchure du fleuve Nyanga dans le sud du pays.

« Les écosystèmes aquatiques sont indispensables à la pérennité de tous les êtres vivants et au développement des sociétés humaines »

E G+ : Pourquoi les protéger et les valoriser ?

Les écosystèmes aquatiques, par leurs valeurs et fonctions, sont indispensables à la pérennité de tous les êtres vivants et au développement des sociétés humaines.

Parmi les multiples valeurs et fonctions des milieux aquatiques, nous pouvons relever :

- Les valeurs économiques (pêche, hydro-électricité, transports, etc.) ; Les valeurs culturelles (lieux de cultes, supports d'éducation, etc.) ; Les valeurs sociales et récréatives (baignade, promenades, etc.) ; Les fonctions biologiques (habitat de la biodiversité, réservoir nutritionnel, stockage de carbone, etc.) ; Les fonctions de régulation (rétention de micropolluants, des matières en suspension, stockage de l'eau, etc.)
- Les équilibres naturels de ces milieux vitaux sont malheureusement perturbés par les activités anthropiques et la qualité de l'eau se dégrade, en raison notamment :
- De l'urbanisation due à la croissance démographique ; Du rejet des produits chimiques provenant des industries ; De l'utilisation d'engrais et de pesticides dans l'agriculture ; Des déjections des élevages ;
- De la pollution domestique.

« La protection des écosystèmes aquatiques passe nécessairement par la prise de conscience des populations »

E G+ : Comment les protéger ?

Les écosystèmes aquatiques font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection et leur valorisation, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général : la protection de nos cours d'eau est l'affaire de tous.

La protection des écosystèmes aquatiques passe nécessairement par la prise de conscience par les populations de l'importance de ces milieux, de leur fragilité et par l'adoption de comportements écologiques

responsables et socialement équitables.

Il revient donc à chaque citoyen de la terre d'agir dans son environnement immédiat pour le bien de tous : si chacun s'engage, tout le monde y gagne. Nos petits gestes éco-citoyens quotidiens multipliés par milliers se traduiront très vite par une amélioration de la qualité de la vie. Nous devons par exemple :

Eviter de jeter les ordures ménagères et tout autre produit toxique dans nos cours d'eau ; Sensibiliser notre entourage à la préservation de ces milieux ; Eviter de construire de manière anarchique dans les lits des rivières ou autres zones humides ; etc.

« Ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves »

Chaque petit geste éco-citoyen que nous posons a tout son importance et une grande portée. Ne négligeons pas les petits commencements.

E G+ : Pouvez-vous nous donner des cas pratiques d'actions menées sur le terrain et des régions aquatiques qui méritent d'être protégées ?

Le Gabon a adhéré à la commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) le 7 mars 2011. En milieux aquatiques, il y a différents types de pollution. Il est à noter que ce n'est pas la pollution des solides tels que les canettes la plus dangereuse, mais la pollution des effluents rejetés dans les milieux aquatiques. L'atelier régional sur la mise en place de la plateforme de concertation régionale s'est tenu à Brazzaville au Congo du 10 au 30 novembre 2014, portant sur l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Congo. Les domaines concernés par ce cadre de concertation sont : l'environnement ; la biodiversité ; les ressources halieutiques ; l'hydroélectricité ; l'agriculture ; l'élevage ; la navigation fluviale et lagunaire ; l'écotourisme ; l'approvisionnement en eau potable ; l'assainissement ; la santé ; le patrimoine hydrique ; les infrastructures ; la météorologie ; le sport, les mines et l'industrie. Il y a par exemple l'OIBT qui finance l'inventaire sur les mangroves. Des zones tel que le Cap Estérias ont été protégés d'abord grâce à la mise en place d'un comité local de gestion de la zone, étant donné qu'il s'agit d'une forêt classée. Et la présence de l'École des eaux et forêts a contribué à la préservation de la zone du Cap Estérias. Les zones à traiter d'urgence sont par exemple Nzémé, ou des zones comme la zone de Nkok qui subit une certaine pression démographique à cause de sa modernisation.

BON À SAVOIR :

Attributions et organisations de la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques

La Direction des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) du ministère des Eaux et Forêts devenu aujourd'hui le ministère de la Forêt, de l'Environnement et des Ressources naturelles a été créée par décret n°029/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du ministère des Eaux et Forêts. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de gestion du patrimoine hybride. A ce titre, elle est notamment chargée d'assurer la connaissance, la protection, la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques. La DGEA est organisée en services centraux et déconcentrés. Au niveau central, elle compte deux services d'appui administratif et financier, trois directions techniques et dix services rattachés. Au niveau déconcentré, elle est présente sur l'étendue du territoire à travers ses démembrements provinciaux et départementaux.

La Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes Aquatiques :

Elle a pour mission d'élaborer le manuel de procédures pour l'inventaire du patrimoine hybride. Elle est également chargée de faire l'inventaire des écosystèmes aquatiques sur l'étendue du territoire. Son autre mission est de veiller au fonctionnement du réseau de surveillance hydrologique et hydrobiologique des écosystèmes aquatiques. Enfin, comme dernière mission, elle est chargée

de promouvoir la valorisation des biens et services aquatiques.

La Direction de l'Aménagement et de la Restauration des Ecosystèmes Aquatiques

Elle a pour mission de concevoir et de mettre en place des stratégies d'aménagement préventif des milieux aquatiques. Elle élabore également des schémas directeurs d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques. Elle élabore et propose le manuel des procédures de restaurations des écosystèmes aquatiques et de gestion des bassins versants. Enfin elle met en place des mécanismes de restauration et de gestion des plans d'eau.

La Direction des Etudes, de la Réglementation et de la Communication

L'une de ses missions est de réaliser des études spécifiques dans le domaine de la gestion du patrimoine hydrique. Elle assure en outre la conception et le développement des stratégies, de l'information, de l'éducation et de la communication. Elle élabore les normes techniques et les textes réglementaires relatifs à la gestion du patrimoine hydrique ainsi que les procédures de contrôle, d'analyse et de validation des différents protocoles d'intervention. Elle élabore également les procédures fiscales d'accès à la ressource hydrique et l'assiette des amendes au titre de la restauration des écosystèmes aquatique dégradés.



SEEF/SED, symbole d'une entreprise gabonaise citoyenne

L'industrie gabonaise s'engage à nouer des partenariats pour échanger et créer de nouveaux marchés. C'est dans ce cadre que la SEEF entreprend de développer une unité de déroulage dénommée Société Equatoriale de Déroulage (SED). Nous nous sommes entretenus avec Jean-Christophe Ricordeau, l'un des fils du fondateur qui explique dans cette interview le fonctionnement de la filière bois de la SEEF/SED.

Economie Gabon + : Pouvez-vous nous présenter vos différentes sociétés qui interviennent dans la filière bois ?

Jean-Christophe Ricordeau : La SEEF a été créée en 1988 et comme son nom l'indique, c'est une société qui s'occupe de l'exploitation forestière. Elle est actuellement dirigée par mon frère, Thierry Ricordeau, qui en est le dirigeant principal. Grâce à une volonté des autorités gabonaises, il s'est développé une unité de déroulage au sein de la Société Equatoriale de Déroulage. Cette unité entre en service en février 1999. Depuis cette date, des améliorations ont constamment été apportées. La SEED consomme environ 40 000m³ d'Okoumé par an, provenant des chantiers SEEF. En 2002, toujours dans le but de pousser plus loin la transformation, nous avons lancé le projet d'une unité de contre-plaqué, la Générale Equatoriale de Transformation (GET) dont le coût d'investissement a été de l'ordre de 1.800.000.000 de francs CFA. Il a effectivement démarré en janvier 2004. Après notre processus de développement en interne, nous avons décidé de nouer des partenariats avec des sociétés aspirant à se développer dans de nouveaux métiers du bois. Cette stratégie est dictée par un contexte international de plus en plus concurrentiel.

E G+ : Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face au quotidien ?

Nous faisons face à une problématique simple : nos banques nous demandent de fournir en premier lieu des bilans bénéficiaires pour financer notre restructuration. Or nous devons d'abord investir pour aspirer à un retour sur investissement plus bénéfique. Face à ce dialogue de sourds, l'Etat devait nous venir en aide par l'intermédiaire du Fonds forestier, malheureusement le bon fonctionnement de

cette institution n'est toujours pas assuré. D'autres difficultés ont surgi au niveau des infrastructures de transport de qualité et d'énergie. On reconnaît toutefois une avancée significative au niveau des infrastructures routières, et cela doit être reconnu et souligné. Il y a aussi des difficultés au niveau du port, qui se traduisent par un engorgement chronique que personne n'arrive à résorber. En conséquence, sont allongés les délais de transport et ceux de règlement de nos clients. Ces derniers temps, les carences en électricité nous font perdre du temps et de l'argent. Elles ont conduit certains d'entre nous à l'achat de groupes électrogènes pour assurer la pérennité de leurs activités. Cet investissement onéreux est venu accroître nos coûts de fonctionnement.

E G+ : Quelle est votre politique de ressources humaines ?

Nous avons au total 400 employés dont 370 Gabonais. La majorité des employés ont été formés par l'entreprise, soit près de 280 personnes. Les femmes représentent un peu plus du tiers du nombre d'employés dans l'entreprise. C'est une grande fierté de pouvoirs former ses employés, même si cela nous coûte de l'argent et nous prend du temps, mais la formation est nécessaire. Outre les employés qui n'avaient pas de qualification et que nous avons formés, nous recrutons aussi des employés formés dans les grandes écoles de la place et venant de divers horizons.

Nous avons également des employés qui sortent de l'Ecole nationale des eaux et forêts. Il faut reconnaître que la plupart des gens ont une mauvaise image des travailleurs du bois, pire à propos des exploitants forestiers. C'est une image d'hommes qui seraient des brutes et qui dévasteraient la forêt. Ce qui est tout a

fait loin de la réalité. Lorsqu'une parcelle est octroyée à un exploitant forestier par exemple, elle l'est pour 20 à 30 ans. Il y a un plan d'aménagement qui nous guide pour la coupe des grumes tout au long de ces années.

C'est ce que l'on appelle le Plan Annuel d'Opération. Il faut également savoir que sur une parcelle, il y a des arbres exploitables à couper et des arbres commercialisables. Pour qu'un arbre soit coupé, il faut qu'il soit exploitable et commercialisable. C'est plutôt l'agriculture qui détruit plus la forêt. Le problème, et je me permets de faire cette analyse, est que l'on veut tout le temps former des ingénieurs, alors que pour la formation d'un ingénieur nous pouvons former au minimum 10 techniciens. Malgré l'accent mis particulièrement sur la formation des ingénieurs, ils ne sont pas toujours nombreux. Il faut aussi savoir que l'on a plus besoin de

mécaniciens industriels que de mécaniciens automobiles.

E G+ : C'est bien de produire, mais c'est encore mieux de vendre. Que pensez-vous de la recherche des débouchés ?

Toute industrie doit pouvoir s'appuyer sur son marché local et nous souhaiterions que les produits de l'industrie du bois bénéficie du taux de TVA réduit comme c'est déjà le cas pour les autres produits de construction. De plus, l'industrie du bois doit maintenir et développer son activité sur ses principaux marchés de l'Union européenne et des USA. Cependant, la non signature des Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et le Gabon fait peser sur nos entreprises la menace d'une perte du marché européen, nos produits faisant alors l'objet d'une taxation insupportable.

Des employés témoignent

Pour plus de transparence, visitant l'usine qui s'étend sur un peu plus de 12 000 m² pour un effectif total d'ouvriers de 200 personnes, nous avons fait la rencontre des délégués du personnel pour qu'ils nous donnent leur version des faits sur leur entreprise et leurs dirigeants. Nous avons ainsi rencontré M. Joseph Mboumba, qui est le responsable de l'environnement et de la sécurité dans l'usine et représentant syndical des employés de la Société Equatoriale de Déroulage (SED). Nous avons également rencontré Carl Angone, responsable fabrication contre-plaqué qui est une unité de 60 personnes environ. Les autres membres du personnel sont Simon Bekoung, qui a 12 ans d'ancienneté dans la boîte, Marthe Saladjji, 8 ans d'ancienneté, et Sylvie Gnygone, 11 ans d'expérience. Tous les employés confirment que l'ambiance entre eux est très bonne mais que cela n'a pas toujours été le cas. Les relations ont été difficiles avec certains expatriés qui ont travaillé autrefois dans l'entreprise. Mieux, ils sont reçus par leur directeur général lorsqu'ils le sollicitent. Ils ont des chaussures de sécurité, des gants de travail. M. Mboumba, représentant syndical, a souligné que la majorité des matériaux de construction ont subi une baisse de taxes, notamment de la TVA, sauf le contre-plaqué. Il serait donc intéressant que les autorités pensent à ce domaine, notamment pour encourager le type de construction de maisons en bois.

ECONOMIE VERTE

Investir dans la transformation verte des secteurs clés

Investir seulement 2 % du PIB mondial dans dix secteurs clés permettrait d'impulser la transition vers une économie à faible émission de carbone où les ressources sont utilisées de façon plus rationnelle. Le nouveau rapport du PNUE démontre que la transition vers une économie verte est possible si l'on investit 2 % du PIB mondial par an (soit actuellement environ 1 300 milliards d'euros) d'ici à 2050, dans la transformation verte des secteurs clés que sont l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie manufacturière, le tourisme, le transport, l'eau et la gestion des déchets. Toutefois, ces investissements doivent être accompagnés de réformes politiques nationales et internationales.

Conduit par des experts mondiaux et des institutions issues à la fois de pays développés et en développement, ce rapport qui arrive à point nommé confirme que la croissance économique et la durabilité environnementale ne sont pas incompatibles sous un scénario d'économie verte. À l'inverse, ce modèle crée des emplois et des avancées économiques tout en évitant d'importants inconvénients tels que les effets du changement climatique, une plus grande rareté de l'eau et la perte de services écosystémiques.

Une économie plus verte ne génère pas seulement de la croissance, notamment en termes de capital naturel, mais elle produit également une croissance plus importante du PIB et du PIB par habitant. L'exercice de modélisation du présent rapport indique qu'un scénario d'investissement vert permettrait d'obtenir des taux de croissance annuels plus élevés que le maintien du statu quo dans les 5 à 10 années à venir. Cette croissance économique est caractérisée par un découplage significatif des impacts environnementaux et une baisse projetée du ratio mondial « *empreinte écologique / biocapacité* », passant de 1,5 aujourd'hui à moins de 1,2 à l'horizon 2050 (et approchant du seuil de durabilité de 1), alors que ce ratio atteindrait 2 avec le maintien du statu quo.

La demande mondiale en énergie augmenterait quelque peu mais retrouverait les niveaux actuels

en 2050, ce qui représente environ 40 % de moins que les prévisions du scénario de statu quo, notamment grâce à des progrès importants en termes d'efficacité énergétique. Le scénario d'investissement vert devrait réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie d'environ un tiers d'ici à 2050 par rapport aux niveaux actuels. La concentration atmosphérique des émissions de CO₂ devrait se maintenir en dessous de 450 ppm d'ici à 2050, un niveau indispensable pour obtenir une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement climatique à 2° C.

Une économie verte investit dans le capital naturel et le valorise. Un quart des investissements verts analysés (0,5 % du PIB, soit 325 milliards d'USD) serait alloué aux secteurs basés sur le capital naturel : foresterie, agriculture, eau douce et pêche. La valeur ajoutée dans l'industrie forestière augmenterait d'environ 20 % en 2050 par rapport au maintien du statu quo. Les investissements dans l'agriculture verte, à hauteur de 100 à 300 milliards d'USD par an entre 2010 et 2050, auraient pour conséquences à long terme l'enrichissement des sols et une hausse des rendements mondiaux des principales cultures supérieure de 10 % à ce que permettent les stratégies d'investissement actuelles.

L'efficacité accrue des secteurs agricole, industriel et municipal réduirait la demande en eau d'envi-

ron un cinquième par rapport aux estimations d'ici à 2050, ce qui relâcherait la pression sur les nappes phréatiques et les eaux de surface à court et long termes. L'économie verte peut contribuer à lutter contre la pauvreté. Il existe un lien fort entre la réduction de la pauvreté et la gestion judicieuse des ressources naturelles et des écosystèmes en raison des avantages que les populations pauvres tirent directement du capital naturel. Cela est particulièrement important dans les pays à faible revenu où les biens et services environnements constituent une composante majeure des moyens de subsistance des communautés rurales pauvres et les protègent en cas de catastrophes naturelles et de crises économiques.

« L'économie verte peut générer autant, voire plus, de croissance et d'emploi que l'économie brune, et donne de meilleurs résultats que celle-ci à moyen et long termes, tout en offrant beaucoup plus d'avantages environnementaux et sociaux. »

La transition vers une économie verte crée de nouveaux emplois qui, au fil du temps, excèdent les pertes d'emploi dans l'« *économie brune* ». Cela est particulièrement vrai dans l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la foresterie et les transports. Néanmoins, dans les secteurs où les ressources sont en grave déclin comme la pêche, la mutation obligera à une perte de revenus et d'emplois à court et moyen termes pour reconstituer les réserves naturelles, ceci afin d'éviter une perte définitive de revenus et d'emplois dans ces mêmes secteurs. Il peut aussi être nécessaire d'investir dans la requalification de la main-d'œuvre et l'acquisition de nouvelles compétences. Il est essentiel d'accorder la priorité aux dépenses et investissements publics dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques.

La réforme des subventions coûteuses et néfastes, dans l'ensemble des secteurs de l'économie, libérera des ressources pour la transition verte. Supprimer certaines subventions dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la pêche et de l'agriculture permettrait d'économiser chaque année entre 1 et 2 % du PIB mondial. Les aides à la pêche par exemple, estimées à 27 milliards d'USD par an,

provoquent plus de dommages que de gains à long terme sur les économies nationales et le bien-être social.

Le recours à des dispositifs tels que les taxes, les incitations et les permis négociables est essentiel pour promouvoir l'investissement et l'innovation écologiques, mais il faut aussi investir dans la formation, l'éducation et le renforcement des capacités. Il est également important de renforcer la gouvernance internationale et les mécanismes mondiaux qui soutiennent la transition.

Le niveau de financement requis pour la transition verte est important, mais d'un ordre de grandeur moindre que l'investissement mondial annuel. À cet égard, il convient de noter que les 2 % de PIB mondial modélisés dans ce rapport ne sont qu'une fraction de la formation brute mondiale de capital (qui s'élevait à environ 22 % du PIB mondial en 2009). Cette somme peut être mobilisée par des politiques publiques intelligentes et des mécanismes de financement innovants. La croissance rapide des marchés financiers, l'intérêt croissant du marché pour les initiatives vertes et l'évolution des instruments alternatifs tels que la finance du carbone et la microfinance, ouvrent des perspectives de financement à grande échelle pour une transformation économique mondiale. Toutefois, ces montants sont encore modestes comparés à l'ensemble des volumes requis, et ils doivent être renforcés d'urgence. La mutation vers une économie verte est en train de se produire à une échelle et à un rythme sans précédents.

L'économie verte peut générer autant, voire plus, de croissance et d'emploi que l'économie brune, et donne de meilleurs résultats que celle-ci à moyen et long termes, tout en offrant beaucoup plus d'avantages environnementaux et sociaux. Cependant, une telle transition n'est pas sans présenter des risques et des défis, depuis le « verdissement » de secteurs traditionnellement « bruns » jusqu'à la satisfaction de la demande sur un marché en évolution rapide, dans un monde confronté à la nécessaire limitation des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les dirigeants mondiaux, la société civile et les principales entreprises doivent s'engager à repenser et redéfinir collectivement les mesures traditionnelles de la richesse, de la prospérité et du bien-être. En tout cas, il est clair que le risque majeur serait dans le maintien du statu quo.

Synthèse Dr Neltoh
Source : Rapport PNUE

EAUX ET FORÊTS, INDUSTRIE DU BOIS

Ecowood, le spécialiste des maisons en bois durable au Gabon

Ecowood adhère parfaitement à la politique gouvernementale de l'industrialisation du secteur du bois, soit par la première et la deuxième transformation, soit par la troisième transformation en produits finis, qui est le niveau le plus élevé de la filière. C'est dans ce contexte que cette société gabonaise apporte sa contribution sur deux aspects fondamentaux : la construction de très belles maisons, durables, qui n'ont rien à envier aux autres types de maisons ou bâtis, et la formation professionnelle dans les métiers du bois. Une formation en alternance qui prend appui sur le « système Dual » : les apprenants passent 80% du temps dans les entreprises et 20% dans les lycées techniques. L'objectif d'Ecowood est d'utiliser les avantages du bois dans le domaine de la construction écologique. Nous avons donc rencontré son directeur général, Christian Huber, pour nous en dire plus sur son entreprise et certaines de ses réalisations, qui sont en fait des merveilles faites en bois tropical gabonais.

Propos recueillis par Siméon Pambo Moussoungou

Economie Gabon+ : Pourquoi développer la maison en bois lorsqu'on sait qu'elle a mauvaise presse et surtout est synonyme au Gabon de précarité, de manque de moyens ?

Christian Huber : Tout d'abord, le secteur du bois doit être développé au Gabon parce que c'est un secteur porteur, avec un grand potentiel de création d'emplois. Construire en bois a du sens ! Le Gabon, on ne le dit jamais assez, est recouvert à près de 80 % de forêt. Le secteur du bois a une très grande potentialité de développement local. Une loi stricte, basée sur des plans d'aménagement, assure une récolte mesurée et évite une surexploitation des ressources forestières. Le bois est une matière première renouvelable à de grands taux de croissance, favorisés par le climat de la zone équatoriale humide. L'autre aspect est que le bois, contrairement à un a priori permet la construction de belles maisons confortables et durables, et qui n'ont rien à envier aux autres types de maisons ou bâtis, construits en d'autres matériaux. Le savoir-faire de la mise en œuvre et la connaissance des caractéristiques individuelles de chaque essence,

permettent de faire la différence entre une case en planche et une maison en bois.

E G+ : Vous avez une certaine expérience de la construction d'édifices en bois. Comptez-vous accompagner le Gabon dans son objectif de transformation locale du bois avant exportation ?

En 2015, Ecowood aura 10 ans d'expérience dans la construction en bois durable au Gabon. Pour transformer localement, il faut de la main-d'œuvre locale. Faute de disponibilité de personnel qualifié, Ecowood était toujours active dans la formation depuis le premier jour. Progressivement, nous avons réussi à convaincre les autorités d'instaurer un système de formation professionnelle basée sur la pratique. Suite au partenariat entre le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement technique et professionnel et la Haute Ecole Spécialisée du Bois de Bienne en Suisse, en septembre 2013, la première classe de « menuisiers industriels » a vu le jour. Chacun des 15 apprenants est affecté à une entreprise et participe aux travaux pendant 4 jours dans la semaine. Vendredi et sa-

medi sont réservés à la formation théorique au Lycée technique national Omar-Bongo. C'est donc une formation professionnelle orientée, pratique, qui dure 3 ans. Après la réussite à l'examen de fin d'apprentissage (Bac Pro), les jeunes peuvent suivre une formation continue en tant que techniciens ou ingénieurs à l'Ecole Supérieure des Métiers du Bois de Booué. Dans le cadre du partenariat Gabon-Suisse, des enseignants gabonais ont suivi un perfectionnement en Suisse qui leur permet d'enseigner à Booué. A part les enseignants, il y a également des techniciens et des ingénieurs formés en Suisse avec l'objectif de renforcer les entreprises gabonaises à leur retour. Nous accompagnons le Gabon également dans la construction de l'Ecole Supérieure des Métiers du Bois de Booué dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Nous sommes donc l'entreprise adjudicatrice, chargée de la construction de cette école qui sera entièrement réalisée en bois. Nous sommes à plus de 50% de réalisation et nous espérons bien pouvoir avancer cette année, afin de terminer la première phase des travaux en fin 2015.

E G+ : Quelles sont les différents métiers que vous comptez développer à travers cette formation Dual ?

En 2013, il a été mis en place une filière pour les menuisiers industriels. En 2014, une filière pour les scieurs/dérouleurs et en 2015 ce sera une filière de charpentier/construteur bois qui sera rajoutée aux précédentes. Il est important de préciser que l'industrie du bois est le 2e employeur au Gabon, après la Fonction publique. C'est un secteur à fort potentiel de développement des régions rurales et créateur de valeur ajoutée, comme j'ai déjà eu à le préciser plus haut. Pour accélérer la consommation du bois, c'est le secteur du bâtiment qui représente le plus grand potentiel d'absorption du bois au Gabon et dans toute la sous-région. Malheureusement le Gabon est toujours un pays de forêt, mais pas encore un pays de bois transformé. Il est souvent difficile d'avoir la matière à disposition, du point de vue qualité, quantité, délai et prix. Ce seront les hommes et les femmes formés à Booué, qui augmenteront la dynamique et la compétitivité de ce secteur. Il ne faut pas perdre de temps pour rendre opérationnelle cette école.

E G+ : Revenons à votre cœur de métier, qui



Bungalows pour des projets privés ou écotouristiques

est la fabrication d'édifices en bois. Comment faites-vous pour rendre les maisons durables, belles et confortables ?

La recette est simple : il faut bien choisir la matière et avoir les personnes qualifiées pour la traiter. Le contrôle de la qualité doit être assuré à tous les niveaux de la mise en œuvre. La conception des maisons se fait sur place, en étroite collaboration avec nos clients ou des architectes selon leurs envies et désirs. Avant de couper la première planche, le client connaît exactement ce qu'il achète, à quel prix et dans quel délai ce sera réalisé. Il y a une gymnastique assez importante à souligner : c'est le choix de la bonne essence de bois, séché au taux d'humidité adapté. Il faut avoir la bonne pratique de la protection architecturale du bois. C'est autant de choses à mettre en œuvre afin d'avoir la maison la plus durable et la moins chère possible. Ce sont tous ces paramètres qui permettent d'avoir une maison durable, belle et confortable.



2005 - 2015

«10 ans d'expérience dans la construction en bois durable au Gabon et dans la sous-région !»

ECOWOOD
L'INNOVATION DANS LA CONSTRUCTION BOIS



Paillotes en bois préfabriquées !

«N'hésitez pas à nous contacter pour vos futurs projets de construction !»



Villas en ossature bois préfabriquées !

- _ Villas en ossature bois, prêt à finir ou clé en main
- _ Charpente en bois, couverture et étanchéité
- _ Fabrication de poutres en bois lamellé collé
- _ Rabotage et profilage de bardage, lambris, ...

Tout en bois local gabonais, transformé sur place!



Couvert de piscine !

Vente et pose de planchers de terrasses en bois dur !

CLIENTEARTH GABON

« L'économie verte s'annonce comme un vecteur de l'économie mondiale et le Gabon a tous les atouts pour jouer un rôle clé dans ce scénario »

ClientEarth une ONG européenne, composée d'avocats et de juristes, qui utilise la loi comme outil d'harmonisation entre la société des hommes et la planète. Elle bénéficie de financements publics de la coopération anglaise (DfID) sous le programme « Gouvernance Forestière, Marchés et Climat » (FGMC). Au Gabon, ClientEarth a mis en place un projet visant à soutenir et appuyer la société civile nationale afin de renforcer sa capacité de proposition dans les réformes légales, et ce dans le but d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles. Dans le cadre de ses activités avec la société civile et les populations autochtones, ClientEarth prône toujours le dialogue comme clé pour faire avancer les choses et s'accompagne en permanence d'un libre accès à l'information.

Propos recueillis par Dr Neltho

EG+ : Pour commencer, pouvez-vous nous présenter ClientEarth et ses activités avec ses partenaires locaux et internationaux ? Quelle est votre stratégie de gestion raisonnée et durable des ressources naturelles et forestières ?

ClientEarth est une ONG européenne, composée d'avocats et de juristes, qui utilise la loi comme outil d'harmonisation entre la société des hommes et la planète. Au Gabon, tout comme au Ghana et en République du Congo, ClientEarth a mis en place un projet visant à soutenir et appuyer la société civile nationale afin de renforcer sa capacité de proposition dans les réformes légales, et ce dans le but d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

A cette fin, ClientEarth a développé un accord de partenariat avec le ministère des Eaux et Forêts (MEF) au Gabon dans lequel il s'engage, en utilisant son expertise technico-juridique, à mettre en place et à maintenir un Groupe de Travail (GdT) au sein de la société civile gabonaise. Ce GdT, en consultation avec l'ensemble de la société civile nationale, a pour mission de réfléchir au sujet de la bonne gouvernance dans le secteur forestier et de développer des avis juridiques ponctuels et structurés concernant les propositions de loi/règlement/décret en matière forestière.

ClientEarth a réuni au sein du GdT des représentants des populations autochtones aussi bien que d'autres membres de la société civile qui pouvaient contribuer à la réflexion sur la gestion raisonnée et durable des ressources par la promotion et la reconnaissance des droits procéduraux et substantiels des communautés locales et des populations autochtones (CLPA). Au cours des deux ans qui ont suivi, le GdT a partiellement changé sa composition, faisant preuve d'une structure assez dynamique et flexible. Toutefois, un noyau dur de membres est resté inchangé tout au long des deux ans de travail et a représenté la force motrice du GdT.

Ce noyau est composé de M. Hubert Aimé Koumba de l'ONG Association Gabonaise des Nations Unies (AGNU), de M. Martial Djinang de l'ONG Brainforest, de M. Léonard Ondambo de l'ONG Minorités Autochtones, Indigènes et Pygmées du Gabon (MYNAPIGA), de Mme Rose Ondo du Centre Universitaire de Recherche et d'Actions en Foresterie Sociale (CURFOD) et de Mme Jeanne-Marthe Minkoue-Mi-Ella de l'ONG Association Gabonaise d'Assistance aux Femmes Indigènes et Indigentes (AGAFI).

Les bénéfices de l'exploitation forestière désormais mieux partagés

EG+ : Quelles sont les actions menées dans votre programme d'amélioration de la bonne gouvernance des forêts gabonaises, et quels sont les résultats obtenus à ce jour ?

En ce qui concerne les actions concrètes et préalables qui ont permis de soutenir la réflexion de la société civile dans les réformes juridiques, ClientEarth a d'abord procédé :

i) à la récolte de tous les textes juridiques sectoriels visant l'accès et l'exploitation des ressources naturelles (notamment forestières) dans le pays, les a consolidés en un Code approuvé par le MEF et mis en ligne (<http://www.clientearth.org/climate> base-de-donnees-gabon); et

ii) au développement d'outils d'analyse juridique, notamment des outils de diagnostic de la législation et des briefings d'information sur l'état des lieux des droits des CLPA dans la législation nationale.

Ces travaux préalables réalisés par ClientEarth ont permis de faire un état des lieux des droits procéduraux (accès à l'information, droit à la

participation dans la prise de décisions et droit d'accès à la justice) et substantiels (droit propriété, droits d'usage et partage des bénéfices) des CLPA au Gabon, et de développer des outils et des avis juridiques spécifiques. Ces travaux ont permis notamment l'élaboration d'un i) modèle de partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière et la production ii) des commentaires sur la Loi sur le développement durable.

En ce qui concerne le partage des bénéfices de l'exploitation forestière, prévu par l'article 251 du code forestier gabonais, le GdT a conçu, dans le cadre du partenariat avec le MEF, un modèle d'accord permettant sa mise en œuvre qui était jusque-là laissée à la discrétion des concessionnaires. Ce modèle a par la suite été présenté et consolidé lors d'un atelier national multi-acteurs (société civile, gouvernement et exploitants forestiers) en février 2014. Le 6 mai 2014, se basant sur les recommandations de l'atelier, le MEF a promulgué l'arrêté n°105 fixant le modèle de cahier des charges contractuelles.

Concernant la Loi sur le développement durable qui a pour but de créer un marché de « Crédits développement durable » (crédits carbone, crédits biodiversité, crédits écosystèmes...) pour la compensation des impacts négatifs de l'activité industrielle, le travail d'analyse du GdT a contribué à mettre en exergue un certain flou lié à la création et au fonctionnement de ce marché et à cette compensation, notamment en ce qui relève de l'absence d'implication des CLPA de tous les processus. Le travail développé a donc inspiré une note de position de la plateforme de la société civile adressée à la commission parlementaire chargée de la proposition de loi. Suite à la réception de cette note, la commission parlementaire a auditionné les représentants de la société civile, certains aspects jugés imprécis ont été éliminés par le texte définitif promulgué en 2014.

La société civile maîtrise mieux le niveau d'intégration des droits substantiels et procéduraux des CLPA dans la législation forestière (et foncière y relative)

EG+ : Vous évoquez, dans vos activités au Gabon, le développement d'outils juridiques et de politiques contribuant au renforcement des droits substantiels et procéduraux des communautés forestières et des peuples indigènes. Quels sont ces outils et quels sont les droits de ces communautés forestières et peuples indigènes ? Leurs droits sont-ils respectés et dans quelle mesure ?

Afin de pouvoir soutenir l'intervention de la société civile de façon informée et pertinente dans les réformes juridiques et autres processus de gouvernance forestières, ClientEarth a développé des outils d'analyse juridique, notamment des outils de diagnostic de la législation et des briefings d'information sur l'état des lieux des droits procéduraux (droit d'information, droit à la participation dans la prise de décision, droit d'accès à la justice) et substantiels (droit de propriété, droit d'usage, droit au partage des bénéfices) des CLPA dans la législation nationale.

Les outils de diagnostic sont une série de questions détaillées propres à chacun des droits susmentionnés qui facilite l'analyse de la législation nationale en fournissant un cadre de recherche plus clair. Ces outils de diagnostic ont été développés en utilisant comme paramètres les lignes directrices internationales et régionales sur la gestion durable des forêts. En ce qui concerne les briefings, il s'agit d'une analyse forces-faiblesses détaillée des lois en vigueur au Gabon, basée sur les questions développées dans les cinq outils de diagnostic.

Chaque briefing comprend la définition du/des droit(s) focus analysé(s), une analyse des traités

et accords internationaux pertinents à ce(s) droit(s) en vigueur au Gabon, et une analyse de la législation nationale. Cela a permis à la société civile de maîtriser le niveau d'intégration des droits substantiels et procéduraux des CLPA dans la législation forestière (et foncière y relative) et ainsi de repérer les domaines dans lesquels la reconnaissance de ces droits demeure insuffisante.

En effet, il est ressorti de l'analyse que, exception faite pour les droits d'usage et, récemment pour le droit au partage des bénéfices, les droits des CLPA, tels que reconnus au niveau régional et international, sont faiblement reflétés dans la législation nationale. C'est par exemple le cas du droit de propriété des CLPA qui reste le plus problématique car la loi reconnaît à l'Etat la propriété exclusive sur la forêt.

EG+ : Quels sont les secteurs d'activités économiques, forestières et industrielles dans la filière bois auxquels sont intégrées les populations autochtones locales ? Quel profit les communautés forestières et les peuples indigènes peuvent-elles tirer d'une bonne gouvernance des forêts gabonaises ?

En ce qui concerne la filière bois, la loi ne reconnaît pas formellement aux CLPA une participation dans tous les aspects de la gestion des forêts, notamment en matière d'aménagement forestier, mais, lorsque cette participation existe, elle est détaillée. C'est par exemple le cas du classement/déclassement des forêts et des aires protégées, dont l'initiative appartient entre autres aux CLPA, ou des études d'impact environnemental pour lesquelles une procédure de consultation des CLPA est imposée au promoteur. Il en va de même en ce qui concerne l'attribution et la gestion des forêts communautaires tout comme pour la détermination et la mise à profit du partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière.

Sans aucun doute, les CLPA vont tirer des bénéfices directs de leur implication dans la gouvernance forestière, car leur survie dépend directement de la manière dont la forêt est gérée, mais leur implication dans la gestion des ressources forestières a des impacts dépassant les CLPA. En effet, cette participation vise à assurer les conditions nécessaires à la sauvegarde des ressources naturelles et contribue de ce fait au développement socioéconomique du Gabon. La participation des CLPA s'appuie sur la connaissance et la perception que ces communautés ont de leur milieu.

EG+ : Votre engagement pour la bonne gouvernance, la préservation et l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles et forestières impose des efforts financiers importants. Avez-vous les moyens de votre mission ? Quels sont vos partenaires dans les actions que vous menez en faveur de nos écosystèmes ?

ClientEarth bénéficie de financements publics de la coopération anglaise (DfID) sous le programme « Gouvernance Forestière, Marchés et Climat » (FGMC). Pour autant, ClientEarth dispose de ressources limitées, raison pour laquelle nos activités et nos objectifs sont déterminés en conséquence. Avec nos ressources nous travaillons sur la gouvernance forestière, plus tard il pourrait être intéressant aussi de cibler d'autres secteurs d'activités qui touchent l'environnement comme les mines, le pétrole, etc.

Dans la mise en œuvre de son projet, ClientEarth travaille de concert et en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la gouvernance forestière, notamment la société civile et le gouvernement.

Il est en effet fondamental pour ClientEarth que ses actions s'inscrivent dans une logique de coopération et de dialogue entre ces différents acteurs. Leur intérêt commun pour la protection de la forêt et de ses ressources nous a permis de trouver l'intérêt et l'appui tant auprès des autorités politiques que dans la société civile.



Convertir les grandes surfaces de couvert forestier en exploitations agricoles

EG+ : Quelles sont les perspectives pour l'économie verte et sa contribution à la création de la richesse et de l'emploi au Gabon ? Quels sont les enseignements que vous pouvez tirer de vos différents partenariats avec l'Etat gabonais et les autres partenaires ?

Au Gabon, l'élan de tous les acteurs pour valoriser les écosystèmes et notamment le patrimoine forestier national est manifeste. L'économie verte s'annonce comme un vecteur de l'économie mondiale et le Gabon a tous les atouts pour jouer un rôle clé dans ce scénario.

Les enseignements qu'on a tirés de nos différents partenariats sont que le dialogue est toujours la clé pour faire avancer les choses et qu'il doit toujours s'accompagner d'un libre accès à l'information. En effet, il est essentiel d'avoir une approche fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre les CLPA, la société civile et l'Etat gabonais, sur le respect mutuel, ainsi que sur la reconnaissance du savoir-faire local.

Eco Gabon+ : Comment se conjugue le développement industriel du bois et la gestion durable étant entendu que le Gabon est fortement impliqué dans la préservation de sa forêt (second potentiel forestier d'Afrique), dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'impérieuse nécessité de diversifier son économie à travers l'industrialisation de la filière bois ? Quelle est votre politique d'aménagement forestier et de développement durable ?

ClientEarth croit que le développement industriel du bois n'est pas forcément en contradiction avec la gestion durable des forêts, au contraire il doit s'inscrire dans cette logique pour garantir une exploitation rationnelle des ressources qui ne crée pas de préjudice pour les générations futures. Il est important de relever que les premières actions identifiées par le plan sectoriel Forêt Bois contenu dans le Plan Stratégique Gabon Emergent, prévoient : i) la révision de la législation forestière et la rédaction des textes d'applications, ii) la pleine implication des populations locales avec un développement à leur profit de l'exploitation des produits forestiers non non-ligneux et de l'agroforesterie et iii) la généralisation de l'aménagement forestier à travers la traduction dans la réalité des exploitations forestières des exigences de l'Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union européenne dont les négociations sont en cours.

ClientEarth considère ces actions comme fondamentales pour garantir une gestion durable des ressources forestières sans renoncer à l'industrialisation du secteur. Néanmoins notre inquiétude demeure s'agissant du manque d'implication des CLPA dans cette perspective de « développent durable ». Enfin, selon nous, une attention particulière devrait être portée à la conversion de grandes surfaces de couvert forestier en exploitations agricoles surtout si cette conversion est faite selon des procédures qui, à ce jour, ne sont pas encore détaillées par la loi gabonaise.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Au-delà du bois : les autres produits et services forestiers



L'arbre qui cache la forêt est une expression assez familière à laquelle on se réfère pour faire allusion à l'absence d'une vision holistique dans l'analyse d'une situation ou d'un problème donné. Bien qu'elle soit une métaphore, cette expression semble le plus refléter un fait réel qui caractérise l'économie forestière dans plusieurs pays d'Afrique. En effet, le bois a occupé, et occupe encore, une place prépondérante dans la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Au Gabon, par exemple, la filière bois est la seconde source de devises pour l'économie nationale et le second employeur après la fonction publique. Le bois apparaît ainsi comme une ressource stratégique et tend à occulter les autres bénéfices que peut procurer la forêt. Cette perception n'est pas favorable à la diversification économique ; le bois ne devrait pas cacher la forêt. Il est donc opportun de repenser le concept « d'or vert » en l'ouvrant aux autres produits et services forestiers.

Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) assiste la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et ses pays membres dans leurs efforts de valorisation d'autres produits forestiers en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural et d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Les premières actions entreprises ont porté essentiellement sur la valorisation des produits forestiers non ligneux, y compris la faune sauvage, et des services écosystémiques fournis par la forêt.

Les produits forestiers non ligneux : un potentiel non exploité

En Afrique centrale, environ 70 millions de personnes utilisent les produits forestiers non ligneux¹¹ Produits Forestiers Non Ligneux : en abrégé PFNL

(feuilles, fruits, tubercules, noix, etc.) pour satisfaire leurs besoins en nourriture, en énergie et en logement. La collecte et la commercialisation de ces produits procurent aussi des revenus substantiels aux populations rurales qui participent à la satisfaction de leurs besoins de consommation courante. Au Gabon, une gamme relativement importante de PFNL peut être répertoriée, comme cela apparaît dans l'ouvrage de Raponda Walker et Sillans intitulé les plantes utiles du Gabon. Cependant, seuls quelques uns font l'objet d'un petit commerce. Il s'agit notamment de l'odika (*Irvingia gabonensis*), du nkumu (*Gnetum africanum*), de l'atanga (*Dacryodes edulis*), du palmier raphia (*Raphia sp.*), des noix de palme (*Coula edulis*) et des feuilles de marantacées utilisées dans l'emballage des bâtons de manioc. Malgré leur important potentiel pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, les produits forestiers non ligneux, ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales. Certains PFNL font l'objet d'un commerce régional et international. Le Cameroun, par exemple, exporte près de 4.000 tonnes de *Gnetum* vers le Nigéria ; ces exportations génèrent environ 3,5 millions de dollars américain par an. Les exportations de *Gnetum* provenant de l'Afrique centrale vers l'Europe sont estimées à environ 2.000 tonnes par an, représentant en moyenne 12 millions de dollars américain (Cf. Etat des forêts du bassin du Congo en 2010). La structuration des filières de certains PFNL, de la collecte à la transformation et la commercialisation des produits qui en sont issus, contribuerait grandement au PIB national.

Dans cette optique, avec l'assistance de la FAO, des directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale ont été élaborées et adoptées par la Conseil des Ministres de la CO-

MIFAC. Avec l'appui de l'Union Européenne, de la BAD et du Gouvernement Allemand, la FAO accompagne les pays de la sous région dans leurs efforts d'internalisation de ces directives.

La faune sauvage : une opportunité pour l'industrie de la chasse et du tourisme

La faune sauvage est principalement utilisée pour approvisionner les populations en « viande de brousse ». Dans certaines provinces du Gabon, elle constitue la principale source de protéines animales. Plusieurs études ont montré que plus de 90 % des protéines animales consommées par les populations rurales sont fournies par la viande de brousse. Cependant, les modes de capture ne sont pas toujours durables et la viande provient principalement de sources illégales. Environ 6 millions de tonnes de viande de brousse sont prélevées par an dans les pays d'Afrique centrale. En outre, les revenus procurés par la chasse commerciale sont relativement élevés. En RCA, par exemple, la viande de brousse écoulee sur les marchés de Bangui a été estimée à 16 millions de dollars américain en 2008. La contribution de la faune à la sécurité alimentaire et à l'économie nationale peut être améliorée sensiblement si certaines actions sont prises pour promouvoir l'industrie de la chasse et du tourisme cynégétique. L'expérience de l'Afrique australe en tourisme axé sur la faune sauvage peut être mise à profit dans les politiques et programmes à développer en Afrique centrale.

L'assistance de la FAO aux pays d'Afrique centrale dans ce secteur est particulièrement orientée vers la responsabilisation des communautés locales quant à la gestion de la faune dans les aires de chasse communautaire. Une stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC a été élaborée et adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC le 16 janvier 2015. L'appui à l'internalisation de cette stratégie sous-régionale sera apporté à travers le projet sous régional sur la *Gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale*, mis en œuvre par la FAO en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), les ministères en charge de la faune du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo, et des partenaires techniques (CIFOR, CIRAD et UICN) et le secteur privé (Rougier Gabon). Ce projet, d'une durée de cinq ans, est financé principalement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Au Gabon, les activités de ce projet s'exécutent sur deux sites pilotes : Ovan (Ogooué Ivindo) et Djoutou (Haut-Ogooué).

Les services écosystémiques : une source de revenus supplémentaires

Les forêts rendent de nombreux services écosystémiques comme l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la protection des bassins hydrographiques, la conservation de la biodiversité, la mise en valeur des paysages et la préservation des formes de vie essentielles. La reconnaissance du rôle essentiel des services écosystémiques rendus par les forêts, a donné un nouvel élan à la rémunération de ces services ; des mécanismes se mettent progressivement en place en vue d'inciter les bénéficiaires à transférer des ressources financières vers ceux qui leur prêtent ces services. Un nombre croissant de pays prennent des mesures significatives afin de promouvoir la rémunération des services écosystémiques. D'après la *Situation des forêts du monde en 2014* (FAO), les revenus tirés des services écosystémiques s'élevaient à 2,5 milliards de dollars américains dans le monde en 2011 et le nombre total de personnes ayant reçu des paiements à ce titre depuis 2005 s'établit aux environs de 220 millions. A ce jour, les investissements se répartissent de façon hétérogène et varient d'une région à une autre ; l'Amérique latine figure en tête de liste pour le mécanisme de rémunération des services écosystémiques liés au carbone. Bien que les mécanismes de rémunération



des services écosystémiques se heurtent encore à l'absence des normes universelles, la FAO assiste les pays d'Afrique centrale à développer des systèmes nationaux de surveillance des forêts et de Mesure, Notification et Vérification (MNV). Les interventions de la FAO s'inscrivent dans le cadre aussi bien du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les



pays en développement (Programme ONU-REDD), que du projet mis en œuvre en partenariat avec la COMIFAC sur les *Systèmes de Surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale*, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC).

Perspectives d'avenir pour la forêt du Gabon



La valorisation des produits issus de la forêt gabonaise à travers l'économie verte, le tourisme durable, la transformation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux sont des moyens d'accroître de diversifier l'économie nationale. L'exemple du Burkina Faso qui a su développer la filière du Karité en faisant entrer ce produit forestier non ligneux dans le commerce équitable et dans l'industrie cosmétique, pave la voie vers une meilleure utilisation de nos PFNL. Pourquoi ne pas labelliser l'odika ou le nkumu du Gabon ? La FAO, à travers son Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, localisé à Libreville, est un partenaire du gouvernement gabonais dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire, mais également dans la gestion durable des forêts.

Dan Rugabira, Coordonnateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale et Représentant de la FAO au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe



L’AFD ET LE GABON

Présentation des projets Forêt Agence régionale de Libreville

PROJET D’AMÉNAGEMENT DES PETITS PERMIS FORESTIERS GABONAIS (PAPFG)

Achevé			
Bénéficiaire	République gabonaise	Maître d'ouvrage	Ministère des Forêts, de l'Environnement et des Ressources Naturelles
Financement AFD (PS2)	8,2 mi€		
Financement AFD (subvention)	1 mi€		
Financement FFEM (subvention)	2 mi€		
Coût global du projet	15,7 mi€		

DESCRIPTIF DU PROJET

La promotion de la gestion durable des forêts au Gabon a entraîné la création du Projet d’Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPFG) en 2007, sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts.

Le projet soutient l’aménagement forestier durable au Gabon et ce notamment via :

- l’intégration dans le processus d’aménagement des opérateurs nationaux détenteurs de petites surfaces d’exploitation ;
- le renforcement des capacités de l’administration ;
- l’émergence de prestataires de services locaux, spécialisés dans la gestion durable.

Dans le cadre de la réalisation des plans d’aménagement, le projet a développé et mis à disposition de l’ensemble des acteurs une base de données géoréférencées et des outils cartographiques qui ont contribué de façon concrète à introduire de la transparence dans le suivi de l’attribution et de la gestion des titres forestiers. Ces actions ont renforcé la gouvernance dans le secteur.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Favoriser l’entrée des petits détenteurs de permis dans le processus d’aménagement, et donc d’exploitation légale, de la forêt.
- Doter la filière d’outils et de démarches facilitant la mise en œuvre de l’aménagement forestier.
- Renforcer les capacités du Ministère de la Forêt, de l’Environnement et des Ressources Naturelles en matière d’aménagement.
- Contribuer à la mutation de la filière.

POINTS SAILLANTS

Les activités du projet ont pris fin au 30 septembre 2014.

Des informations précises concernant les activités réalisées dans le cadre du PAPFG sont disponibles sur le site Internet :

PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DE L’ACCORD DE CONVERSION DE DETTES FRANCE-GABON

PRÉSENTATION DE L’ACCORD DE CONVERSION DE DETTES FRANCE-GABON (ACD)

En exécution			
Financement total	Environ 60 mi€	Fin de l’abondement du compte	2019

DESCRIPTIF

Lors de sa visite au Gabon au mois de juillet 2007, le Président de la République Française, a annoncé une remise de dettes de 50 millions d’euros, soit environ 60 millions d’euros avec les intérêts, en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers gabonais.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L’instruction de projet est réalisée de manière paritaire entre la France et le Gabon par le biais de deux instances de décisions : Le Comité Technique Paritaire et Comité d’Orientation Stratégique, co-présidé par le Ministère des Forêts, de l’Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles et l’Ambassadeur de France au Gabon.

L’AFD instruit et assure le suivi de projets selon ses propres procédures.

PROJETS FINANCÉS PAR L’ACD

Projets en cours de réalisation (35,5 mi€)

- Projet de Surveillance de l’Environnement Assistée par Satellite (SEAS) pour un montant de 9 mi€ ;
- Arc d’émeraude de Libreville (Gestion des Aires Protégées), pour un montant de 11 mi€ ;
- pour un montant de 12 mi€ ;
- Fonds d’Etudes et de Préparation de Projets pour un montant de 2 mi€.

Projets en cours d’instruction (20 mi€)

- Projet d’Appui à la Filière Forêt-Bois pour un montant de 10 mi€ ;
- Projet Eléphant Gabon pour un montant de 10 mi€.

Projets achevé (1,5 mi€)

- Bureau Industrie du Bois (BIB), intégré au projet petits permis forestiers, pour un montant de 1,5 mi€.

Les projets octroyés et les projets en instruction engagent la quasi-totalité des fonds disponibles de l’ACD (55,5 mi€).

PROJET ARC D’EMERAUDE - ACD

En exécution			
Bénéficiaire	République Gabonaise	Maître d'ouvrage	Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)
Financement ACD	11 mi€		
Coût global du projet	14,78 mi€		

DESCRIPTIF DU PROJET

Trois aires protégées sont présentes dans la périphérie proche de Libreville : le parc national d’Akanda, le parc national de Pongara et l’Arboretum Raponda Walker.

L’objectif de ce projet est d’assurer la conservation des ces aires protégées en intégrant la question du développement de Libreville par :

- l’amélioration du niveau des connaissances sur ces aires et sur leurs liens avec la ville ;
- le renforcement de la gestion des deux parcs nationaux de Pongara et d’Akandaet de la forêt classée de Raponda Walker ;
- la création d’activités permettant une meilleure compréhension par le public gabonais du rôle et de l’intérêt de ces écosystèmes forestiers.

RÉSULTATS ATTENDUS

- La production, par des équipes pluridisciplinaires, des connaissances nécessaires à la bonne gestion de ces espaces. Un fonds de recherche y sera dédié.
- Le renforcement des moyens de gestion humains et matériels des parcs visant à permettre une meilleure efficacité dans ce domaine.
- La création d’activités ludiques (le Bois des Géants) dans la forêt classée de Raponda Walker.

POINTS SAILLANTS

L’équipe en charge de la coordination du projet a été recrutée et intégrée à l’Agence Nationale des Parcs Nationaux, les activités de recherche sont en cours et les activités liées au renforcement des capacités de gestion et des infrastructures sont en cours.

PROJET DE SURVEILLANCE DE L’ENVIRONNEMENT ASSISTÉE PAR SATELLITE AU GABON (SEAS GABON) - ACD

En exécution			
Bénéficiaire	République Gabonaise	Maître d'ouvrage	Agence Gabonaise d’Etudes et d’Observations Spatiales
Financement ACD	9 mi€		
Coût global du projet	12,9 mi€		

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet a pour objectifs d’installer sur le sol gabonais une antenne de réception d’images satellitaire d’un diamètre de 7,3 mètres, de construire un centre de compétence permettant d’accueillir les équipements nécessaires à leurs traitements et de fournir un espace d’accueil pour le personnel travaillant sur ces images.

Le projet est porté par l’Agence Gabonaise d’Etudes et d’Observations Spatiales (AGEOS). L’Institut de Recherche et de Développement (IRD) assure la fonction d’appui à la maitrise d’ouvrage.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Implanter une station de réception directe satellitaire en Bande X permettant la programmation et l’acquisition de données multi sources optiques (moyenne résolution et haute résolution), et des radars de haute résolution en temps quasi réel ;
- Installer une chaîne de réception et de traitement des données de plusieurs satellites d’observation permettant d’assurer le suivi du couvert forestier et des modifications de l’environnement ;
- Créer un centre de compétence en télédétection pour la recherche, la formation et le développement de services opérationnels (traitement d’image et géomatique) pour le suivi des forêts et de l’environnement en Afrique Centrale ;
- Développer des programmes de recherche et des projets pilotes d’application « en pied d’antenne » sur l’utilisation des images satellitaires pour le suivi opérationnel des forêts, de l’environnement et des dynamiques territoriales au Gabon et dans le bassin du Congo ;
- Développer et faire vivre des « observatoires de l’environnement par le spatial » au service du développement durable dans le cadre d’une coopération régionale avec les institutions des pays d’Afrique centrale.

POINTS SAILLANTS

Le géoportail a été lancé fin janvier 2013 lors d’un séminaire organisé par l’AGEOS.

Les deux principaux volets d’infrastructures à savoir, la construction du centre de compétences et la fourniture de l’antenne de réception satellite, sur le site de Nkok, s’achèveront au premier trimestre 2015.

BUREAU INDUSTRIE DU BOIS (BIB) - ACD

Achevé			
Bénéficiaire	République Gabonaise	Maître d'ouvrage	Ministère des Forêts, de l'Environnement et des Ressources Naturelles
Financement ACD	1,5 mi€		
Coût global du projet	1,5 mi€		
Taux de décaissement au 01/03/2014	67 %		

DESCRIPTIF DU PROJET

L’interdiction d’exportation des bois non transformés (2010) a engendré une profonde mutation du secteur forêt/bois.

Le projet Bureau d’Industrie du Bois a pour finalité d’accompagner les opérateurs économiques dans la mise en place solutions industrielles pérennes et respectueuses des règles de gestion durable de la ressource forestière.

RÉSULTATS ATTENDUS

A travers ce projet, il s’agira en particulier de :

- développer le tissu industriel en améliorant les performances des unités existantes ;
- appuyer les opérateurs et entreprises dans la définition de leur projet industriel, ainsi que dans leur démarche de création et de développement d’un nouvel outil industriel ;
- appuyer le montage de dossiers de financement des opérateurs forestiers ;
- créer et mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle pour répondre au besoin en personnel qualifié adapté aux opérations demandées par les processus de transformation ;
- encourager la mutualisation des efforts et des investissements entre plusieurs opérateurs et/ou entreprises en regroupant certains acteurs en fonction des degrés d’avancement dans l’industrialisation et des complémentarités constatées ;
- développer une approche filière en renforçant les relations et les interactions industrielles productives entre les différents acteurs de la filière bois.

Le BIB appuie également l’administration en charge de la filière forêt-bois dans le but d’améliorer le suivi du développement industriel en cours et de garantir un meilleur accompagnement de ce processus d’industrialisation.

POINTS SAILLANTS

Une étude diagnostic et prospective du secteur forêt bois a été réalisée dans le cadre du BIB. Actuellement disponible sur le site du PAPPGF, elle fournit à l’administration une vision et un outil stratégique

d’aide à la décision sur le développement industriel à l’échelle nationale, en fonction des industries en place, des besoins du marché national et international, et de la ressource existante.

Le BIB a fourni des rapports sur les entreprises bois dans chacune des provinces du Gabon. Ces rapports sont utilisés pour fournir un aperçu détaillé de la filière bois au niveau national.

Les activités du projet ont pris fin au 31 octobre 2014.

CONTRÔLE DE L’AMÉNAGEMENT FORESTIER (CAF) -ACD

En exécution			
Bénéficiaire	République Gabonaise	Maître d'ouvrage	Ministère des Eaux et Forêts
Financement ACD	12 mi€		
Coût global du projet	12 mi€		

DESCRIPTIF DU PROJET

Le code forestier gabonais impose aux opérateurs la mise en place un plan d’aménagement préalablement à l’exploitation de la forêt. La procédure est déclarative et le Ministère ne possède pas aujourd’hui les moyens de s’assurer de l’efficacité de la mise en œuvre de ces plans d’aménagement.

- Ce projet a pour objectif de s’assurer que de l’attribution des permis à l’exploitation forestière, l’ensemble des dispositions légales sont effectivement respectées. Il est structuré autour de 7 axes :
- la réalisation des investissements d’infrastructures assurant des conditions de vie satisfaisantes pour les agents envoyés en poste hors de Libreville ;
 - la dotation en équipements permettant aux agents en poste d’assurer leurs missions ;
 - la refonte des textes et règlements portant sur les questions d’aménagement forestier ;
 - la traduction des textes et bonnes pratiques en référentiels et outils de contrôle ;
 - la formation des agentes en charge du contrôle ;
 - la mise en place d’un dispositif indépendant de vérification du contrôle et de communication des résultats.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les équipes de terrain ont les moyens matériels leur permettant d’assurer correctement leur mission (logements, équipements...)
- Des référentiels et des méthodes de contrôle ainsi que des démarches d’audit, sont mis en place afin de (i) définir les bonnes pratiques en matière de gestion durable de la ressource forestière, (ii) de traduire ces règles et bonnes pratiques en exigences contrôlables, (iii) de définir des démarches de suivi de ces contrôles.
- Un mécanisme indépendant de vérification du contrôle est mis en place.

POINTS SAILLANTS

Les activités du projet sont en cours de démarrage.

Source : AFD Libreville



L’Agence Nationale des Parcs Nationaux au cœur de la stratégie de la gestion durable de la forêt gabonaise

L’ANPN a consacré d’énormes efforts à la préservation de nos écosystèmes. Nous ne pouvons passer sous silence ses activités dans cet important dossier sur l’économie verte et le tourisme, secteurs incontournables de création de richesse et d’emploi. Le secteur touristique constitue en effet une mine d’or potentiel pour notre économie, à condition cependant d’être valorisé comme il se doit. C’est dans ce contexte que nous souhaitons apporter notre contribution à l’éclosion d’un tourisme gabonais créateur de richesse et d’emploi en nous entretenant avec M. Aristide Kassangoye, qui nous a donné un éclairage sur l’importance du tourisme tout en explicitant le concept d’éco-tourisme.

Propos recueillis par Pambo Moussoungou

Economie Gabon+ : M. Aristide Kassangoye, quelle est la politique de l’ANPN en matière de tourisme ?

Aristide Kassangoye : L’ANPN ne fait pas que des opérations touristiques. En d’autres termes, ce n’est pas un opérateur touristique. Elle inventorie tous les attraits touristiques des parcs nationaux et accompagne le développement d’un produit touristique. Elle se charge de la mise en place des infrastructures, par exemple des routes à l’intérieur des parcs. En effet, l’ANPN aménage les routes, les circuits pour permettre aux touristes et à ses agents de circuler au cœur d’une forêt. C’est l’Agence Nationale des Parcs Nationaux qui identifie les zones à vocation touristique et se charge de la mise en place des concessions touristiques pour les opérateurs. Ces derniers sollicitent l’obtention de ces concessions et les mettent en valeur. L’ANPN est donc chargée de contrôler l’activité touristique dans les parcs. Elle établit également un règlement intérieur et un code de bonne conduite que l’opérateur est chargé de respecter à la lettre au risque de se voir retirer la concession.

Economie Gabon + : Au sujet des sites touristiques, pouvez-vous nous en citer quelques-uns, ainsi que leurs caractéristiques principales ?

Parmi les lieux très visités et les plus célèbres, nous avons, par ordre, la réserve de la Lopé, le parc de Loango, le parc de Pongara, le Mont de Crystal, le parc de Moukalaba, le parc d’Akanda, le parc de Mayumba et le parc d’Ivindo. Les trois premiers parcs cités sont les mieux organisés, ils sont dotés de lodges. Le parc de Moukalaba a un opérateur touristique, l’ONG Program, qui exerce précisément dans le village de Doussala. Le Mont de Crystal par exemple a une activité touristique particulière. En effet, du fait que c’est la Société d’Energie et d’Eau du Gabon (SEEG) qui a un barrage dans cette zone, c’est elle qui y reçoit les touristes, mais il est à préciser que ce n’est pas un opérateur touristique bien que ce soit elle qui gère l’acti-

tivité touristique dans cette zone. Dans le parc de Mayumba, il n’y a pas de structure touristique, mais l’activité touristique prisée est le camping. Dans le parc d’Akanda, ce sont plutôt des excursions qui s’y effectuent. Concernant le parc d’Ivindo il y a un petit camp touristique au niveau des chutes de Koungou, qui est géré par l’ONG FIGET.

E G+ : Vous avez formé des éco-guides en 2014. Dans quel but et quelle en est la vision ?

Il y a eu en effet 15 éco-guides qui ont été formés, dans un processus académique de 9 mois. Nous avons été accompagnés par l’Agence Nationale de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (ANFPP) du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Formation professionnelle. Il est à préciser que cette formation a demandé la production de référentiels. Il s’agissait d’un référentiel métier et d’un référentiel de formation avec l’appui de l’ONG WCS en 2007. C’est à l’issue de ses référentiels qu’il a été organisé une formation pilote avec l’encadrement du ministère de la Formation professionnelle. Parmi ces 15 éco-guides, on comptait 12 garçons et 3 filles. Cette formation a été financée par l’Union européenne à travers le projet ECOFAC-RAFAC (Réseau des Aires Protégées de l’Afrique Centrale). Précisons que l’ANPN exige aux opérateurs touristiques d’avoir des guides touristiques formés pour un meilleur service aux touristes. C’est une nécessité. Cependant, il est à indiquer que l’ANPN n’a pas pour vocation de former. La formation relève des compétences des autorités de l’administration touristique.

EG+ : Le Gabon, dans une logique irréversible de développement durable et de protection de la nature, se refuse à promouvoir un tourisme de masse. Quelles sont donc les autres formes de tourisme sur lesquelles il peut se tourner ?

Cette question mérite d’être posée aux plus hautes autorités. Mais ce que je peux vous



dire, c’est que le pays compte sur le tourisme de luxe, le tourisme d’affaires et le tourisme communautaire ou encore écotourisme, qui est en réalité le tourisme pratiqué par l’ANPN. Le choix de l’éco-tourisme est fait pour permettre aux populations locales de bénéficier directement des retombées du tourisme à travers des emplois, mais aussi à travers des échanges avec les populations qui disposent d’un savoir-faire. Si un opérateur touristique n’inclut pas l’implication des populations locales dans son projet touristique, ce programme est un programme inéligible.

EG+ : Lorsqu’on parle de tourisme, on pense immédiatement au tourisme des Occidentaux ou globalement des étrangers, mais existe-t-il un tourisme interne ?

Le phénomène touristique interne existe. Il est vrai que les Gabonais visitent peu les Parcs Nationaux, mais étant donné qu’ils se déplacent de leur lieu de travail pour une villégiature hors de leur lieu d’habitation et parfois dans d’autres provinces, villes ou départements, on peut donc parler de tourisme interne. Il y a beaucoup de sites visités, à l’exemple de l’hôpital Albert-Schweitzer de Lambaréné, la Pointe-Denis. On peut même parler du tourisme transfrontalier, lorsque les Gabonais se rendent au Marché-Mondial, à notre frontière avec le Cameroun. Il est à constater que certaines villes telles que Mouila, Lambaréné et Bitam voient leurs hôtels bondés de clients pendant les week-ends. Le tourisme interne est donc une réalité, mais il faut la quantifier, la dynamiser, la promouvoir davantage pour l’asseoir dans la durée.

Règles d’intervention
Construction des infrastructures

Usines et base vie à installer au-delà d’un kilomètres des zones sensibles (marécages, rivières, zone tampon parc, ..)

Les routes principales, pistes de débardage, parcs à bois, ponts et construits en respectant et préservant le milieu naturel (buses) ; zones sensibles, arbres d’avenir, écoulement des eaux,) ;

Protection de l’environnement

- Éviter les zones mises en conservation ;
- Interdire les opérations de braconnage dans les concessions ;
- Protéger la qualité des eaux en évitant l’exploitation à proximité des cours d’eau;
- Récupérer les déchets liquides et solides engendrés par l’exploitation;
- Eviter l’utilisation des produits de traitement de bois proscrits.

DIFFÉRENTS TYPES DE MÉTIERS DANS LA FILIÈRE FORÊT/BOIS

Une véritable niche d'emplois et de création de richesse

Une revue globale de la filière forêt/bois montre que le déficit en main-d'œuvre qualifiée constaté dans les métiers spécifiques est même plus accentué au niveau des ouvriers qualifiés des métiers transversaux. Nous présentons dans ce dossier spécifique sur l'économie, avec un accent particulier sur l'industrie de bois, les métiers issus de la filière bois, montrant comment ils peuvent aider à résorber le chômage des jeunes, une préoccupation pour les autorités publiques de notre pays. La filière bois est une véritable source d'emploi et un vecteur incontournable dans la création de la richesse.

Pour les ouvriers qualifiés : métiers spécifiques

crire les références et logos sur les lots).

Ce sont des emplois qui peuvent être tenus par des responsables de postes disposant d'une expérience professionnelle dans le métier concerné ou d'une formation, selon les différents champs de compétence :

Champ de la reconnaissance, sélection et triage des essences et des grumes :

- o Gestionnaire de parcs à grumes ;
- o Logisticien ;
- o Trieurs qualité.

Champ de la conduite du parc machine

- o Scieurs : de tête, de reprise ;
- o Déglineur ;
- o Affûteur ;
- o Conducteur de séchoir ;
- o Tronçonneur.

Champ de l'expédition, colisage

- o Cubeurs ;
- o Peintres/marqueurs (chargés d'ins-

Pour les ouvriers qualifiés : métiers transversaux

- o Conducteur d'engin : manutentionnaire, chargeur ;
- o Mécanicien ;
- o Mécanicien d'engins ;
- o Technicien de maintenance ;
- o Electricien ;
- o Electronicien ;
- o Soudeur ;
- o Tourneur – fraiseurs ;
- o Electromécanicien.

Pour les techniciens / encadrants

- o Régleur machines ;
- o Chef d'équipe ;
- o Chef de scierie ;
- o Chef/Responsable d'atelier ;
- o Responsable affûtage ;
- o Responsable de site.

La Rédaction
Source : AEAFFB

Guide technique national d'Aménagement forestier

Dispositions Générales

Quelques rappels de la loi 16/01 portant code forestier en République Gabonaise.

Toute forêt relève du domaine forestier national et constitue la propriété exclusive de l'État (art. 13 du code forestier).

Toute forêt domaniale concédée ou non doit faire l'objet d'un plan d'aménagement (art. 20 du code forestier).

Objectifs, conception du GTNAF

Fixer les principales directives d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement dans les forêts domaniales de production, selon les normes de l'administration des Eaux et Forêts.

Complète le décret n°0689/PR/MEFEPEPN du 1^{er} décembre 2004, définissant les Normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts de production.

Le GTNAF a été produit par l'administration des Eaux et Forêts avec la collaboration de tous les acteurs participant au développement du secteur Forêts/Bois.

Les différents types de permis

Dans le domaine forestier rural

Le Permis de Gré à Gré (PGG), réservé aux nationaux, accordant la coupe de 50 pieds d'arbres devant être transformés localement et valable un (1) an. (Décret n°0725/PR/MEFEPA du 9 septembre 2008)

Dans les forêts domaniales productives

Le Permis Forestier Associé (PFA) qui est un permis de surface réservé aux seuls nationaux de superficie maximale à 50.000 ha et valable à la durée de la rotation du plan d'aménagement auquel il est associé.

La Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD). Permis de superficie comprise entre 50.000 – 200.000 ha avec plan d'aménagement et d'industrialisation. Sa durée est ≥ à 20 ans.

**CREATION DE FRM GABON**

La société FRM GABON, filiale du Groupe FRM, se propose d'être votre partenaire au Gabon pour vous appuyer dans la gestion de vos concessions forestières, la transformation industrielle de vos bois, la recherche de nouveaux débouchés pour vos productions.

Dans les missions qui nous sont confiées, nous intervenons aussi bien sur les aspects techniques qu'organisationnels, juridiques ou financiers.

Nous intervenons au côté de nos clients, mais aussi au sein même de l'entreprise, en mettant à disposition de nos clients des professionnels sur des périodes plus ou moins longues en fonction de la mission qui nous est confiée.

Nous intervenons également dans d'autres domaines comme les systèmes d'information géographique, l'appui au développement rural et l'ingénierie de projets visant à exploiter et préserver les ressources rurales naturelles et environnementales.

FRM GABON a également comme vocation d'intervenir sur tous les projets de développement du GABON EMERGENT en lien avec nos compétences.

NOS ATOUTS :

- ✓ Une présence continue au Gabon depuis **bientôt 20 années**.
- ✓ Une expertise basée sur la connaissance du terrain.
- ✓ Une équipe de professionnels mobilisables à tout moment et un important réseau relationnel de partenaires locaux de qualité.
- ✓ Notre capacité à intervenir sur des missions de terrain et à nous déployer dans les entreprises et sur des projets.
- ✓ Notre connaissance des acteurs institutionnels et des opérateurs économiques privés du pays.

FRM GABON BP 4568 Libreville, Gabon
Tél. : (241) 01 44 22 38 • (241) 04 20 72 86
Email : contact@frm-gabon.com
www.frm-gabon.com

NOTRE EXPERTISE**Secteur Forêt et Industrie du Bois**

Cartographie et inventaire des écosystèmes forestiers.
Conception, mise en œuvre et suivi-évaluation de projets d'aménagement et d'opérations forestières

Industrie du bois

Conseil en stratégie industrielle et missions d'audit technique
Plan de restructuration et de développement industriel

Organisation, Planification & Gestion Forestière

Conseil en programmation et organisation des activités forestières et industrielles

Formation -Sensibilisation

Formation des équipes d'inventaire et du personnel de terrain

Socio-Economie

Réalisation d'études socio-économique et propositions pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de la main d'œuvre de l'entreprise.

Appui Institutionnel

Appui aux gouvernements pour l'élaboration de normes forestières, assistance à la réflexion et à la rédaction des politiques forestières.

NOS SERVICES

Toutes études, expertises, services, recherche, conseil, assistance, maîtrise d'œuvre, ingénierie, conduite de travaux, information et formation concernant :

- o la forêt et l'industrie du bois,
- o le domaine rural,
- o l'écologie et l'environnement,
- o la biomasse énergie,
- o les projets de développement.



Société de services d'ingénierie, basée en France, créée en 1987 : missions dans plus de 50 pays, plus de 300 projets réalisés. Chaque année, ce sont des centaines d'interventions sur le terrain, aux côtés des entreprises ou pour le compte des bailleurs de fonds et des États. Groupe FRM - Esp. Fréjorgues Ouest - 60, rue H. Fabre 34130 Mauguio - Gd Montpellier - France Tél. : +33 (0)4 67 20 08 09 - Email : frm@frm-france.com - www.frm-france.com



Aperçu des appuis de l'UE dans le domaine forestier au Gabon



Formation menuiserie rurale

La protection et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale constituent aujourd'hui un enjeu mondial du point de vue aussi bien de la protection de la biodiversité, du réchauffement climatique que de l'amélioration des conditions de vie des populations dont certaines comptent parmi les plus démunies de la planète.

L'UE est impliquée de longue date dans la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, au niveau mondial, continental, régional et national.

Cette implication revêt diverses formes: plaider au niveau des instances internationales et des institutions spécialisées, dialogue politique et "diplomatie verte" avec les gouvernements, fora et autres modalités d'échanges avec le secteur privé et la société civile, établissement de normes dans les domaines techniques et de commerce avec l'UE, sans bien sûr oublier les programmes de coopération au développement.

A ce dernier égard, l'UE collabore en relation directe avec les Etats et les institutions régionales et continentales des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique grâce aux Accords de Cotonou qui régissent les modes d'interventions et les financements du Fonds Européen de Développement ("FED").

La société civile, le secteur privé, et parfois les autorités locales constituent d'autres catégories d'acteurs tout aussi importants dans la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) qui sont ap-

ainsi que la limitation des nuisances et l'encadrement des activités humaines au sein des zones tampons et zones périphériques de ces mêmes parcs. Parallèlement à cet objectif, le PAGOS soutient l'ANPN dans le développement d'un modèle architectural « vert et durable » pour les infrastructures des Parcs Nationaux et des plans d'urbanisme novateurs pour les villes à proximité des Parcs Nationaux. A cet effet le parc de la Lopé a été choisi comme zone pilote pour le développement des infrastructures basées sur une architecture respectueuse de l'environnement pour le développement urbain en zone rurale.

Le site de La Lopé héberge le centre de formation du CEDAMM¹, géré par le Wildlife Conservation Society (WCS) qui a la charge de la mise en œuvre du volet "formation continue" du programme ECOFAC V (programme de conservation et de valorisation des systèmes fragilisés d'Afrique centrale, UE-CEEAC, Composante RAPAC - Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale -)

49 aires protégées d'Afrique centrale ont été touchées par ces formations. Mentionnons parmi les formations phares, le Diplôme d'université en gestion des Aires Protégées (DU-GAP, avec UICN et université Senghor d'Alexandrie) qui a bénéficié à 21 aires protégées de la sous-région (80% des formés sont directement impliqués dans la gestion des parcs sur le terrain).

FLEGT est une initiative de l'Union européenne pour aider les pays en voie de développement à combattre l'exploitation illégale et les profits illégaux tirés des produits forestiers (pour davantage d'informations, voir encadré). Lancée en 2003, le FLEGT vise à améliorer la gouvernance et à diminuer l'exploitation illégale en renforçant la gestion forestière durable et légale, en améliorant la gouvernance et en promouvant le commerce du bois produit légalement.

La démarche FLEGT postule que l'application correcte du cadre légal et réglementaire des pays exportateurs de bois, constitue un levier important pour la gestion durable de cette ressource. Les pays qui adhèrent au processus FLEGT et qui signent l'accord de partenariat volontaire (APV) avec l'UE s'engagent à mettre en œuvre des réformes pour améliorer les textes juridiques, leur application et la vérification de leur mise en œuvre.

Dans la plupart des pays ayant conclu un APV, les négociations ont abouti à des plateformes de parties prenantes et à des institutions fortes, qui continueront à appuyer la mise en œuvre et à garantir la surveillance nationale. Il s'agit d'acteurs du secteur privé, d'ONG environnementales et

sociales, des peuples autochtones et des communautés locales. Une fois le système en place, un auditeur indépendant en assurera également la surveillance. L'issue positive de cet audit (répété annuellement) permet au pays APV de délivrer des autorisations FLEGT pour chacun les lots de bois exportés. Ce document remplace toute autre preuve de légalité au regard des exigences du règlement bois de l'UE. Seul le bois reconnu légal peut être autorisé à entrer dans l'UE.

Retenons ici deux caractères singuliers de la démarche APV-FLEGT. D'une part, il s'agit d'une démarche volontaire (caractère délibéré) de la part du pays qui souhaite améliorer sa gouvernance forestière (et son image au regard des autres pays du monde) et d'autre part, elle contribue à la mise en œuvre de la propre loi du pays APV-FLEGT (pour le bois exporté, mais également souvent pour le bois de son marché domestique, comme le Gabon l'envisage). Il s'agit aussi d'un accord commercial avec l'UE qui dans d'autres domaines, fait davantage référence à des normes ou à des réglementations tierces. Le projet PAGOS -FLEGT qui vient de débuter, est configuré pour venir en appui au ministère en charge des forêts, à l'Agence d'Exécution des Activités des Filières Forêts Bois (AEAFB) et aux autres acteurs du processus APV FLEGT.

Dans le cadre du programme ECOFAC V (UE-CEEAC), la cellule FLEGT régionale favorise les échanges d'expériences et la mise en réseau des acteurs impliqués dans les cinq pays FLEGT du bassin du Congo. Les APV ont déjà été conclus avec le Congo Brazzaville, le Cameroun, et la République centrafricaine. Des négociations sont en cours avec le Gabon, et la RDC.

Deux projets sont actuellement en cours au Gabon dans le domaine forestier via la société civile.

Le Gouvernement gabonais a validé le Plan d'Actions National contre l'Exploitation Forestière Illégale (PANEFI). Le projet ALEFI (Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale) partage les mêmes objectifs, et appuie naturellement le Ministère en charge des forêts dans la mise en œuvre de ce plan d'actions. Cette initiative complète utilement le processus FLEGT. En effet, les négociations APV FLEGT produiront des modifications de système de gouvernance dans des périodes différées, alors que le projet ALEFI intervient immédiatement et directement sur le terrain, en testant le système de contrôle et en renforçant les capacités des autorités techniques et judiciaires. Forte de son expérience en matière de lutte anti-braconnage, l'ONG Conservation - justice contribue par conséquent à l'amélioration



Construction rurale

de la gouvernance en mettant en partage des témoignages sur des situations concrètes de terrain, et en documentant les pratiques de certains acteurs des filières forêts-bois. L'examen des pratiques répréhensibles, illustrées par l'exemple, devraient conduire à formuler des points d'amélioration du cadre légal et réglementaire, et une meilleure mise en œuvre par les autorités techniques, policières et judiciaires.

Le Projet de Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale Phase II (DACEFI II) appuie le ministère en charge des forêts et est mis en œuvre avec la contribution du World Wide Fund for Nature (WWF) International, l'ASBL Nature+, Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège). La foresterie sociale et communautaire contribue à la gestion durable des massifs forestiers d'Afrique centrale par les populations locales. Le projet s'applique à augmenter les emplois forestiers et les revenus des populations et à réduire l'exploitation illégale et abusive des ressources naturelles. DACEFI 2 a travaillé dans le domaine de la foresterie sociale selon trois axes: technique, institutionnel et organisationnel en périphérie des aires protégées au Gabon (parcs nationaux de Minkébé et axe Lopé) et au Cameroun (réserve de faune du Dja). Le projet en phase de clôture a accumulé des résultats et expériences intéressantes en matière de formation des communautés sur la foresterie sociale, sur la création de forêts communautaires, sur la démonstration d'initiatives collectives en foresterie sociale et agroforesterie, sur la mise au point de plans simples de gestion. Une littérature technique et académique très abondante et disponible en ligne permet de capitaliser les expériences et diffuser les leçons apprises. Dans ce cadre, DACEFI 2 bénéficie d'une brève prolongation pour traiter la question de l'adaptation de la grille de légalité FLEGT aux conditions spécifiques des forêts communautaires.

Missandzou



Sciage artisanal

puyés par l'UE par le biais de subventions qui sont accordées par appels à propositions à l'issue desquels seuls les meilleurs projets sont retenus.

Dans le cycle actuel du 10ème FED, le Gabon met en œuvre le Programme d'Appui à la Gouvernance Sectorielle, PAGOS, dont le volet environnement touche directement deux projets en liaison directe avec le patrimoine forestier national. L'un est consacré à la conservation et à la gestion des aires protégées en appui à l'ANPN, alors que l'autre cible la gouvernance forestière au travers du processus Accord de Partenariat Volontaire - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux, mieux connu sous son acronyme anglais FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade).

Le PAGOS-ANPN a pour objectif que toutes les activités anthropiques dans les parcs nationaux et les zones tampons et périphériques soient entreprises en respect de la législation en vigueur. Il recherche l'adhésion des opérateurs économiques et des communautés locales à un processus de gestion durable dans les Parcs Nationaux,

QU'EST-CE QUE FLEGT ?

FLEGT est une initiative de l'union européenne pour aider les pays en voie de développement à combattre l'exploitation illégale et les profits illégaux tirés des produits forestiers.

FLEGT (acronyme anglais pour Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux) est une initiative de l'UE, lancée en 2003, visant à améliorer la gouvernance et à diminuer l'exploitation illégale en renforçant la gestion forestière durable et légale, en améliorant la gouvernance et en promouvant le commerce du bois produit légalement.

LE PLAN D'ACTION FLEGT DE L'UE

En réponse aux préoccupations internationales concernant les impacts de l'exploitation et du commerce illégaux, la commission Européenne a adopté en 2003 le Plan d'action FLEGT (Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux) de l'UE.

Le Plan d'Action comporte un ensemble de mesures destinées à influencer conjointement l'offre et la demande en bois légal produit de manière durable.

Les mesures suivantes visent à augmenter la demande des consommateurs pour le bois dont la légalité est attestée, et qui est produit de façon durable :

- Encourager les entreprises du secteur privé, au sein de l'UE, à adopter des politiques d'achat garantissant qu'elles ne s'approvisionnent qu'en bois légal.
- Inciter les Etats membres de l'UE à adopter des politiques des marchés publics dont les contrats d'approvisionnement exigent la vérification de la légalité du bois.
- Exclure le bois illégal du marché européen grâce à la nouvelle Réglementation européenne interdisant le bois d'origine illégale ("diligence raisonnable").
- Encourager des mesures pour éviter les investissements dans les activités qui favorisent l'exploitation illégale.

Les mesures suivantes visent à aider les pays en voie de développement à renforcer leurs capacités afin de fournir du bois produit de façon légale et durable :

- Soutien technique et financier de l'UE pour améliorer la gouvernance et renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux
- Soutien aux gouvernements des pays producteurs dans leur combat contre l'exploitation illégale, en empêchant l'arrivée de bois illégal sur le marché Eu grâce à des accords commerciaux bilatéraux appelés Accords de Partenariat Volontaires (APV).

ACCORDS DE PARTENARIAT VOLONTAIRES

Les Accords de Partenariat Volontaires (APV) sont des accords commerciaux bilatéraux conclus entre l'UE et un pays partenaire (produisant ou transformant du bois). C'est un exemple de mécanisme de marché efficace, conçu pour favoriser une meilleure gouvernance forestière. Les APV intègrent les engagements et les actions des deux parties pour mettre fin au commerce de bois illégal, principalement grâce à la mise en œuvre, par le pays partenaire, d'un système d'autorisations pour le bois exporté hors de l'UE. Une fois le système en place, seul le bois reconnu légal provenant de ce pays peut être autorisé à entrer dans l'UE. Chaque Etat membre est responsable de la mise en place d'un mécanisme d'exclusion pour le bois non autorisé provenant d'un pays partenaire ayant conclu un APV. Chaque système d'autorisation s'appuie sur un système de Vérification de la Légalité (SVL) qui suit et vérifie la conformité légale tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis les forêts jusqu'aux ports et aux marchés (voir Encadré 1 pour plus de détails).

Les négociations APV sont initiées à la demande du pays partenaire et comportent un certain nombre d'étapes avant la finalisation de l'accord

Le processus de négociation ainsi que le développement et la mise en œuvre du système de certification entraînent de nombreux impacts positifs :

- La promotion active et l'institutionnalisation d'une meilleure gouvernance du secteur forestier;
- Une meilleure mise en application des lois forestières, environnementales, sociales et commerciales existantes ;
- Des mesures pour soutenir la lutte contre la corruption ;
- La reconnaissance appropriée des droits des communautés tribulaires de la forêt et des peuples autochtones ;
- Le développement et l'utilisation de systèmes de contrôle efficaces;
- Une plus grande transparence et une plus grande responsabilité, avec un mécanisme de consultation nationale sur la gouvernance forestière.

Bien que la conclusion d'un tel accord soit facultative, un APV est juridiquement contraignant pour les deux parties qui l'ont signé.

POLITIQUES D'ACHAT PUBLIQUES ET PRIVÉES

Plusieurs Etats membres et de nombreuses entreprises privées au sein de l'UE ont mis en place des politiques exigeant que tous les produits dérivés du bois et le bois qu'ils achètent soient d'origine légale et vérifiable. Cela permet de réduire les débouchés pour le bois illégal, tout en ouvrant des marchés aux producteurs, aux transformateurs et aux négociants qui cherchent activement du bois légal et durable. Aujourd'hui, ce sont principalement des systèmes de certification privés qui attestent de la conformité avec ces politiques. Lorsque le bois FLEGT sera disponible, les consommateurs auront également les assurances qu'ils recherchent.

¹ Complexe Éducatif Dr Alphonse Mackanga

L'AMBASSADEUR AHMAD ALLAM-MI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

“Le processus de démocratisation accompagné et les bases des objectifs sur la libre circulation des personnes et des biens posées”

L'économie verte pour la CEEAC n'est pas un choix, mais une obligation pour l'Afrique centrale au regard de son potentiel en ressources naturelles. Elle abrite le premier réseau hydrographique du continent et le deuxième massif forestier tropical au monde après l'Amazonie. Le secrétariat général, dirigé par le Tchadien Mahamat Allamy, veille à ce que l'exploitation économique de ces ressources naturelles multiples et diversifiées se fasse dans le maintien du lien entre protection de l'environnement, développement économique et amélioration des conditions de vie des populations.

Par Dr Nelto



Economie Gabon+ : Bonne et heureuse année 2015, Son Excellence M. le secrétaire général et surtout nos souhaits de succès pour la lourde mission qui est la vôtre sous l'autorité des chefs d'Etat de l'Afrique centrale. Etant entendu que la forêt représente un enjeu majeur de développement pour les pays du Bassin du Congo et de l'Afrique centrale, pouvez-vous nous donner les grandes lignes de la politique générale assignée à la CEEAC en matière de stabilité et de paix, au sujet de l'intégration régionale qui tarde à prendre son envol, du développement économique des Etats membres et de l'amélioration des conditions de vie des populations, et surtout de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ? Quelle est votre stratégie de développement de l'économie verte en Afrique centrale pour créer la richesse et l'emploi ?

SE AHMAD ALLAM-MI, Secrétaire Général de la CEEAC : D'abord, je vous informe qu'en 1999 lors de la relance des activités de la CEEAC, après une période de léthargie entre 1995-1997, les instances sous-régionales ont retenu les trois axes d'orientation stratégiques que sont : (i) Paix, Sécurité et Stabilité ; (ii) Infrastructures et (iii) Environnement et Gestion des ressources naturelles. En matière de Paix, Sécurité et Stabilité, les activités de consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale ont retenu toute l'attention du Secrétariat Général qui a œuvré dans le sens de la finalisation de l'opérationnalisation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), à travers notamment les deux instruments que sont le Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale (MARAC) et la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC).

Cela, conformément au calendrier continental de l'Architecture de Paix et de Sécurité Africaine (APSA) fixé par l'Union Africaine. Néanmoins, le Secrétariat Général a continué à faire face à de nombreux défis en matière de paix et de sécurité, notamment : (1) la rupture de la paix en République Centrafricaine, (2) la crise à l'Est de la RDC et (3) le terrorisme islamiste de Boko Haram au Nord du Cameroun.

S'agissant de la RCA, il est à indiquer que malgré les efforts déployés par la CEEAC, à travers la MICOPAX 1, la situation sécuritaire dans ce pays s'est totalement dégradée, suite à la prise du pouvoir par la SELEKA en mars 2013. Cette situation a conduit la CEEAC à prendre des mesures immédiates et à renforcer ses effectifs sur le terrain en créant la MICOPAX 2 jusqu'au transfert d'autorité en décembre 2013 à l'Union Africaine à travers la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique sous Conduite Africaine (MISCA). En retour, la MISCA a passé le relais à la Mission

Intégrée Multidimensionnelle de Stabilisation des Nations Unies en République Centrafricaine (MINUSCA). Mais le constat à faire est que ces deux dernières missions sont constituées pour l'essentiel de troupes des Etats membres de la CEEAC. D'ailleurs, un rapport établi par le Secrétariat Général rend amplement compte de l'évolution de la situation sécuritaire dans ce pays.

S'agissant de la situation sécuritaire à l'Est de la RDC qui s'est gravement détériorée au mois d'octobre 2012, le Secrétariat Général a mis en veille le Mécanisme d'Alerte de la CEEAC. En effet, l'offensive brutale des rebelles du M23 avec la prise en novembre 2012 de la capitale du Nord Kivu, a créé une réelle menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans cette zone de l'Afrique Centrale.

Le Secrétariat Général de la CEEAC a dénoncé cette attaque et apporté son soutien aux institutions démocratiquement élues ainsi qu'au peuple de la RDC. De nombreuses autres initiatives ont été prises par le Secrétariat Général aussi bien pour (1) la sécurisation du Golfe de Guinée, (2) l'évaluation des instruments de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale que pour (3) le renforcement des capacités et de sensibilisation des institutions nationales des Etats membres, dans la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux en faveur des femmes en matière de paix et de sécurité.

Parmi ces initiatives, il convient de faire mention de la conduite avec succès de l'exercice Loango 2014 de la FOMAC, organisé au mois d'octobre 2014, à Pointe-Noire, en République du Congo, sous les scénarios 6 et 5 (Capacité de Déploiement Rapide) de la Force Africaine en Attente (FAA), d'une part et de la Déclaration des Parlementaires de la sous-région faite à N'Djamena en avril 2014, en faveur de la paix, de la sécurité et la lutte contre les violences faites aux femmes, d'autre part.

Par ailleurs, le Secrétariat Général a déployé des efforts intenses pour accompagner le processus de démocratisation dans les différents Etats membres à travers son soutien aux processus électoraux et l'envoi de missions d'observation dans 6 Etats membres.

En matière d'intégration régionale, des efforts importants restent encore à faire comparativement aux résultats obtenus dans les autres Communautés Economiques Régionales (CER), notamment au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) où la libre circulation, par exemple, est opérationnelle et réelle.

Dans notre espace, les objectifs sur la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le marché commun ne sont pas encore atteints. Cependant, il faut signaler que les bases pour y arriver ont été posées à travers l'adoption des décisions en la matière par les chefs d'Etat. Il reste maintenant à les mettre en œuvre sur le terrain pour répondre aux attentes des populations.

S'agissant du développement économique de nos Etats membres et de l'amélioration des conditions de vie des populations, il convient d'abord de relever le paradoxe de la sous-région caractérisé par une zone disposant de forts potentiels en ressources naturelles (pétrole, minerais, bois, réseau hydrographique, etc.) mais où les indicateurs socio-économiques sont peu satisfaisants (5 pays de la région occupent les derniers rangs du classement de l'Indice de Développement Humain (IDH 2012)).

Les défis à relever sont énormes dans le domaine de l'emploi des jeunes par exemple. L'accès aux soins de santé primaires de qualité, à l'éducation, à l'eau potable, à l'électricité, à un habitat décent, à des services d'assainissement de qualité, à une autosuffisance alimentaire pour ne citer que ceux-là. Le chômage en moyenne dans la sous-région est estimé à plus de 30%.

Conscient de ces défis, le Secrétariat Général, conformément à son mandat de facilitateur et de coordonnateur ainsi que de force de proposition, mène plusieurs activités en matière d'agriculture, de commerce, du secteur privé, des transports terrestres et aérien, de l'énergie, de l'artisanat et de la gestion des ressources naturelles.

En matière des transports terrestres, le Secrétariat Général a réalisé des études et certains travaux sur les maillons manquants des liaisons inter-capitales du Plan Consensuel de Transports de l'Afrique Centrale (PDCT-AC). L'on peut citer les études (1) du pont, route-rail et du prolongement du chemin de fer Kinshasa Ilebo de la liaison entre le Congo et la RDC, (2) de la route Doussala-Dolisie de la liaison entre le Gabon et le Congo ainsi que les travaux de la liaison entre le Cameroun et le Congo. Grâce à ces études et travaux, il est maintenant possible de partir de Brazzaville à Yaoundé via Ouessou au Congo et Sangmélina au Cameroun. De même, grâce à cette route, il est maintenant possible de relier Brazzaville à Ndjamen.

En ce qui concerne l'agriculture, le Secrétariat Général de la CEEAC a procédé à la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), à en juger par les résultats obtenus tels que (1) le lancement du PDDAA régional en mai 2013, (2) la validation du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) de la CEEAC qui est le deuxième du continent après celui de la CEDEAO, (3) la mise en œuvre ou la finalisation de neuf Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) sur dix, (4) l'opérationnalisation de la stratégie de communication ainsi que le lancement du site web du PDDAA.

Concernant l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il faut d'abord rappeler que le Secrétariat Général gère depuis 2007 la politique sous-régionale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région. Ils ont confié à la CEEAC le mandat de coordonner et de faciliter toutes les initiatives sous-régionales en la matière. Cette coordination doit permettre au Secrétariat de la Communauté de contribuer au développement économique de la sous-région, à la diversification des économies des Etats, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la transition vers une croissance verte inclusive.

Pour contribuer donc à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement économique des Etats à partir de l'économie des ressources naturelles hors pétrole et hors minerais, le Secrétariat Général de la CEEAC a développé trois systèmes avant de passer aux actions de terrain : le système de l'économie des savoir-faire traditionnels en Afrique Centrale, le système de l'économie de l'artisanat et des PME des ressources naturelles en Afrique Centrale et le système de l'économie verte en Afrique Centrale.

Le choix de ces trois systèmes tient au fait que les populations affectées par la pauvreté sont détentrices de savoir-faire traditionnels au service de la valorisation des ressources naturelles biologiques et non biologiques ; elles sont présentes dans le secteur de l'artisanat et des PME des ressources naturelles et elles sont impliquées dans les différents segments de l'économie verte (cas du secteur des produits forestiers non ligneux).

S'agissant de l'économie verte, il faut dire d'entrée que cette économie n'est pas un choix, mais une obligation pour l'Afrique Centrale au regard de son potentiel en ressources naturelles. En effet, la sous-région abrite le premier réseau hydrographique du continent et le deuxième massif forestier tropical au monde après l'Amazonie. L'exploitation économique de ces ressources naturelles multiples et diversifiées doit se faire dans le maintien du lien entre protection de l'environnement, développement économique et amélioration des conditions de vie des populations.

Pour le Secrétariat Général, le système de l'économie verte en Afrique Centrale constitue une voie idéale, stratégique et réaliste pour la diversification des économies de nos Etats membres et la transition vers une croissance verte inclusive. Cette vision et cette position prennent toute leur justification dans une région riche en ressources naturelles, mais paradoxalement avec un chômage très élevé. Le développement de cette économie devient urgent et opportun dans un contexte économique mondial où le prix de baril de pétrole continue sa chute vertigineuse.

Pour développer cette nouvelle économie, le Secrétariat Général de la CEEAC a lancé depuis 2010 le processus de mise en œuvre dans la sous-région du Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale (SEVAC). Le SEVAC est à la fois une vision, une approche et un outil pour concilier protection de l'environnement et développement économique des Etats, développement

des entreprises et amélioration des conditions de vie des populations.

En raison des enjeux multisectoriels liés à l'économie verte, le SEVAC est structuré autour de plusieurs piliers (politique, diplomatique, institutionnel, technique/opérationnel, financier, sécuritaire, économique, recherche/formation, etc.). Son fonctionnement vise à contribuer à la diversification de l'économie des Etats pour parvenir à une croissance inclusive avec une création d'emplois durables et de richesses pour les Etats.

Pour y parvenir de façon concrète, l'accent est mis sur l'accélération du développement des entreprises, de l'artisanat et des PME intervenant dans les segments de l'économie verte à haut potentiel socioéconomique et écologique. Aussi, le Secrétariat Général a fait adopter aux Etats plusieurs programmes sectoriels. On peut citer à titre d'exemple : le programme de l'économie de l'eau et des zones humides, le programme de l'économie du bois, le programme de l'économie des produits forestiers non

ligneux, le programme de l'écotourisme, le programme de l'économie du reboisement, le programme de l'économie des déchets et l'assainissement, le programme de l'économie de la bio-énergie, le programme de l'économie sociale, le programme de l'économie de l'écoconstruction, le programme de l'économie de l'hydroélectricité et le programme

de l'économie des aires protégées.

Au moins dix programmes à haut potentiel socioéconomique ont été proposés aux Etats de façon que chaque Etat membre de la CEEAC soit leader d'au moins un programme. Dans ce cas, le pays leader devra abriter sur son territoire national : (i) une unité de gestion de programme, véritable cabinet de conseil et d'études, pour accompagner en amont et en aval les porteurs de projets installés dans toute la sous-région dans le domaine, (ii) un observatoire pour le suivi et la veille du secteur en produisant des données statistiques, (iii) une école sous-régionale d'excellence pour former les cadres de la sous-région dans le domaine et (iv) un outil de promotion, un salon ou forum sous-régional pour promouvoir le domaine.

EG+ : Le programme ECOFAC V est structuré autour de trois volets dont les aires protégées et l'intégration des populations. Quelles sont les actions menées sur ce volet et quels sont les résultats obtenus à ce jour ?

Le Programme de Conservation et de Valorisation des Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V) fait l'objet d'une convention de financement (RCE/001/10-CRIS N° FED/2010/22072) signée le 17 décembre 2010 entre la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et l'Union Européenne (UE). Financé à hauteur de 30 millions d'euros, ce programme régional est exécuté dans 7 pays de l'Afrique Centrale, à savoir : Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Sao Tomé et Principe et Tchad.

L'objectif global du programme est de « *contribuer à la conservation et à la gestion des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale et ainsi garantir la pérennité des services environnementaux et contribuer à la réduction de la pauvreté* ». Plus spécifiquement, le programme a pour objectif de « *renforcer les capacités de gestion des aires protégées, des sites d'intérêt biologique et des forêts du Bassin du Congo ainsi que la mise en place des outils d'appui au développement économique durable des populations riveraines* ».

En vue d'atteindre cet objectif spécifique, la stratégie du programme s'articule effectivement, dans une approche globale, autour de trois volets : (i) appui à la conservation des aires protégées de la zone, (ii) le renforcement des compétences et (iii) l'amélioration de la gouvernance. En rapport avec ces trois volets, les résultats attendus du programme sont les suivants :

1. les services environnementaux offerts par les écosystèmes d'Afrique Centrale sont gérés durablement au sein des aires protégées et des zones d'intérêt biologique par des compétences nationales et régionales ;
2. les outils d'appui au développement socio-économique des populations périphériques et de leur intégration aux processus de gestion durable des aires protégées sont développés ;
3. et les services environnementaux offerts par les écosystèmes d'Afrique Centrale sont préservés de manière durable grâce à un renforcement de la gouvernance environnementale et forestière.

En réponse à votre question relative aux actions et résultats du Volet 1 « Aires Protégées et Intégration des populations », plusieurs actions ont été menées et des résultats indéniables ont été produits. Je voudrais d'abord distinguer globalement deux types d'actions ou appuis, notamment les appuis aux aires protégées avec concession de gestion (cas du Parc National de Virunga en RDC) et les appuis aux aires protégées sans concession de gestion.

Pour atteindre les résultats attendus, le Secrétariat Général a confié ce travail au Réseau des Aires Protégées (RAPAC) à travers un contrat de subvention. A son tour, le RAPAC s'est appuyé sur les ONG, nationales et internationales, ainsi que sur les associations locales dans le cas des aires protégées sans concession. Dans le cas des aires protégées avec concession (cas de Virunga en RDC et Odzala Kokoua au Congo), le RAPAC s'est appuyé sur les partenaires techniques ; c'est le cas d'African Park Network (APN) et Africa Conservation Fund (ACF).

La gestion des parcs avec concession est faite en mode de partenariat public-privé. Parmi les résultats, nous pouvons citer, entre autres : (i) au moins 170 écogardes ont été formés, (ii) des équipements et matériels ont été fournis, (iii) des infrastructures de base (lodge, bureau, maison d'habitation des cadres, route/piste, desserte en eau potable, ont été réhabilités ou implantés, et l'attractivité des parcs a été améliorée et (v) la mise en place d'un fonds d'encouragement au Parc National Odzala (Fondation du Parc Odzala Kokoua).

Concernant les appuis aux aires protégées sans concession de gestion, les communautés ont bénéficié de deux formes d'appui : l'appui par le mécanisme d'appels à projets et le financement des expertises à court terme. Dans ce dernier cas, un expert a été commis pour réaliser la révision des plans d'affaires des sites prioritaires. Les résultats obtenus seront utiles dans le cadre du développement de l'économie des aires protégées, un des programmes sectoriels de l'économie verte adopté par les ministres en octobre 2014 à Kinshasa.

EG+ : Lorsque l'on parle du renforcement des capacités, l'on touche à la formation. Quels sont les administrations et les secteurs d'activités économiques, forestières et industrielles dans la filière bois qui sont pris en compte dans ce programme de renforcement des capacités ?

Un des objectifs spécifiques du programme ECOFAC V est d'améliorer la qualité de la gestion des sites prioritaires et de leurs zones périphériques par des appuis spécifiques et des opportunités de formation adaptées. L'activité de formation a été confiée à une ONG internationale, le Wildlife Conservation Society (WCS), et à l'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Forêts Tropicales (ERAIFT).

Concernant l'ERAIFT, cette école sous-régionale était chargée de développer la filière de formation académique classique de niveau Licence-Master-Doctorat (LMD) Aires Protégées. Cette formation concernera les cadres de niveau directeur de site, les conservateurs en chefs et leurs adjoints techniques.

Concernant WCS, cette ONG a pour charge d'assurer la formation continue du personnel des sites prioritaires du RAPAC. En 2013, quatre sessions de formation ont été organisées en faveur de 13 sites prioritaires ECOFAC-RAPAC sur le suivi écologique, les techniques d'inventaire, le suivi de l'application de la loi et les outils de planification et de gestion. En 2014, trente participants venant des six pays de la sous-région dont 17% des femmes ont été formés sur le montage des projets et la rédaction de demande de financement.

EG+ : Qu'entendez-vous par gouvernance environnementale et forestière ?

La gouvernance est un terme qui s'impose de plus en plus dans les milieux du développement, et qu'on rattache à de nombreux secteurs dont l'environnement, avec des différences d'opinions quant à sa signification, conduisant ainsi à de nombreuses définitions. Selon le PNUE, la gouvernance environnementale peut être définie comme l'ensemble des règles, pratiques, politiques et institutions qui façonnent les interactions humaines avec l'environnement.

La bonne gouvernance environnementale suppose que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus dans la société, qui prenne en compte le rôle de tous les acteurs ayant un impact sur l'environnement, et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables soient au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources naturelles pour le développement.

En effet, une bonne gouvernance de l'environnement est fondamentale pour atteindre des résultats de développement positifs et durables, comme l'efficacité dans la gestion des ressources, une contribution accrue au développement économique et aux services environnementaux ainsi qu'une répartition équitable des bénéfices. Comme le déclare l'ONU, une bonne gouvernance environnementale devrait reposer sur huit caractéristiques. Elle doit être responsable, transparente,

réactive, équitable et inclusive, efficace, respectant la loi et l'autorité, recherchant le consensus et participative. Elle doit correspondre à l'exercice de pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer durablement les ressources forestières du pays. C'est dans ce cadre que le Programme ECOFAC V a développé et mis en place un troisième volet qui porte sur la gouvernance environnementale.

En matière de gouvernance forestière en Afrique Centrale, il faut dire qu'elle constitue une priorité, non seulement pour les Etats membres de la CEEAC, mais également pour la communauté internationale. Une mauvaise gouvernance forestière, illustrée par l'exploitation illégale des forêts, a plusieurs effets négatifs que sont : la déforestation, la perte de la biodiversité, l'émission de gaz à effet de serre, les conflits avec les populations locales et autochtones et l'augmentation de la pauvreté. Aussi plusieurs projets sont conduits au niveau national et sous-régional sur l'amélioration de la gouvernance forestière. Parmi ces projets et programmes, figure le processus APV/FLEGT (Accord de Partenariat Volontaire/Applications des Lois ou Règlementations Forestières, Gouvernance et Commerce) initié par l'Union Européenne pour lutter contre l'exploitation illégale du bois dans les pays producteurs, d'une part, et l'importation du bois d'origine illégale sur le marché européen, d'autre part.

Dans le cadre du programme ECOFAC V, il a été créé au sein du Secrétariat Général de la CEEAC la Cellule Régionale FLEGT pour assurer la coordination de toutes les activités sous-régionales en matière de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et contribuer à la promotion à l'économie du bois d'origine légale pour une croissance verte inclusive en Afrique Centrale. Pour le Secrétariat Général de la CEEAC, les thématiques couvertes par l'APV/FLEGT relèvent à la fois de l'économie, des finances, du commerce extérieur, de l'intégration, des affaires étrangères et des forêts. Elles présentent donc des enjeux à la fois politique, diplomatique, socioéconomique, financière et écologique. En conséquence, son fonctionnement et son développement revêtent une importance majeure pour l'économie du bois de la sous-région dont le principal marché est l'Union Européenne.

Mais depuis le lancement des négociations en 2007 dans la sous-région, les résultats escomptés tardent à être atteints. En effet, trois Etats membres de la Communauté (Cameroun, Congo et RCA) ont déjà conclu un APV. Deux autres (Gabon et RDC) sont en cours de négociation.

Concernant les Etats qui ont déjà signé, l'on constate qu'aucune autorisation FLEGT n'est encore délivrée à ce jour et cela risque de ne pas se faire avant la fin de l'année 2015 alors que les premières autorisations FLEGT étaient attendues plus tôt. Face à ce constat et à la vision des Etats de l'Afrique Centrale d'être leaders de l'économie du bois d'origine légale en Afrique et parmi les leaders dans le monde dans le cadre de la diversification de l'économie hors ressources extractives, le Secrétariat Général est décidé à développer des actions de marketing et de communication pour promouvoir et redynamiser le processus APV/FLEGT en Afrique Centrale.

C'est l'objectif visé à travers l'étude réalisée récemment sur le rôle et la place de la diplomatie, l'intégration et la gouvernance dans la transformation structurelle de l'économie du bois en Afrique Centrale. D'autres actions en faveur de la promotion et de la dynamisation de la gouvernance forestière en général et le processus APV/FLEGT en particulier sont en cours.

EG+ : Votre engagement pour la préservation et l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles impose des efforts financiers importants. Avez-vous les moyens de votre mission ? Quels sont vos partenaires dans les actions que vous menez en faveur de nos écosystèmes, contre le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et des espèces menacées ? Cette lutte d'une complexité avérée a-t-elle donné des résultats concluants ces dernières années ?

Vous avez raison. La préservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la sous-région imposent des efforts financiers importants. Nous en sommes conscients et notre démarche consiste à mobiliser des moyens conséquents. Pour y arriver, le Secrétariat de la Communauté s'appuie d'abord sur ses propres moyens, encore insuffisants, pour le fonctionnement du Service Environnement et Gestion des Ressources Naturelles. Ils sont complétés par le financement reçu des partenaires techniques et financiers dont les deux principaux sont l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Avec la BAD, la sous-région bénéficie du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CEEAC. Son but est de concilier conservation de la biodiversité et amélioration des conditions de vie des populations riveraines des aires protégées dans six pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et République Démon-

cratique du Congo). Avec l'Union Européenne, la sous-région bénéficie du Programme des Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CEEAC. Son but peut se résumer au développement du lien entre conservation de la biodiversité, lutte contre l'exploitation illégale du bois, lutte contre l'éco-insécurité, notamment contre le braconnage des éléphants et amélioration des conditions de vie des populations.

En plus de l'Union Européenne et de la Banque Africaine de Développement, le Secrétariat Général de la CEEAC bénéficie du financement du Fonds Commun pour les Produits de Base ou Common Fund Commodities (CFC) pour la mise en œuvre du projet sur la transformation plus poussée du bois avec l'appui de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT).

Pour pérenniser le financement destiné à l'économie des ressources naturelles, véritable identité de la sous-région, le Secrétariat Général de la CEEAC a initié et développé, en collaboration avec la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC).

Présenté aux ministres de la CEEAC en charge de l'Environnement, de l'Economie Forestière et du Développement Durable en mai 2012, le FEVAC a été soumis successivement aux experts juristes des ministères de la CEEAC des Affaires Etrangères et ceux des ministères de la CEEAC de l'Economie et des Finances respectivement en août 2012 et en juillet 2013 à Brazzaville. Enfin, il a été adopté récemment lors de la Conférence des ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles organisée du 27 au 30 octobre 2014 à Kinshasa. Cette conférence avait accueilli les ministres de l'Economie et des Finances, des Forêts et de l'Environnement et des Affaires Etrangères.

Concernant la lutte contre braconnage, le Secrétariat Général de la CEEAC bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne et de la Banque Africaine de Développement. Sur le plan technique, nos partenaires sont l'Office des Nations Unies sur la Droque et le Crime (ONUDC), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), l'Agence Allemande de Développement et de la Coopération (GIZ) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). S'agissant des activités en la matière, le Secrétariat Général de la CEEAC, en rapport avec son mandat, a conduit des activités sur le plan politique et diplomatique ainsi que sur le plan technique.

Sur le plan politique, le Secrétariat Général a organisé la Conférence des ministres de la CEEAC en charge des Affaires Etrangères, de l'Intégration, de la Protection de la Faune et de la Défense en mars 2013 pour adopter le Système de Lutte Anti-Braconnage en Afrique Centrale (SYLABAC), une vision, une approche et un outil pour résoudre le problème multisectoriel (politique, diplomatique, sécuritaire, biologique et socioéconomique) et multidimensionnel du braconnage causé par des braconniers utilisant des armes de guerre.

Sur le plan diplomatique et du plaidoyer, le Secrétariat Général a désigné M. Patrick Mboma, ancien joueur professionnel camerounais en qualité d'Ambassadeur de Bonne Volonté de la CEEAC sur la lutte anti-braconnage. Sur le plan technique, le Secrétariat Général de la CEEAC a signé sept contrats avec des opérateurs (UICN, GIZ, etc.) pour mettre en œuvre des activités sur le terrain, notamment dans la partie septentrionale (Nord Cameroun, Nord Est RCA et Sud Tchad), au Gabon et au Congo.

EG+ : Pouvez-vous, Son Excellence, M. le secrétaire général, éclairer nos lecteurs sur l'état des lieux des activités des institutions spécialisées de la CEEAC (COMIFAC, RAPAC, OCFS, OAB, l'ADIE) ? Quels sont les enseignements que vous pouvez tirer des résultats obtenus ces dernières années et votre projection des perspectives pour ces institutions spécialisées ?

En réponse à votre question, il faut d'emblée vous dire que l'univers institutionnel sous-régional en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles est constitué d'au moins treize organisations. Parmi ces dernières, figurent la CEEAC et ses trois institutions spécialisées, les institutions sous-régionales partenaires de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de la Conférence des Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) avec ses institutions partenaires. A côté de ces institutions, il y a le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) jouissant d'un statut particulier.

Concernant les institutions spécialisées de la CEEAC, elles sont au nombre de trois : la Com-

mission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Commission Régionale de Pêche du Golfe de Guinée (COREP) et le Pool Energétique d'Afrique Centrale (PEAC), basées respectivement à Yaoundé au Cameroun, à Libreville au Gabon et à Brazzaville au Congo.

En ce qui concerne la COMIFAC, elle est liée à trois institutions partenaires destinées à la mise en œuvre de son Plan de Convergence. Au nombre de trois, ces institutions sont l'Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) et l'Organisation Africaine de Bois (OAB).

Dans le cadre de cette interview, vous comprendrez que je ne puisse faire l'état des lieux de toutes les organisations citées. Je vais me limiter aux résultats obtenus par les études d'audit organisationnel/institutionnel conduites dans le cadre du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) sur la COMIFAC, l'OCFSA, l'ADIE et l'OAB.

D'une manière générale, l'étude avait montré que les institutions sous-régionales font face à des difficultés d'ordre organisationnel et institutionnel ainsi qu'à l'insuffisance des financements suite au non versement des cotisations égalitaires des Etats. Cette difficulté constitue une contrainte majeure à leur fonctionnement et à leur crédibilité vis-à-vis des partenaires et de la communauté internationale.

L'audit réalisé dans le cadre du PACEBCo et celui réalisé dans le cadre du programme ECOFAC V au profit du RAPAC ont formulé des recommandations concrètes sur la réorganisation et la division du travail, la formation du personnel visant à garantir une utilisation optimale des ressources financières et humaines et améliorer les performances du secrétariat exécutif de la COMIFAC. Pour les autres institutions (ADIE, OCFSA, OAB et RAPAC), les consultants ont proposé des mesures de restructuration et de redynamisation qui permettraient d'améliorer la mobilisation des ressources financières et humaines ainsi que les performances de ces trois organisations.

Ici il faut signaler que, mis à part le RAPAC, les trois autres organisations sont en arrêt d'activités depuis plusieurs mois. Face à ces difficultés financières rencontrées par ces organisations et au regard des ambitions de la sous-région de développer l'économie verte, le Secrétariat Général soutient les recommandations des études de l'audit déjà réalisé et est favorable à une réorganisation profonde de tout l'univers institutionnel sous-régional en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Cette réorganisation va s'inscrire dans le cadre de la réforme institutionnelle générale du Secrétariat Général de la CEEAC tel que recommandé par la Commission consultative et le Conseil des ministres de la 16^e Conférence des chefs d'Etat organisé à Ndjamena du 16 au 22 novembre 2014. En matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, les ministres de la CEEAC, réunis à Kinshasa en octobre 2014, lors de la Conférence des ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles, ont approuvé, soutenu et recommandé la création d'un grand Département Environnement et Gestion des Ressources Naturelles au sein du Secrétariat Général de la Communauté.

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Secrétariat Général de la CEEAC va mener des consultations sous-régionales élargies relatives à la création de ce département et ses relations avec l'univers institutionnel sous-régional actuel dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Les résultats de ces consultations pourront être discutés au cours d'une conférence des ministres de la CEEAC sur la réorganisation institutionnelle pour le développement de l'économie des ressources naturelles en Afrique Centrale au cours du deuxième trimestre de cette année 2015. Cette réforme institutionnelle va permettre au Secrétariat Général de jouer à fond son rôle de coordination de toutes les initiatives sous-régionales en matière d'environnement et des ressources naturelles, de trouver des solutions aux questions complexes multidimensionnelles et multisectorielles en la matière.

De même, elle va permettre au Secrétariat Général de faire face aux nouveaux défis (ex. conflit forêt/minerais, aires protégées/pétrole) et de coordonner les activités sur l'économie des savoir-faire traditionnels de valorisation des ressources naturelles, celles liées aux différents segments de l'économie verte et celles liées aux ressources extractives dans ses activités. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui paradoxalement quand on connaît la place du pétrole, du gaz et des minerais dans les économies de la majorité de nos Etats membres.

Interview à suivre dans notre prochaine numéro



PROGRAMME ECOFAC V

Volet Gouvernance Environnementale



“Outil pour le développement de l’économie du bois d’origine légale”

FLEGT : Forest Law Enforcement Governance and Trade
(Application des réglementations forestières et échanges commerciaux)

2112 Haut de Gué Gué - CEEAC Bâtiment Annexe [celluleflegtregionale](https://www.facebook.com/celluleflegtregionale)

(+241) 01 44 22 09 Fax: (+241) 01 44 22 10 www.celluleflegtceeac.org

informations@celluleflegtceeac.org



SARL SOURCE

Au cœur des questions d'adduction d'eau et de développement durable

Pour ce numéro sur l'« économie verte », le directeur général de « Sarl Source » nous a entretenu sur ses activités dans le secteur de l'eau, notamment l'ensemencement hydraulique, un concept nouveau, l'énergie solaire encore peu développée au Gabon et le développement durable.

Propos recueillis par Pambo Moussoungou



Economie Gabon+ : M. le directeur général, pouvez-vous nous présenter votre structure ?

M. Rodrigue Onounga, DG DE Sarl Source : La société Sarl Source dont je suis le directeur général et fondateur, existe depuis 2007. C'est une société à responsabilité limitée qui intervient dans trois domaines d'activité.

Le premier domaine d'intervention est celui de l'eau. La société s'occupe de la production par forage ou par captage de l'eau en surface. On peut utiliser des pompes manuelles ou électriques. Les services vont du traitement, du transport, du stockage à la distribution de l'eau. De façon globale Sarl Source assure la majorité des services relatifs à la problématique de l'eau.

Le deuxième volet d'intervention est l'environnement, essentiellement à travers la reconstitution de la végétation. Le concept s'appelle hydroseeding, ce qui veut dire ensemencement hydraulique. Le but essentiel est de lutter contre l'érosion. Les principaux clients sont les pétroliers, il faut dire qu'ils sont très regardants en ce qui concerne les normes environnementales.

Enfin, le troisième domaine d'activité est l'énergie solaire. La société s'occupe de tout ce qui a trait à l'électricité par l'énergie solaire. C'est un domaine très prometteur mais peu développé au Gabon car

le pays n'a pas encore pris conscience de la problématique du développement durable, d'où son faible intérêt.

E G+ : Parlant de l'énergie solaire et même de l'installation de pompe à eau dans le cadre de l'hydraulique villageoise, pourquoi constatons-nous souvent des problèmes d'entretiens qui, à la longue, rendent vos installations inutilisables ?

Il y a un problème du service après vente au Gabon. On a très peu la culture de l'entretien, qui est la garantie de la longue durée de nos installations. Il est fondamental que l'on puisse prendre conscience du fait que l'entretien n'est pas une option, mais quelque chose d'inhérent au bon état et à la longévité de quelques installations ou outils que l'on possède. En principe, dans tous les contrats que nous éditons, nous incluons la clause de service après vente qui permet d'entretenir le matériel que nous installons, mais la plupart de nos clients rechignent à l'accepter et nous contraignent souvent à l'enlever car ils ne veulent uniquement que de l'installation du matériel en prétextant que le reste reviendrait très cher. Cependant, l'absence d'entretien se répercute sur la durabilité et la qualité du matériel installé. La quasi-totalité des contrats que nous avons avec l'Etat gabonais n'ont aucune clause de service après vente et on se demande ce que deviennent nos installations quelques années après les avoir posées. Nous constatons aujourd'hui une prise de conscience, par les autorités locales comme de celles étatiques, de l'importance de la dimension de l'entretien. Ce qui permet d'espérer que cette notion va se généraliser et ainsi garantir la durabilité de nos installations, que ce soit dans le domaine de l'hydraulique ou dans celui de l'énergie solaire. Pour les pompes de forages par exemple, il faut un entretien tous les 4 mois ou tous les 6

mois et un entretien plus profond une fois tous les 12 ou 18 mois, c'est ce que l'on appelle vulgairement le nettoyage du forage. Un forage peut se boucher si on ne l'entretient pas régulièrement. On peut envisager la formation des populations autochtones, mais après il se pose le problème de la rémunération de ces derniers s'il leur est confié l'entretien de ces installations.

E G+ : Vous existez depuis 2007, c'est vrai que vous êtes une jeune entreprise, mais quels sont vos termes de références ?

Concernant l'hydroseeding, la Sarl Source est la plus représentative et bénéficie d'une plus grande notoriété. Ce qui fait notre succès, c'est la formule que nous utilisons. Nous travaillons aussi bien avec les pétroliers qu'avec l'Etat. Il suffit d'observer ou de vérifier cette végétation qui a poussé sur les talus, le long des routes nationales. C'est le fruit des semences que nous avons plantées après les travaux pour empêcher l'érosion. Dans le domaine de l'eau, il est plus concurrentiel et nous avons comme principaux clients les entreprises privées. Cela permet d'avoir une certaine assurance dans les délais de paiement. Nos clients et partenaires sont COMILOG, PERENCO et l'Etat avec lequel nous avons beaucoup travaillé lors de la Coupe d'Afrique des nations co-organisée avec la Guinée Equatoriale. Nous avons par exemple réalisé la station de traitement d'eau de l'hôpital militaire, de l'hôtel Héliconia. Nous avons eu plus d'une dizaine de projets de réalisation de forage dans la zone d'Angondjé.

Sur le plan de l'énergie solaire, nous avons essentiellement vendu des lampes de secours à énergie solaire dans les chantiers et bases de vie des pétroliers.

E G+ : Lorsque vous contribuez à l'adduction d'eau dans des régions enclavées, ou fournissez de l'énergie solaire, quels sont votre appréciation et votre état d'esprit à ce moment-là ?

Vous savez au départ que notre philosophie a été de viser l'arrière-pays. Lorsque nous avons vu l'existant, nous avons d'abord été confrontés à la concurrence à laquelle nous ne pouvions pas forcément faire face. Cependant nous avions un ter-

rain « vierge » dans l'arrière-pays et il est souvent moins rentable pour les entreprises majors qui s'y rendent, et d'ailleurs beaucoup de nos marchés sont à l'intérieur du pays. C'est donc un sentiment de grande satisfaction, de fierté, que de participer au développement d'une région. Dans l'ensemencement hydraulique, c'est une grande fierté également de savoir que l'on participe au développement durable, car non seulement nous luttons contre l'érosion, mais l'ensemencement se fait grâce aux femmes qui nous fournissent les semences que nous plantons. Ces femmes vivent souvent grâce à cette activité et elles nous disent que c'est grâce à ces semences qu'elles achètent les fournitures scolaires de leurs enfants, qu'elles les nourrissent, etc.

EG+ : L'on dit souvent qu'il n'y a de richesse que d'hommes. Comment est constituée votre ressource humaine et comment la valorisez-vous ?

Notre société porte essentiellement sur des services techniques. Donc 75% de notre effectif est constitué de techniciens (techniciens supérieurs et ingénieurs) et 25% de personnels administratifs pour justement gérer administrativement ces techniciens. Pour valoriser notre personnel nous avons des formations internes, des formations externes et parfois nous envoyons notre personnel à l'étranger. Le revers de la médaille est que nous nous faisons très souvent piquer nos éléments par les majors et entreprises pétrolières qui leur offrent des salaires mirobolants et nous ne pouvons pas lutter. Je comprends évidemment ceux qui partent rejoindre ces entreprises, comme on dit « c'est de bonne guerre ». Je peux dire qu'à plus de 80% nos clients sont satisfaits par la qualité de notre travail.

EG+ : Que pouvez-vous dire à tous ces jeunes qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat ?

Il est important de prévenir les jeunes que le terrain de l'entrepreneuriat est plein d'embûches, et il est très difficile. Il faut donc être préparé à affronter ces difficultés, et être passionné par ce que l'on fait. L'une des choses fondamentales aussi est de savoir que sa première publicité est sa réputation. Il est donc plus que fondamental d'être professionnel et d'avoir pour principal souci la satisfaction du client.

hydroseeding

..Cette revégétalisation permet non seulement de lutter contre l'érosion, mais aussi de reconstituer la flore environnante.

Tel: 01 44 43 65 / Fax: 01 44 43 69
BP: 8521 Libreville-Gabon
Site Web: www.sourcegabon.com

SARL SOURCE

Energie solaire

Panneau solaire
Régulateur
Batterie
Convertisseur

Eau

production.
transport
traitement:
stockage
La distribution.

Canal+ rend heureux des orphelins



Quoi de plus humain que d'apporter du réconfort à des petits Mwanas et de réaliser leurs rêves de Noël et de l'année nouvelle. C'est en effet mettre du baume sur le cœur des enfants qui n'ont pour parents que des organisations de charité et des entreprises citoyennes.

CANAL + Gabon n'a pas dérogé à son habitude de faire œuvre de charité en organisant, en partenariat avec l'association ELAT, l'«opération orphelinat», qui s'est déroulée au Ballon d'Or, au bénéfice des enfants de quatre (4) centres reconnus : SOS Mwana de Belle-Vue, ONG MICONE de Kinguéle, Etoile Brillante et AFOPA de la Baie-des-Cochons. Il y avait là une centaine d'enfants et des partenaires de CANAL+ : La Boutique Satellite, SOGADIPH et SATELIS.

Philippe Doucet, journaliste et consultant sportif chez CANAL+, était également présent pour le plaisir des enfants fans de football. Ces derniers ont par ailleurs eu l'honneur de partager leur repas avec les bénévoles présents, et joué au football sur le terrain aménagé du Ballon d'Or. Puis, s'en est suivi un spectacle offert par le centre Etoile Brillante.

Au final, les enfants ont pu profiter de la bûche de Noël et des cadeaux distribués. Ne soyez pas surpris à propos de la bûche de Noël, pour la simple raison que cette manifestation a été organisée en différé, afin de faire coïncider les agendas festifs des uns et des autres.



MAG EN PDF

www.economie-gabon.com



MAGAZINES en PDF

Retrouvez tous nos magazines en version numérique - format PDF

**UN SCANDALE EN CACHE
TOUJOURS UN AUTRE**

SCANDAL

REPRISE DE LA SAISON 4
EN FEVRIER SUR CANAL+
SERIES



PARTENARIAT UNIVERSITÉ/COLLECTIVITÉ LOCALE

L'AUM et ses étudiants en immersion à Lambaréné

Les étudiants de l'African University of Management (AUM) ont travaillé en collaboration avec la mairie de Lambaréné en tant que consultants juniors sur la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) dans la commune et ambitionnent de créer, en collaboration avec la commune de Lambaréné, des unités de vente de produits agricoles tels que le manioc, le plantain, le maïs, les légumes. C'est une équipe formée en marketing/vente/achat, en management de la chaîne logistique, en communication d'entreprise, en administration des entreprises et sociétés.

Par Pambo Moussongou



Pourquoi avoir mené cette étude ?

Le secteur public se trouve, après de nombreuses années en déficit, dans un contexte de contrainte budgétaire dans lequel les collectivités locales devront désormais participer à l'effort national de redressement des comptes publics. Il est, plus que jamais, essentiel de mettre l'homme au cœur de ces réformes. Les collectivités ont, depuis 1996, pour les pionnières, conçu et mis en place, en collaboration avec le ministère de tutelle, une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC). C'est dans ce cadre qu'il a paru opportun, pour ce groupe d'étudiants de l'AUM, de faire un point sur l'état de la GPEEC, notamment sur le contenu, la méthode et les résultats.

C'est pour mieux apprécier la qualité de la gestion, comprendre et analyser la réalité de la GPEEC de la ville que le conseil municipal a commandé à l'AUM la réalisation d'une étude auprès de ses salariés. L'étude menée au sein de la mairie de Lambaréné, en particulier au service du recouvrement, avait pour mission d'actualiser le fichier de tous les opérateurs économiques de la commune, de vérifier leur régularité en fonction des droits et taxes auxquels ils sont assignés. Cette étude avait également pour mission de sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance de s'acquitter de la taxe sur la propriété (nettoyage, balayage et entretien des voies publiques - personnes morales).

Déploiement sur le terrain

Le déploiement sur le terrain s'est fait dans le but de couvrir l'ensemble des 24 quartiers que compte la commune. La première équipe a couvert tout le premier arrondissement, notamment ses 13 quartiers, tandis que la seconde équipe, composée de deux groupes, s'est occupée du deuxième arrondissement, compte tenu de sa forte densité économique, pour couvrir ses 11 quartiers.

La méthode utilisée

L'ensemble de l'équipe disposait d'un dossier procédural représentant l'ensemble de la documentation utilisée dans le cadre de la mission. Il s'est agi entre autres du cadre réglementaire relatif à la création de nouveaux outils. Pour mener à bien cette mission, l'équipe des étudiants de l'AUM disposait de la délibération N°01/09/CL/CM/SG, qui porte sur le prélèvement des droits et taxes sur le territoire de la commune de Lambaréné. De même, il été mis à leur disposition la fiche muni-

pale d'identification commerciale élaborée à partir du recensement effectué en mars 2014 par les agents municipaux. Ils ont aussi eu à leur disposition la liste des principales activités dans la commune de Lambaréné. Cette liste regroupe, comme son nom l'indique, l'ensemble des principales activités économiques présentes dans la commune. L'équipe a dû faire le regroupement des opérateurs économiques par secteurs d'activité (en regroupant les principales activités économiques de la commune en trois grands secteurs).

Secteur A : Activités

Secteur A : Ludiques, Service, Transport/Automobile, Commerce/ BTP. Le Secteur B :

Services/Banques/Assurances/Transfert d'Argent, Service Education, Service Santé, TIC, Commerce/Cosmétique, Commerce/Divers. Enfin le Secteur C : Service Commercial, Service Mortuaire, Commerce/Alimentation Générale, Commerce Œuvre d'Art, Hôtellerie/ Restauration/ Fast-Food.

L'équipe a donc élaboré la fiche de situation fiscale par secteur d'activité. Cette fiche regroupe les informations essentielles de l'opérateur économique, l'activité exercée et les taxes et obligations auxquelles il est assujéti selon qu'il appartienne aux secteurs A, B ou C. L'équipe a également élaboré une fiche de synthèse par quartier. Cette fiche présente l'ensemble des informations spécifiques à chaque quartier, notamment les noms des opérateurs économiques, leurs activités, leurs régularités en fonction de la patente et de la taxe sur la propriété, leur empiètement et leur statut (ouvert ou fermé).

De cette étude qui a été menée auprès de 70 agents sur un effectif total de 90 que compte la municipalité de Lambaréné, il en découle un certain nombre de recommandations qui reposent essentiellement sur l'observation des comportements, des avis personnels, notamment des échanges verbaux sur la base des questionnaires soumis à leur appréciation du Lean Management et de la GPEEC. Les recommandations portent sur la mise en place par le département d'un comité de suivi, d'un service de gestion de ressources humaines ou encore de gestion du personnel chargé de faire appliquer les politiques arrêtées, d'une campagne de sensibilisation continue pour de nouvelles recrues afin de s'imprégner de la culture de l'institution et, enfin, de séminaires de renforcement des capacités pour les agents municipaux.



Dans le cadre d'un programme d'échanges entre la mairie de Lambaréné et l'African University of Management, il a également été initié une étude de l'impact de l'activité économique et sociale sur l'environnement de la ville du Grand Blanc. Cette étude faite par les étudiants à travers le programme des journées citoyennes de l'AUM dans la ville de Lambaréné entre dans le cadre du Programme Pédagogique d'Actions de Terrain Encadrées (PPATE), supervisée par le corps enseignant et administratif.

Ce fut une centaine d'étudiants qui se sont déployés à travers la ville pour enquêter au moyen de questionnaires et de prises de vue sur les effets et conséquences sur l'environnement, occasionnés par la forte activité humaine sur l'environnement de Lambaréné. Cette étude a été faite auprès de 179 établissements de la ville. Elle repose essentiellement sur l'observation des comportements des tenanciers et des échanges verbaux sur

la base d'un questionnaire. Les recommandations sont de plusieurs ordres mais les actions immédiates recommandées aux autorités municipales est de prendre un arrêté précisant la politique de gestion de l'environnement et son champ d'application. Il s'agira pour la municipalité de mettre en place un département ou un service environnemental chargé de faire appliquer la politique arrêtée.

Comme action à moyen terme, il a été recommandé à la municipalité de mettre en place une équipe d'inspecteurs municipaux et de recruter une main-d'œuvre non permanente pour la récolte des ordures ménagères auprès des populations et le nettoyage de la ville au moins 2 fois/mois. Sur le long terme, l'équipe des jeunes managers juniors de l'AUM préconise la création d'une entreprise de gestion et de valorisation des ordures ménagères et déchets industriels.



Une immersion riche d'enseignements en management

Ce voyage d'études a donc permis une rencontre enrichissante entre les étudiants de l'African University of Management, le corps professoral et administratif et la mairie de Lambaréné. Cette immersion riche d'enseignements en management a permis aux managers juniors d'agir efficacement face aux différentes difficultés de gestion, de concilier la théorie et la pratique, mais également de renforcer les liens d'une famille « aumoise » composée des membres de l'administration et des étudiants, afin de mieux se connaître, se découvrir et s'accepter. Il permet également de renforcer les capacités intellectuelles et de travailler en équipe pour l'atteinte d'objectifs communs.

C'était l'occasion de jouir d'un encadrement de qualité par les enseignants et le personnel administratif, de découvrir l'arrière-pays et son patrimoine touristique, écologique, et de participer pour la première fois à une action commune de nettoyage des espaces publics. Au-delà de ces actions, motivées par la création et la mise en œuvre d'un projet dénommé Point Vert, les étudiants d'AUM ont lancé un projet qui leur permettra de mettre en pratique le potentiel dont ils disposent et les connaissances acquises en management.

Ce projet s'inscrit dans la vaste dynamique entrepreneuriale née de la collaboration entre l'Université et la commune de Lambaréné par le biais de ses premiers responsables. Il vise à inciter les jeunes à s'investir dans le soutien au développement local via la création d'unités de production, en perspective de la matérialisation de la mise en œuvre effective de la loi 15/96 relative à la décentralisation en République gabonaise. Ce projet consiste à créer une entreprise nommée CJ PRODUCTION, qui aura pour mission de mettre sur pied de mini-marchés dans lesquels on trouvera des produits locaux d'alimentation à moindre coût. Il permettra aussi d'organiser, d'encadrer et d'encourager les cultivateurs locaux qui éprouvent des difficultés à écouler leurs productions.



Conseil de Pro pour plaie en 2015

Il n'y a pas de beau maquillage sans une peau préparée. Le zéro défaut n'existe pas mais un épiderme bien hydraté au grain de peau fin et/ou unifié est primordial. Suivez les conseils d'une pro et vous aurez une peau saine, brillante et douce au touché.

Par la Rédaction en collaboration avec Marylène, esthéticienne

Préparer sa peau

Si votre visage brille facilement faites un gommage doux sur une peau humide en mouvements circulaires.

Exemple : Poudre de coques d'argan broyées au sel fin à mélanger avec :

- Si peau mixte ou grasse avec de l'huile de Nigelle ou de noisette
- Si peau sèche, réactive avec de l'huile d'argan, de rose, d'avocat.

Massez délicatement en insistant sur la zone Front-Nez-Menton, toujours évitez le contour des yeux. Rincez à l'eau tiède.

« **Bon à savoir :** La peau se renouvelle complètement en surface tous les 28 jours donc inutile de faire des gommages plus d'une fois/mois sinon elle se fragilise. Par contre les masques peuvent se faire chaque semaine en alternance selon vos envies et les besoins de votre peau. »

Attention une peau grasse peut briller mais manquer d'eau.

L'épilation des sourcils :

Il n'y a pas de maquillage réussi sans des sourcils impeccables. Ne les oubliez pas car ils jouent un rôle essentiel dans l'expression de votre regard. Si vous n'êtes pas sûre de vous pour l'épilation, demandez conseils à une spécialiste, l'esthéticienne.

Selon vos goûts et surtout la morphologie de votre regard, vous déterminerez ensemble ce qu'elle peut faire.

Si vous voulez vous lancer seule, sachez qu'au-dessus du sourcil nous ne pouvons qu'éliminer les poils superflus et ne pas toucher directement à la ligne, cela entrainerait un sourcil descendant (regard triste).

L'épilation doit se faire en dessous et il n'est pas toujours nécessaire d'en enlever beaucoup car :

« **Bon à savoir :** A l'inverse de ce que l'on croit, plus un sourcil est fin, plus le regard est vieillissant. »

Si vos sourcils sont clairsemés ou trop courts on les redresse ou on comble simplement les manques avec un crayon.

Ou encore plus naturel avec un fard poudre mat dans la même nuance que vos cheveux. Pas plus foncé sauf si cheveux blancs.

(Deux choix de produits)

1^{er} choix Fard poudre (spécial sourcils) en kit ou simple fard paupière. Seule condition, ne pas choisir du nacré mais du mat.

2^e choix crayon à sourcil contour des yeux.

Astuce : crayonnez sur le dos de la main le crayon puis au pinceau au biseauté (à poils fermes), prélevez de la matière et hachez délicatement.



Tapotez du bout des doigts au coton Tige pour fondre la matière. La correction ne doit pas se voir.

Si quelques poils sont indisciplinés, sur une brosse à sourcils, pulvérisez un peu de laque (cheveux) et passez-la bien dans vos sourcils. A faire occasionnellement car présence d'alcool dans les laques. Sinon, mieux, il existe des gels à sourcils.

Les masques

Les masques purifiants dits astringents : pour les peaux grasses Argile Verte.

Pour les peaux mixtes, Argile Blanche ou Rose sur Front-Nez-Menton (en couche épaisse 5 à 1 mn maximum. L'argile ne doit pas sécher trop vite sinon humidifier les masques avec un brumisateuse. Rincez à l'eau tiède et terminez par une lotion astringente ou hydratante selon votre type de peau. Bien tamponner avec un mouchoir en papier.

« **Bon à savoir :** ne jamais laisser l'eau tiède sécher sur le visage car cela crée des tiraillements dus à une déshydratation (réaction chimique naturelle de la peau, l'eau absorbe l'eau). »

Les masques hydratants : pour les peaux normales, d'artres

Véritables bains d'hydratation qui redonnent confort à la peau et meilleure tenue au

maquillage de textures fondantes pouvant se poser 10 à 30 minutes voire plus pour certains.

Pensez à vos mains et à vos lèvres. Faites leur profiter du masque hydratant pendant la pause (idéal en massages pour les petites peaux au pourtour de l'ongle). Valable aussi avec le gommage du visage.

En résumé.

Gommage 1 fois / mois

Masque 2 à 4 fois / mois

Crème contour des yeux-lèvres, sérums, crèmes

Crème contour des yeux – lèvres : de texture fluide, spécifiques pour améliorer la tenue du maquillage et préserver votre épiderme.

« **Bon à savoir :** l'orbiculaire de l'œil (paupières supérieure et inférieure) est la zone la plus fine du corps, fin comme du papier à cigarette. 10.000 battements de cils/jour. »

Le sérum à ampoule a effet tenseur : idéal pour à la fois matifier et lisser le grain de peau. Evitez le contour des yeux.



Entrepreneurs, enfin un outil pour mesurer votre stress

Un problème de trésorerie est-il plus stressant qu'un impayé ? La perte d'un client équivaut-elle à une panne d'ordinateur ? Les difficultés avec l'administration sont-elles plus fréquentes que la pression de la concurrence ? Parmi les conflits avec un client, un salarié, un associé ou un fournisseur, lequel est le plus stressant ? Quel est l'événement professionnel qui stresse le plus les patrons, avec quelle intensité et à quelles fréquences ?



Un dirigeant d'entreprise est sans cesse confronté à des situations qui génèrent plus ou moins de stress. Toutefois, si l'analyse des risques psycho-sociaux a fait des progrès concernant les travailleurs salariés, les connaissances concernant les chefs d'entreprise sont encore embryonnaires.

C'est dans le but d'établir la liste des événements stressants, puis de les classer en fonction de leur intensité et de leur fréquence que l'Observatoire Amaro a interrogé tous les mois, pendant plus d'un an, une cohorte de 357 dirigeants de PME. Les résultats obtenus permettent d'établir un outil de mesure simple et valide : le stressomètre entrepreneurial. Utilisé de manière régulière, il permet au chef d'entreprise d'identifier et de prévenir les stresseurs les plus nocifs de son activité.

A ce jour, la recherche sur le stress des dirigeants s'est en effet surtout intéressée aux attributs permanents de sa fonction, autrement dit des facteurs continus plutôt que des événements. Dans le but d'identifier les stresseurs, nous avons posé à 10 reprises la question suivante aux chefs d'entreprise

: ce mois-ci quel est l'événement professionnel qui vous a le plus marqué ?

Les 2 299 verbatims recueillis ont alors permis de faire émerger 30 stresseurs (ainsi que 28 satisfacteurs que nous présenterons lors d'une prochaine tribune). Un ultime entretien a permis de pondérer chaque stressueur en termes de fréquence annuelle (0 à 100%) et d'intensité émotionnelle (de 1 à 5).

Au moyen d'un algorithme, les 30 stresseurs ont pu être regroupés en quatre classes principales, puis en sous-classes pour la plupart. Chaque classe/sous-classe a alors été baptisée en fonction de la proximité sémantique des stresseurs contenus, que nous commentons ici : « **La pérennité en péril** » (7 stresseurs)

Cette classe regroupe les 7 stresseurs les moins fréquents, lesquels se répartissent en deux sous-classes (la mauvaise nouvelle ; le début de la fin) et un stressueur isolé : le dépôt de bilan. Ce dernier est de loin le stressueur le plus intense émotionnellement. Il faut dire que pour un chef d'entreprise, déposer le bilan signifie non seulement la perte de son emploi et de son capital, mais parfois la ruine de toute une vie. Sans compter l'expérience d'une véritable humiliation publique pour quelqu'un habitué à véhiculer une image de leader. Au final, le traumatisme psychologique que peut constituer un dépôt de bilan pointe la nécessité d'un accompagnement par la collectivité d'un dirigeant failli. C'est par exemple l'initiative pionnière qui a été prise par le Tribunal de Commerce de Saintes.

Source : huffingtonpost.fr

Créée en 1823, Calvet est l'une des marques de vins bordelais les plus connues au monde. Rachetée en 2007 par l'entreprise les Grands Chais de France, Calvet ne cesse de séduire par sa qualité et par son authenticité. Très appréciée, la marque Calvet est consommée dans plus de 110 pays à travers le monde ! Si vous aussi vous souhaitez découvrir ou redécouvrir la très large gamme de vins Calvet rendez-vous dans votre magasin Prix Import le plus proche.

CALVET RESERVE

Appellation : BORDEAUX AOC ROUGE
Cépages : 80% Merlot, 20% Cabernet Sauvignon et Cabernet Franc.

Situation géographique : Entre deux Mers et Blayais Bourgeois

La dégustation:

Belle couleur rubis avec un nez complexe de fruits rouges (framboise, cerise noire et cassis), d'arômes épicés (cannelle, réglisse, clou de girofle) et de notes fumées (cacao, caramel).

En bouche, Calvet Réserve se dévoile : il est rond tout en étant corsé avec de doux tanins, bien

Equilibré, sa finale s'avère longue et fruité avec des notes de gingembre, de caramel et de poivre noir.

Recommandations : Calvet Réserve s'accompagne idéalement avec des viandes rouges grillées ou en sauce, du gibier ou des fromages doux.

Ce vin développe de magnifiques arômes quand on le laisse décanter pendant 2 jours !

Service (en°) : Température de service idéale : 16 - 18 °C

Taux d'alcool : 13

Durée de conservation : 7 ans, avec évolution du profil sensoriel.

Prix conseillé par Prix Import : 4125 FCFA



CALVET GRANDE RESERVE

Appellation : Bordeaux Supérieur AOP - Rouge
Cépages : Assemblage de Merlot et de Cabernet Sauvignon.

Situation géographique : Bordeaux

Elevé en fût de chêne entre 10 et 12 mois.

La dégustation:

Calvet Grande Réserve possède une jolie robe de couleur rouge avec des reflets violets.

Son nez puissant et complexe, offre des senteurs de fruits rouges et d'épices.

En bouche, l'attaque est agréable et structurée, avec des arômes de cerise et de vanille.

Calvet Grande Réserve est élevé en fût de chêne entre 10 et 12 mois, ce qui rend sa finale longue et agréable.

Recommandations : Ce vin se dégustera à merveille sur du gibier ou une pièce de viande rouge.

Ce sera également le partenaire idéal pour les amateurs de fromages.

Service (en°) : A consommer entre 16°C et 18°C

Taux d'alcool : 13°

Durée de conservation : Entre 3 et 5 ans.

Prix conseillé par Prix Import : 5 990 FCFA (logo)





MOBILEDAN

RESTEZ TOUJOURS BIEN ÉCLAIRÉ

Achetez vos unités EDAN instantanément
24h / 24 - 7 jours / 7.

Compose *150# option 7



David Ojeda



SEEG

Opéré par  **VEOLIA**

UAG-Vie change de nom et devient **SUNU Assurances**



L'assurance, c'est notre métier. Depuis plus de 15 ans, nous avons choisi d'assurer la vie, les projets, la santé, l'immobilier et bien plus encore. Nous, nous sommes le Groupe SUNU présent dans 11 pays d'Afrique.

Aujourd'hui au Gabon, UAG-Vie change de nom pour devenir SUNU Assurances Vie.



Notre métier, l'assurance.